

**Rte**

Réseau de transport d'électricité



**PASSAGE A 400 000 VOLTS DE LA LIGNE ELECTRIQUE 225 000 VOLTS EXISTANTE ENTRE CERGY ET PERSAN**

## **Bilan de la concertation recommandée (12 novembre - 13 décembre 2013)**



## Préambule

La concertation recommandée sur le projet de passage à 400 000 volts de la ligne électrique 225 000 volts existante entre Cergy et Persan s'est déroulée du 12 novembre au 13 décembre 2013.

Ce document retrace l'organisation de cette concertation et son déroulement puis analyse les principaux enseignements en vue de la poursuite du projet.

Le projet consiste à remplacer les câbles de la ligne à 225 000 volts entre Cergy et Persan (dans le Val d'Oise) par des câbles 400 000 volts. Ces travaux permettent de sécuriser l'alimentation électrique du nord-ouest francilien sans construire de nouvelle ligne.

Ce projet nécessite la réalisation des travaux suivants :

- Remplacer les câbles de la ligne existante ;
- Modifier près de la moitié des pylônes de cette ligne (rehaussement de quelques mètres, renforcement des armatures métalliques) ;
- Raccorder la future ligne au réseau 400 000 volts existant.

L'investissement global s'élève à environ 45 millions d'euros.

En application du décret n°2002-1275 du 22 octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public, RTE a saisi le 18 juin 2013 la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sur ce projet.

Lors de sa séance du 3 juillet 2013, la Commission Nationale du Débat Public a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public sur ce projet tout en recommandant à RTE d'ouvrir une concertation placée sous l'égide d'une personnalité indépendante nommée par la Commission.

Lors de sa réunion du 26 juillet 2013, la CNDP a désigné Monsieur Pierre-Gérard MERLETTE en qualité de personnalité indépendante garante de la mise en œuvre de la concertation recommandée sur le projet de réaménagement du réseau de transport d'électricité entre Cergy et Persan dans le Val d'Oise.



# Sommaire

<b>Préambule</b>	<b>1</b>
<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>1. L'organisation de la concertation</b>	<b>4</b>
1.1 – Les objectifs de la concertation	4
1.2 - La préparation de la concertation	5
Le recueil des attentes .....	5
Le dispositif de concertation et d'information .....	7
1.3 - La mobilisation du public	15
<b>2. Le bilan de la concertation</b>	<b>19</b>
2.1 – Le bilan des échanges avec le public	19
Les réunions publiques.....	19
Les permanences locales .....	22
Les autres moyens d'expression du public.....	23
2.2 - Les principaux sujets évoqués au cours de la concertation	24
2.3 - La couverture médiatique	28
Les articles et interviews parus .....	28
Le traitement du projet dans les médias .....	29
<b>3. La poursuite de la concertation</b>	<b>31</b>
3.1 - Les grands enseignements de la concertation	31
3.2 - Conclusions du maître d'ouvrage	34

# 1. L'organisation de la concertation

## 1.1 – Les objectifs de la concertation

Les finalités de cette concertation recommandée sont de permettre à RTE de proposer à l'enquête publique un projet le plus adapté aux enjeux du territoire, que ce soit en terme d'activités humaines (et notamment agricoles), de cadre de vie, d'aménagement du territoire et de sensibilités naturelles.

La concertation doit ainsi favoriser la définition progressive du projet en y associant le public et les représentants locaux concernés (élus, représentants socio-économiques et associatifs).

Elle s'entend comme un dialogue constructif destiné à faire émerger une vision partagée du projet et des territoires dans lesquels il s'inscrit.

Ces échanges doivent permettre :

- de favoriser la participation active des acteurs et du public afin de recueillir des propositions permettant d'enrichir l'élaboration du projet ;
- d'assurer la cohérence entre le projet et les enjeux de développement durable des territoires concernés ;
- de réaliser un projet qui respecte au mieux le cadre de vie et l'environnement ;
- d'organiser le partage d'informations, l'écoute des attentes exprimées et les échanges d'avis ;
- de favoriser la participation active des acteurs et du public ;
- d'éclairer le maître d'ouvrage dans les choix qu'il doit faire.

## 1.2 - La préparation de la concertation

### Le recueil des attentes

#### Les attentes de la Commission Nationale du Débat Public

La CNDP a considéré « *que le projet de réaménagement du réseau de transport d'électricité entre Persan et Cergy pour accompagner la dynamique territoriale et répondre aux enjeux de la transition énergétique du nord-ouest francilien conduit à transformer une ligne de 225 000 volts existante en une ligne de 400 000 volts sans modification de tracé* ».

Elle a estimé qu'il n'y a pas lieu d'organiser un débat public mais « *qu'il convient néanmoins de permettre au public d'être complètement informé des conséquences de cette transformation et de donner son opinion sur ce projet* »

La CNDP a ainsi recommandé à RTE d'ouvrir une concertation sur ce projet selon les modalités suivantes :

- « - elle sera menée sous l'égide d'une personnalité indépendante que la CNDP désignera et qui, en veillant au bon déroulement de la concertation, à la qualité et à la sincérité des informations diffusées et en favorisant l'expression du public, en sera le garant,
- elle fera une large place à l'information du public et à la participation de celui-ci, notamment à l'occasion de réunions publiques,
- elle fera l'objet d'un compte rendu à la Commission nationale qui sera rendu public et joint au dossier d'enquête publique. »

#### Des réunions préparatoires avec le garant et les acteurs locaux

RTE a, dans un premier temps, échangé avec la Commission Nationale du Débat Public afin de convenir des grandes lignes organisationnelles de cette concertation.

Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu avec le **garant de la concertation**, dont le rôle est de s'assurer de la transparence des informations délivrées par RTE et de veiller à l'expression libre et argumentée de tout un chacun.

Ainsi, Monsieur Pierre-Gérard Merlette a été associé à la définition du plan de concertation et à l'organisation des réunions publiques pour lesquelles il a demandé la mise en place de « **fiches questions** » disposées sur les chaises pour faciliter l'expression du public. C'est également le garant de la concertation qui a proposé de mettre à disposition du public un **registre de la concertation**. Il a bien entendu eu l'occasion de donner son opinion sur le dossier d'information réalisé par le maître d'ouvrage ainsi que tous les autres supports d'information.

Enfin, des contacts préliminaires ont été menés par RTE auprès de plusieurs acteurs du territoire : préfetures et services de l'Etat, élus représentants des collectivités locales et parlementaires, associations et acteurs de l'environnement, organisations socio-professionnelles et acteurs économiques, etc... Ces contacts ont permis de prendre en compte la perception du projet par le territoire et d'intégrer leurs attentes en termes de concertation.

## Des orientations consignées dans une Charte de la concertation

Dans le cadre de cette concertation publique relative au projet, RTE a élaboré une Charte de la concertation. Cette charte décrit les modalités et règles de la concertation que RTE s'engage à mettre en place.

Elle s'adresse aux participants à la concertation, citoyens, acteurs de la société civile et plus généralement à toute personne désireuse de contribuer aux réflexions conduites pour l'élaboration de ce projet.

Cette charte a été mise à la disposition du public via le site internet du projet [www.rte-ligne-cergy-persan.fr](http://www.rte-ligne-cergy-persan.fr)



## Le dispositif de concertation et d'information

### Une identité visuelle spécifique au projet

RTE a souhaité mettre en place pour l'ensemble des supports d'information une identité visuelle spécifique au projet. L'objectif est de faciliter au public et aux acteurs du territoire l'identification de la documentation relative au projet, ceci tout au long de la concertation.



## Les supports de communication

### Le dossier d'information

Destiné à apporter l'information la plus large et complète possible sur le projet, ce document de plus de 70 pages, illustré de photos et schémas pédagogiques, présente les objectifs et enjeux essentiels du projet et détaille les travaux envisagés. Il développe les informations indispensables à la parfaite compréhension du projet et à l'analyse de ses effets sur les territoires traversés. Il présente ainsi les résultats des études réalisées (environnementales, socio-économiques et techniques) et les notions clés du système électrique national et régional.

Le garant de la concertation a été associé à sa finalisation et a pu donner son appréciation sur ce document.

Le dossier d'information a été mis en ligne sur le site internet dédié au projet. Il a également été tenu à la disposition du public durant toute la phase de concertation recommandée.

### La plaquette de synthèse du projet

Document de synthèse favorisant une appropriation rapide du projet, la plaquette permet de localiser le parcours de la ligne 225 000 volts Cergy-Persan, d'expliquer les travaux envisagés tout en mettant en exergue les enjeux du projet pour le territoire.

Sur les 4 pages de ce document au format A5, deux sont consacrées à la concertation :

- la page de couverture annonce la période de la concertation : du 12 novembre au 13 décembre ;
- la 4<sup>ème</sup> page de couverture explique les modalités de la concertation et incite le lecteur à participer (annonce des réunions d'information et des permanences locales, contacts du garant et de l'équipe projet) et à s'informer (adresse du site internet).

Ce document a été imprimé en octobre 2013 pour être largement diffusé à **18 000 exemplaires** dans les boîtes aux lettres des riverains de la ligne.

Il a également été adressé avec un courrier personnalisé :

- aux principaux acteurs du territoire (élus, services de l'Etat, représentants socio-économiques et associatifs...)
- aux près de **200 propriétaires** des parcelles concernées directement par la ligne.

## ASSISTEZ AUX RÉUNIONS D'INFORMATION

Vous êtes conviés à la réunion publique de votre choix, au cours de laquelle le projet sera présenté par RTE :

<b>VALLANGOUJARD</b>	mardi 12 novembre 2013	18h30	Foyer rural, 17 rue de Marines
<b>ENNERY</b>	mercredi 13 novembre 2013	18h30	Mairie, place Rendu
<b>OSNY</b>	jeudi 14 novembre 2013	18h30	Espace François Villon, allée François Villon
<b>PERSAN</b>	vendredi 15 novembre 2013	18h30	Mairie - salle Brossolette, 65 avenue Gaston Vermeire

## RENCONTREZ PERSONNELLEMENT RTE

Si vous souhaitez évoquer un sujet particulier, vous pouvez vous rendre à l'une des permanences locales tenues par RTE :

<b>LABBEVILLE</b>	mardi 19 novembre 2013	de 14h à 18h	Mairie, 1 Grande Rue
<b>PONTOISE</b>	jeudi 21 novembre 2013	de 14h à 18h	Maison de Quartier de Marcouville, 30 bis les Hauts de Marcouville
<b>HEROUVILLE</b>	vendredi 22 novembre 2013	de 15h à 18h	Mairie, 1 rue du Poteau
<b>ENNERY</b>	mardi 26 novembre 2013	de 14h à 18h	Mairie, place Rendu
<b>CERGY</b>	vendredi 29 novembre 2013	de 13h à 17h	Maison de Quartier des Linandes, place des Linandes

## INFORMEZ-VOUS ET POSEZ VOS QUESTIONS :

[www.rte-ligne-cergy-persan.fr](http://www.rte-ligne-cergy-persan.fr)



### Le garant de la concertation publique

La concertation est animée par RTE, maître d'ouvrage du projet, sous l'égide d'un garant, neutre et indépendant, nommé par la Commission nationale du débat public. Le garant veille au bon déroulement de la concertation, à la participation et à l'information du public.

Pour toute question sur la concertation :

Pierre-Gérard MERLETTE - 31, rue de l'Ardèche - 27000 Evreux



### L'équipe projet RTE

Pour toute question sur le projet :  
Jean-Gabriel VALENTIN, responsable du projet.

RTE  
2, square Franklin  
78180 Montigny-le-Bretonneux  
[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)

*Dos de couverture de la plaquette de synthèse*

### Les panneaux d'information

Décrivant de façon graphique et illustrée des informations clés sur le projet (notamment cartographiques), des panneaux d'information ont été disposés à l'entrée des salles de réunions. Les visiteurs pouvaient ainsi acquérir rapidement l'essentiel de l'information avant d'assister à la réunion.

Ces quatre panneaux pédagogiques, de 2 mètres de haut par 80 cm de large, abordent les thématiques suivantes :

- RTE et l'alimentation électrique de l'Ile-de-France
- Les enjeux du projet
- Les travaux envisagés sur la ligne
- La concertation sur le projet et ses modalités.



## Le site internet du projet

Le site « [www.rte-ligne-cergy-persan.fr](http://www.rte-ligne-cergy-persan.fr) » permet à tout internaute d'approfondir l'information sur le projet. Il comprend une quinzaine de pages dédiées au projet :

- les enjeux du projet
- les travaux envisagés
- les effets sur le territoire et les mesures envisagées
- la présentation du maître d'ouvrage
- les modalités de la concertation en cours
- l'annonce des réunions d'information et des permanences locales
- etc...



PASSAGE À 400 000 VOLTS DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE 225 000 VOLTS EXISTANTE ENTRE CERGY ET PERSAN

LE PROJET
INFORMEZ-VOUS
PARTICIPEZ
CONTACTEZ-NOUS



La concertation publique sur le projet de passage à 400 000 volts de la ligne 225 000 volts existante entre Cergy et Persan est lancée. Cette concertation menée par RTE est placée sous l'égide d'un garant indépendant. se déroulera du **12 novembre** au **13 décembre 2013**.

### LE PROJET EN BREF

**Pourquoi ?**  
Renforcer la sécurité d'alimentation du nord-ouest francilien

**Où ?**  
Entre Cergy et Persan dans le Val d'Oise

**Comment ?**  
En remplaçant les câbles de la ligne existante, sans construire de nouvelle ligne électrique.

### LA CONCERTATION PUBLIQUE

**4 réunions d'information**

- **VALLANGOUJARD**, le mardi 12 novembre 2013 à 18h30  
Foyer rural, 17 rue de Marines
- **ENNERY**, le mercredi 13 novembre 2013 à 18h30  
Mairie, place Rendu
- **DSNY**, le jeudi 14 novembre 2013 à 18h30  
Espace François Villon, allée François Villon
- **PERSAN**, le vendredi 15 novembre 2013 à 18h30  
Salle Brossolette en Mairie, 65 avenue Gaston Vermeire

**5 permanences locales**

- **LABBEVILLE**, le mardi 19 novembre 2013 de 14h à 18h  
Mairie, 1 Grande Rue
- **PONTOISE**, le jeudi 21 novembre 2013 de 14h à 18h  
Maison de quartier des Hauts de Marcouville, 30 bis les Hauts de Marcouville
- **HEROUVILLE**, le vendredi 22 novembre 2013 de 15h à 18h  
Mairie, 1 rue du Poteau
- **ENNERY**, le mardi 26 novembre 2013 de 14h à 18h  
Mairie, place Rendu
- **CERGY**, le vendredi 29 novembre 2013 de 13h à 17h  
Maison de quartier des Linandes, Place des Linandes

Venez poser votre question :

**Questions-Réponses**

Le site offre également la possibilité de télécharger tous les documents de la concertation dont :

- le dossier d'information
- la plaquette de synthèse
- la charte de la concertation
- les panneaux d'information
- l'étude socio-économique du nord-ouest francilien réalisée par l'université de Cergy-Pontoise
- etc...

L'adresse du site internet a été indiquée sur tous les documents d'information relatifs au projet (plaquette de synthèse, affiches, panneaux...).

## Les moyens d'expression du public

### Les réunions d'information

Véritables temps forts de la concertation, **quatre réunions d'information** ont permis à RTE de rencontrer à plusieurs reprises la population et les acteurs du territoire concernés par le projet.

Les réunions d'information qui se sont déroulées courant du mois de novembre ont eu pour objectifs de débattre du projet et des modalités des travaux envisagés.

Les réunions d'information étaient organisées le soir à partir de 18 h 30 afin de favoriser la participation des habitants.

L'organisation des réunions sur une seule semaine visait à favoriser la mobilisation médiatique sur le sujet. Leur répartition géographique le long de la ligne permettait de couvrir l'ensemble du territoire concerné par le projet.

- **Le mardi 12 novembre à Vallangoujard**
- **Le mercredi 13 novembre à Ennery**
- **Le jeudi 14 novembre à Osny**
- **Le vendredi 15 novembre à Persan**

Tous les habitants ont été informés de ces réunions par voie de presse et par la plaquette distribuée dans les boîtes aux lettres des riverains.

### Les permanences locales

En complément des réunions, pour permettre à ceux qui le souhaitaient d'aborder des sujets plus particuliers, RTE s'est tenu à la disposition du public au cours de permanences locales.

Ainsi, RTE a organisé **cinq permanences locales** afin de recueillir l'avis et les remarques des citoyens sur le projet et répondre à leurs demandes sur des sujets particuliers les concernant.

Ces permanences locales, qui se déroulaient généralement dans des locaux municipaux, étaient réparties le long de la ligne à aménager :

- **Le mardi 19 novembre à Labbeville**
- **Le jeudi 21 novembre à Pontoise**
- **Le vendredi 22 novembre à Herouville**
- **Le mardi 26 novembre à Ennery**
- **Le vendredi 29 novembre à Cergy**

Ainsi, RTE a organisé des moments d'échanges avec la population sur huit des communes concernées par le projet. Pour rappel, la ligne traverse onze communes entre Cergy et Persan.

### Le registre des avis et remarques

Sur demande du garant et pour permettre aux habitants de s'exprimer tout au long de la concertation, un registre a été mis à disposition du public à chaque réunion d'information et permanence locale.

Ce registre avait la forme d'un cahier d'une cinquantaine de pages vierges et numérotées, la couverture du cahier reprenant le visuel du projet.

### Les « fiches questions »

Des « fiches questions » ont été mises à disposition du public à chaque réunion d'information. Disposées sur les chaises, elles permettaient de faciliter l'expression et les questions du public, notamment des plus réticents à s'exprimer oralement devant l'assemblée.

### Le site internet

Le site internet [www.rte-ligne-cergy-persan.fr](http://www.rte-ligne-cergy-persan.fr) permettait à l'internaute de poser directement ses questions. Il pouvait accéder au formulaire à remplir à partir de :

- la page d'accueil
- la page « Questions-Réponses »
- la page « Contactez-nous »

De plus, la page « Contactez-nous » permettait à l'internaute de retrouver les coordonnées postales de l'équipe RTE et du garant de la concertation.

## 1.3 - La mobilisation du public

Afin d'annoncer largement la concertation recommandée, RTE a mis en place un dispositif cherchant à favoriser la mobilisation du public.

### Le communiqué de presse

Le 29 octobre 2013, un communiqué a été transmis à la presse pour annoncer la concertation publique. Il présentait le projet, les objectifs et l'organisation de la concertation avec l'annonce des réunions d'information et des permanences locales de novembre (dates, horaires et lieux).

La presse bénéficiait donc de cette information en amont de la tenue des réunions et des permanences. Plusieurs journaux ont ainsi annoncé les réunions d'information dans leurs colonnes :

- **La Gazette du Val d'Oise : article du mercredi 6 novembre**
- **L'Echo le Régional : article du jeudi 7 novembre et du jeudi 14 novembre**



## Les annonces dans la presse

RTE a fait paraître des annonces dans la presse régionale (presse quotidienne et hebdomadaire) à plusieurs reprises quelques semaines avant les réunions et permanences d'information.

Les médias utilisés pour la diffusion de ces annonces ont été :

- **Le Parisien (parutions le samedi 2 novembre puis le jeudi 7 novembre)**
- **La Gazette du Val d'Oise (parution le mercredi 6 novembre)**
- **L'Echo le Régional (parution le jeudi 7 novembre)**

**Le zeppelin survolera de nouveau le Vexin en 2014**  
Le dirigeable a réussi sa saison test dans le Val-d'Oise. Reparti en Allemagne pour l'hiver, l'engin sera de retour au printemps prochain. La société Airship Paris promet des surprises.

**Le bateau solaire a dynamisé les crioliers sur l'Oise**  
L'été a été riche en événements sportifs et culturels. Parmi eux, le bateau solaire a dynamisé les crioliers sur l'Oise.

**La Poste encore une fois condamnée**  
L'association de consommateurs de La Poste a obtenu une nouvelle victoire en justice. Le tribunal administratif de Paris a condamné la Poste à verser 100 000 euros de dommages et intérêts à ses clients.

**Interpellé grâce à son ADN**  
Un homme a été interpellé grâce à son ADN. Les autorités ont utilisé une technique de pointe pour identifier le suspect.

**Huit compositeurs de hip-hop s'affrontent**  
Huit compositeurs de hip-hop s'affrontent dans une compétition nationale. Les participants ont écrit des morceaux qui seront joués lors d'un concert.

**Deux accidents, quatre morts**  
La soirée musicale a été marquée par deux accidents graves. Les victimes ont été évacuées à l'hôpital.

**Blues sur Seine**  
Festival de blues sur Seine, 8-23 novembre 2013. Les artistes invités sont : The Campbell Brothers, David Krakauer, Fred Wesley & SoCalled.

## Les documents d'information disponibles en Mairie

Les **onze mairies** traversées par la ligne entre Cergy et Persan ont reçu, quinze jours avant la première réunion d'information, un colis\* contenant l'ensemble des outils nécessaires à la promotion locale de la concertation :

- **La plaquette de présentation du projet.** En plus des 18 000 exemplaires distribués en boîtes aux lettres aux riverains de la ligne, 50 exemplaires ont été envoyés aux communes urbaines (Cergy, Pontoise, Osny, Persan) et 20 exemplaires ont été envoyés aux autres communes du territoire : chaque commune mettait les plaquettes à disposition du public en Mairie ou tout autre lieu public.
- **Une affiche** (format 40 cm de large par 60 cm de haut) a été éditée en **200 exemplaires** pour annoncer les réunions d'information et les permanences locales. Ces affiches ont été envoyées aux 11 communes : chaque commune a reçu entre 5 (pour les plus petites communes) et 20 affiches qu'elle disposait en Mairie ou tout autre lieu public.
- **Sur tous ces supports** était mentionné le site internet du projet.

**Rte**  
Réseau de transport d'électricité

**PASSAGE À 400 000 VOLTS DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE**  
225 000 VOLTS EXISTANTE ENTRE CERGY ET PERSAN

Il s'agit de réajuster la ligne à 225 000 volts entre Cergy et Persan en remplaçant les câbles par des câbles 400 000 volts. Ces travaux réalisés entre 2016 et 2018 permettent de sécuriser l'alimentation électrique des zones habitées grâce à l'absence de travaux de travaux ligne.

Ce projet fait l'objet d'une concertation publique qui se déroule du 12 novembre au 13 décembre 2013.

**CONCERTATION PUBLIQUE**

**Réunions d'information**  
Vous êtes conviés à la réunion de votre choix :

<b>WALLANGOULARD</b> Mardi 12 novembre 2013 à 18h30 Mairie, 17 rue de la Poste	<b>CSNY</b> Jeudi 14 novembre 2013 à 18h00 Mairie, 1 rue de la Poste
<b>ENNERY</b> Mardi 12 novembre 2013 à 18h30 Mairie, 1 rue de la Poste	<b>PERSAN</b> Vendredi 15 novembre 2013 à 18h30 Mairie, 1 rue de la Poste

**Permanences locales**  
Si vous souhaitez développer un sujet particulier, vous pouvez rencontrer personnellement le maître d'ouvrage RTE à l'occasion d'une permanence locale :

<b>LABBEVILLE</b> Mardi 19 novembre 2013 de 14h à 18h Mairie, 1 rue de la Poste	<b>ENNERY</b> Mardi 19 novembre 2013 de 14h à 18h Mairie, 1 rue de la Poste
<b>PONTOISE</b> Jeudi 21 novembre 2013 de 14h à 18h Mairie, 1 rue de la Poste	<b>CERGY</b> Mardi 19 novembre 2013 de 14h à 17h Mairie, 1 rue de la Poste
<b>HEROUVILLE</b> Vendredi 22 novembre 2013 de 14h à 18h Mairie, 1 rue de la Poste	

Informez-vous sur le projet et posez vos questions :  
[www.rte-ligne-cergy-persan.fr](http://www.rte-ligne-cergy-persan.fr)

Affiches 40 x 60 cm

\* pour les communes accueillant une réunion publique ou une permanence locale, les exemplaires d'affiches et de plaquettes n'ont pas été envoyés par courrier postal mais remis en main propre en Mairie.

De plus, certaines mairies ont pris l'initiative d'annoncer les réunions d'information via leur propre dispositif de communication : journal de la commune ou de l'intercommunalité, site internet...



## La diffusion des comptes rendus des réunions d'information

Chaque réunion publique a fait l'objet d'un compte rendu détaillé de 5 pages environ retraçant l'ensemble des débats avec le public et des diverses interventions.

Ils ont été adressés aux participants aux réunions concernées (ayant renseigné la feuille d'émargement) et mis en ligne sur le site internet du projet.

## 2. Le bilan de la concertation

La concertation sur le projet s'est déroulée du 12 novembre au 13 décembre 2013, les temps forts de cette phase d'échanges étant :

- 4 réunions d'information du 12 au 15 novembre,
- 5 permanences locales du 19 au 29 novembre.

Elle a permis aux habitants de s'informer sur les raisons, la consistance, les modalités et les effets du projet.

Elle a permis d'éclairer RTE dans ses décisions :

- en confirmant la faisabilité du projet par rapport aux enjeux du territoire ;
- en facilitant le recueil d'un grand nombre d'informations locales, notamment par rapport aux activités agricoles et à l'habitat ;
- en permettant d'engager des premiers échanges sur les travaux envisagés.

### 2.1 – Le bilan des échanges avec le public

#### Les réunions publiques

##### La participation aux réunions publiques

Les quatre réunions publiques étaient organisées tout le long du territoire concerné par la ligne Cergy-Persan, soit du nord au sud : Persan, Vallangoujard, Ennery et Osny.

**Elles ont rassemblé près de 120 participants :**

- **un quart étant des élus locaux et des représentants d'associations** locales ou départementales ;
- **les trois quarts étant des particuliers** habitant ou travaillant dans les communes traversées par la ligne Cergy-Persan.

La présence du public a été relativement équilibrée entre les quatre réunions avec une participation plus forte à Osny, du fait de la relative proximité du couloir de lignes 400 000 volts et 225 000 volts par rapport à certains lotissements.

On note une plus forte représentation des élus et du tissu associatif lors des réunions de Vallangoujard et de Persan ; la réunion publique d'Ennery accueillant quant à elle davantage d'exploitants agricoles.

Concernant les outils de participation, RTE relève que seulement huit fiches-questions ont été remplies par les participants au cours des quatre réunions publiques. Il est vrai que le format de ces réunions (présence d'un animateur et du garant) favorisait la prise de parole en direct.

## Déroulement des réunions publiques

Conformément à la demande du garant, RTE avait fait appel à un animateur habitué des animations publiques pour conduire la réunion. Il ouvrait la séance vers 18 h 30, laissait la parole au maire (ou au représentant de la commune d'accueil) puis présentait les modalités du débat.

Pierre-Gérard MERLETTE, garant de la concertation, rappelait alors les objectifs et les modalités de la concertation recommandée, tout en précisant sa totale indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage et sa mission de veille au bon déroulement de la concertation. Il émettait le souhait d'échanges libres se déroulant dans le calme et la sérénité, précisant que ces échanges étaient enregistrés.

L'animateur introduisait les différents représentants de RTE : Jean-Gabriel VALENTIN, responsable du Projet, Bastien CHARDEBAS, chargé de projet et Ehouarn BAGUET, chargé de concertation.

Jean-Gabriel VALENTIN présentait ensuite RTE et ses missions de service public. En s'appuyant sur la description du réseau électrique francilien et son fonctionnement, il expliquait les enjeux du projet. Le recours croissant à la production d'électricité située au nord de la France pour alimenter la consommation électrique de l'agglomération francilienne rend indispensable le renforcement de l'axe à 400 000 volts entre les postes de Terrier dans l'Oise et Cergy dans le Val d'Oise. La solution présentée par RTE consiste à réutiliser au mieux le réseau existant en transformant en 400 000 volts la ligne à 225 000 volts existante entre Cergy et Persan.

Bastien CHARDEBAS ou Ehouarn BAGUET commentaient ensuite un survol aérien de la ligne à 225 000 volts concernée, puis présentaient en détails les trois « familles » de travaux à réaliser sur cette ligne : changement des câbles, renforcement (voire rehaussement dans certains cas) des pylônes, et enfin raccordement de la ligne au réseau 400 000 volts existant au niveau de Cergy (dans l'enceinte du poste électrique existant) et de Persan (avec le déplacement de 2 ou 3 pylônes).



*Réunion publique à la Mairie de Persan le 15 novembre 2013*

Jean-Gabriel VALENTIN présentait en conclusion le calendrier du projet, depuis la concertation actuellement en cours jusqu'à la mise en service de la ligne 400 000 volts en 2018.

Après les **30 minutes** nécessaires à ces différentes interventions, le débat s'ouvrait avec la salle. L'animateur jouait son rôle de régulateur, il soutenait également l'expression du public en reformulant des questions ou en cherchant à approfondir tel ou tel sujet.

**Le garant de la concertation a également participé activement** en posant des questions complémentaires à celles évoquées par le public ou en explicitant certains points liés à la concertation (par exemple le déroulement de l'enquête publique).



*Réunion publique d'Osny le 14 novembre 2013 à l'espace François Villon*

**Les réunions ont duré en moyenne 2 heures, dont 1h30 d'échanges avec le public.** Elles se sont toujours déroulées dans un climat courtois, le public appréciant la démarche d'information organisée par RTE sous l'égide de la CNDP en amont du projet. Chaque réunion publique a permis aux participants de poser **une trentaine de questions en moyenne.**

A la fin de chaque réunion, les participants avaient la possibilité de poursuivre les échanges avec le maître d'ouvrage pour évoquer des points plus particuliers. **Cette poursuite du dialogue sous une forme plus personnelle durait de 30 minutes à 1 heure selon les cas.**



*Echanges à l'issue de la réunion publique à Ennery le 13 novembre 2013*

## Les permanences locales

### La participation du public

Les permanences locales étaient organisées dans cinq communes réparties sur le territoire du projet afin de permettre à toutes les personnes concernées de rencontrer le maître d'ouvrage : Labbeville, Ennery, Pontoise, Cergy, Hérouville.

Ces permanences étaient **organisées sur une demi-journée**, cette large amplitude horaire favorisant la participation du public selon les disponibilités de chacun.

Ces permanences ont permis de **rencontrer individuellement près d'une trentaine d'habitants et exploitants agricoles**. Quelques élus locaux se sont également déplacés.

Les participants à ces permanences étaient pour la plupart directement et personnellement concernés par la ligne existante (riverain, exploitant agricole). Leurs sujets de préoccupation étaient la gêne créée par l'ouvrage existant, les nuisances (bruit, santé) et l'impact sur les activités humaines (agriculture,...). Tous souhaitaient connaître les changements que le projet pouvait apporter sur la ligne et son environnement. Certains ont également apporté des compléments d'information sur les contraintes et enjeux locaux.

Ils ont dit avoir été informés de la tenue de ces permanences au travers des supports mis en place par RTE (plaquette de synthèse, affichage...), de l'information de leur mairie et dans une moindre mesure par la presse locale. Un certain nombre de participants avait par ailleurs assisté aux réunions d'information.

### Déroulement des permanences

Des panneaux génériques sur RTE et le projet proposé permettaient aux visiteurs de prendre connaissance des grandes caractéristiques et enjeux du projet dès leur arrivée. Le dossier d'information, les plaquettes de synthèse du projet, ainsi que le registre de la concertation étaient aussi à la disposition du public.

**Chaque visiteur était reçu individuellement** par l'un des membres de l'équipe Projet, afin de respecter une certaine confidentialité des échanges.

L'équipe Projet disposait **de cartes du territoire** pour échanger des informations de terrain et les localiser de manière très précise. Les représentants de RTE prenaient note des observations formulées par les participants.

**Chaque entretien a duré en moyenne une heure**, preuve de la forte motivation des habitants présents et de la profondeur des échanges.

Le garant de la concertation, M. Pierre-Gérard MERLETTE, était présent à la plupart de ces permanences pour observer les échanges.

## Les autres moyens d'expression du public

Le public ne pouvant ou ne souhaitant pas participer aux réunions et permanences avait la possibilité d'interpeler le maître d'ouvrage par d'autres canaux.

### Le registre

Sur demande du garant, un registre a été mis à disposition du public lors des réunions d'information et des permanences locales.

Cinq personnes y ont apporté des remarques.



### Les courriers

Deux courriers ont été adressés au maître d'ouvrage et/ou au garant de la concertation :

- un particulier habitant d'Osny a contacté le garant pour faire ses remarques sur l'organisation des réunions d'information ;
- le comité départemental de la Fédération Française de Randonnée a adressé un courrier au garant pour évoquer la protection et le maintien, pendant les travaux, des chemins empruntés par les randonneurs ;

Chaque courrier a fait l'objet d'une réponse argumentée du maître d'ouvrage. Le garant de la concertation avait au préalable été consulté sur les projets de réponse, non pour se positionner sur le fond mais pour contrôler la bonne compréhension de la réponse par tous.

- L'association Val d'Oise Environnement a par ailleurs rédigé un avis sur différents aspects du projet (bruits et champs émis par la ligne, impact visuel, respect de l'environnement, impact des travaux...).

### Le site internet

Du 12 novembre 2013 au 13 décembre 2013, le site a été visité **183 fois, soit près de 600 pages vues**. Après la page d'accueil, les pages les plus visitées du site étaient la page « informez-vous » (qui proposait des documents PDF en téléchargement) et la page décrivant les travaux.

Le temps moyen passé par visiteur est de **5 minutes** ce qui indique que les internautes prenaient le temps de consulter les informations en ligne avant de quitter le site.

Via le site internet du projet, les internautes pouvaient poser directement leurs questions à RTE en remplissant un formulaire dédié.

Quatre questions ont été posées par cette voie :

- Un propriétaire concerné souhaitant des informations sur le devenir de sa parcelle ;
- Un habitant d'Osny au sujet de l'impact visuel des lignes 400 et 225 000 volts ;
- Un riverain de la ligne à Osny à propos de la sécurité des ouvrages électriques ;
- Un média pour une offre d'annonce publicitaire sur la concertation.

## 2.2 - Les principaux sujets évoqués au cours de la concertation

Une grande diversité de thématiques a été abordée au cours des échanges avec le public, que ce soit lors des réunions publiques ou des permanences locales.

### Sur les enjeux paysagers

Ce fut l'un des thèmes les plus fréquemment abordés. Des élus et des représentants associatifs ont évoqué des techniques alternatives pour le projet, et notamment la mise en souterrain des lignes existantes. La particularité du territoire du Vexin français, labélisé Parc Naturel Régional, a été mise en exergue à ce sujet. La problématique visuelle a également été évoquée par les habitants d'Osny, riverains des lignes électriques existantes.

RTE a expliqué dans le détail les effets paysagers des travaux, relativement réduits du fait de la réutilisation d'une ligne existante. La surélévation d'environ 5 mètres de la moitié des pylônes (qui mesurent aujourd'hui plus de 40 mètres) est à appréhender dans un contexte où deux autres lignes 400 000 volts joutent la ligne à réaménager.

Concernant la réalisation de l'ouvrage en technique souterraine, l'existence des deux autres lignes aériennes 400 000 volts Cergy-Terrier, de quatre lignes aériennes 225 000 volts en sortie du poste de Cergy et de l'ensemble des lignes très haute tension sur Persan, réduirait fortement le bénéfice visuel d'une telle opération très coûteuse et difficile sur le plan technique (complexité du passage de la vallée de la Viosne en technique souterraine du fait de sa forte déclivité) et environnemental (tranchée de plusieurs mètres de large, nécessité de créer des postes électriques d'interface entre réseau souterrain et aérien, etc).

RTE a évoqué la mise en souterrain de la ligne 63 000 volts Puiseux-Sandricourt, qui devrait avoir lieu en 2018 et accompagnera le projet en terme d'effet sur les paysages puisque 58 km de lignes aériennes, dont 38 km dans le Parc Naturel Régional du Vexin français, seront déposés, soit 241 pylônes déconstruits.



*Les effets visuels des travaux étaient présentés dans la plaquette et dans le diaporama présenté en réunion publique*

## Sur les champs électriques et magnétiques

Les effets éventuels sur la santé des champs électriques et magnétiques générés par les lignes très haute tension ont été abordés à de nombreuses reprises lors des réunions publiques, notamment à Osny où les participants étaient des riverains des ouvrages électriques existants.

Après avoir expliqué les phénomènes en question et les recommandations nationales et internationales en la matière, RTE a donné les valeurs de champs de la ligne 225 000 volts et la valeur estimée après son passage à 400 000 volts.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage a précisé que des mesures sont réalisables chez les particuliers, par un organisme indépendant, sur simple demande du Maire auprès de RTE, conformément aux accords passés avec l'Association des Maires de France.

Pour améliorer leur cadre de vie, certains habitants d'Osny se sont interrogés sur la possibilité de réaménager le couloir de lignes existantes afin de les éloigner des habitations : déplacement des pylônes, regroupement de deux lignes sur une seule file de pylônes, etc. Sur ce sujet, RTE a rappelé l'historique de l'évolution du territoire - l'étalement urbain ayant, au fil du temps, rapproché les habitations des ouvrages électriques - et le rôle stratégique des ouvrages 400 000 volts. RTE a ensuite affirmé la nécessité de ne pas reporter les impacts sur les territoires voisins et de ne pas envisager de solutions irréalistes financièrement ou techniquement. RTE est resté ouvert à la discussion et à l'écoute des riverains tout en rappelant qu'une restructuration du couloir de lignes existantes fait partie d'une réflexion plus large qui dépasse le cadre du présent projet.

## Sur les courants induits

Ces discussions sur les phénomènes électromagnétiques liés aux câbles ont permis d'évoquer le phénomène de courant « induit » qui peut parfois être observé lorsqu'un équipement agricole (clôture, bâtiment...) situé sous la ligne est mal isolé à la terre. RTE a ainsi pu expliciter le phénomène physique tout en indiquant les mesures simples à mettre en œuvre.

## Sur le bruit généré par les lignes

Les questions liées au grésillement généré par les lignes (400 000 volts et 225 000 volts) ont également été abordées à plusieurs reprises lors des discussions, que ce soit en réunion publique ou lors d'entretiens individuels au cours des permanences.

RTE a expliqué le phénomène physique « d'effet couronne » tout en soulignant que le bruit généré par les câbles 400 000 volts sera similaire à celui de chacune des deux autres lignes 400 000 volts existantes.

## Sur les enjeux agricoles

Les propriétaires et exploitants agricoles présents aux réunions se sont particulièrement intéressés au déroulement du chantier: modalités d'accès aux terrains, période et durée des travaux, indemnisation liées à la perte de culture...

Lors des permanences locales, les agriculteurs ont également été les plus intéressés par les modalités des travaux.

Sur ces questions, RTE a précisé qu'il était trop tôt pour donner des réponses précises mais que les modalités du chantier seraient établies en étroite collaboration avec le monde agricole, quand les caractéristiques détaillées des travaux auront été définies.

Par rapport aux modalités d'indemnisation, RTE a rappelé le strict respect des accords régionaux passés avec la Chambre d'agriculture.

Les évolutions durables de l'ouvrage électrique ont également été détaillées à la demande des agriculteurs :

- **l'emprise des pylônes**, un certain nombre (à ce stade non défini) d'entre eux devant être renforcés à la base ;
- **la hauteur des câbles**, RTE expliquant que les câbles seront situés plus haut du fait du niveau de tension supérieur, afin de respecter les normes de sécurité en vigueur.

Lors des permanences locales, les échanges avec les exploitants agricoles ont également permis à RTE de **collecter un certain nombre d'informations précises de terrain**. Il a par exemple été possible d'identifier la présence d'une aire de stockage de betteraves qui pourrait être concernée par le projet. Un autre échange avec un agriculteur a permis d'entrevoir des possibilités d'organisation du chantier de façon à minimiser ses impacts sur son activité.

### Sur l'aménagement du territoire

Les enjeux d'aménagements futurs du territoire ont été particulièrement prégnants lors de la réunion publique de Persan : le raccordement de la future ligne au réseau 400 000 volts existant se situe en effet dans un secteur de projet de zones d'activités portant de forts enjeux d'aménagement.

La présence des élus locaux – notamment du président du Conseil général du Val d'Oise et du maire de Persan - et de l'organisme chargés de l'aménagement de cette zone d'activités (SEMAVO) a permis de faire part des échanges constructifs déjà engagés sur la façon de concilier le projet de passage à 400 000 volts de la ligne Cergy-Persan, la création de la ZAC du Chemin Herbu et les besoins des habitants de la zone concernée. RTE a affirmé sa volonté de présenter un schéma de raccordement conciliant les différents besoins dans sa demande de déclaration d'utilité publique.

### Sur l'avenir énergétique du territoire

A plusieurs reprises, la question du devenir du site de production de Champagne-sur-Oise a été posée par les participants. RTE, qui n'est pas producteur d'énergie, n'a pu qu'évoquer le potentiel de ce site stratégique du fait de ses nombreux avantages (présence d'un cours d'eau, d'un gazoduc, de lignes électriques...). Le développement de l'énergie éolienne dans le Vexin français a été abordé, dans une moindre mesure, par quelques participants. RTE a évoqué sur ce sujet le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) approuvé par la Région Ile-de-France et arrêté par la Préfecture de région le 14 décembre 2012 qui classe le Vexin français comme défavorable pour l'implantation d'éoliennes.

## Sur la concertation

De manière générale, **la démarche d'information engagée par RTE, sous l'égide de la CNDP, très en amont du projet a été largement saluée par les participants et notamment les élus.** Ils ont souligné son intérêt même si, au regard des efforts importants réalisés pour mobiliser la population, la participation des habitants s'avère relativement modeste.

Toutefois, lors de la réunion d'Osny – qui a accueilli près de 70 participants dont de nombreux habitants riverains de la ligne - plusieurs participants ont déploré ne pas avoir reçu la plaquette d'invitation aux réunions publiques.

RTE a rappelé le dispositif d'information mis en place pour sensibiliser un maximum de personnes :

- d'une part, **l'utilisation de supports d'informations nombreux et variés** (presse locale, mairies, boîtes-aux-lettres, courriers, site internet), cette multiplication des canaux de communication permettant de palier à l'éventuelle faiblesse de l'un ou l'autre des supports ;
- d'autre part, **un ciblage fin des personnes directement concernées par la ligne** (invitation personnalisée des propriétaires, diffusion de la plaquette de synthèse dans toutes les communes ou quartiers concernés).

## 2.3 - La couverture médiatique

### Les articles et interviews parus

Liste des articles et reportages (TV, radio) parus (hors annonces officielles du maître d'ouvrage dans la presse quotidienne et hebdomadaire du Val d'Oise) :

**VIX QUOTIDIENNE** De Persan à Cergy en traversant le Vexin

## Ligne haute tension : bientôt la concertation



**L**igne haute tension de 225 000 volts qui traversera le Parc naturel régional du Vexin français, sur 20 kilomètres entre Persan et Cergy, va être aménagée pour passer à 400 000 volts. À l'origine du projet, Réseau de transport d'électricité (RTE), les aménageurs privés ont proposé "à minima" une concertation publique, sous l'égide d'un juriste indépendant, au début du 22 novembre au 23 décembre prochains, annonce le promoteur de projet.

La société de transport d'électricité a été mandatée par RTE et est accompagnée de deux ligères à 400 000 volts entre l'Oise et Val-d'Oise au d'une ligne 225 000 volts entre Cergy et Persan. « Il est envisagé et se négocie. Il doit être complété pour assurer la sécurité de l'exploitation électrique de Val-d'Oise, accompagner son développement économique et la transition énergétique qui implique le passage de production d'électricité en France ».

**Double objectif**

Le projet consistait la ligne 225 000 volts existante entre Cergy et Persan. Cet aménagement de la ligne 225 000 volts entre Cergy et Persan permettra principalement de charger les câbles sur une longueur de kilomètres et à réduire certains pylônes. Il ne sera pas construit de nouvelles lignes.

Des réunions publiques et des consultations locales seront organisées du 12 novembre au 13 décembre pour informer les populations et échanger avec les élus locaux. Supervisée par Pierre-Gérard Mielotte, le garant indépendant nommé par la Commission nationale de l'énergie, la concertation publique sera une double finalité : permettre des échanges directs et transparents entre RTE et la population concernée par le projet, et permettre aux citoyens

Recevoir de l'environnement et du cadre de vie local. Pour ce fait, quatre réunions publiques seront tenues :

- Malignyville le 12 novembre,
- Enverly le 13 novembre,
- Oisy-le-François le 14 novembre,
- Persan le 15 novembre.

De plus, des consultations locales seront mises en place :

- à l'abbaye le 18 novembre,
- à Flouville le 21 novembre,
- à Hérouville le 22 novembre,
- à Enverly le 26 novembre et à Cergy le 29 novembre.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet dédié au projet : [www.rte.fr/cergy-persan.com](http://www.rte.fr/cergy-persan.com)

**RTE, c'est quoi ?**

RTE est l'opérateur du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service public, il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique. Sa politique s'articule autour des fournisseurs d'électricité français et étrangers et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité (DSE) et les entreprises locales de distribution ou industriels directement raccordés au réseau de transport.

Avec 100 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 40 lignes transformateurs, le réseau géré par RTE est le plus important d'Europe. Il a réalisé en octobre 2012 un chiffre d'affaires de 4,528 milliards d'euros et 37,5 en employé à 400 salariés.



**Les tracés des lignes haute tension**

■ C'est la ligne verte, actuellement en 225 000 V qui sera modifiée pour passer à 400 000 V (Source : RTE)

#### - La Gazette du Val d'Oise :

- o Article du 9 octobre pour annoncer le projet
- o Article du 6 novembre pour annoncer les réunions d'information

#### - L'Echo le Régional :

- o Article du 7 novembre pour annoncer les réunions d'information
- o article du 21 novembre sur la réunion d'information à Persan

#### - VOnews (webtv du Conseil général du Val d'Oise) :

- o reportage vidéo du 17 novembre à la réunion d'information d'Osny

#### - Radio RGB 99.2 :

- o reportages radio du 19 novembre avec interview de Jean-Gabriel Valentin, responsable du projet
- o reportage radio du 21 novembre avec interview de l'association « Les Amis du Vexin »

## Le traitement du projet dans les médias

### Les caractéristiques et enjeux du projet

Les enjeux du projet ont été largement développés dans les articles parus en octobre et novembre : sécurité d'alimentation du nord-ouest francilien, accompagnement du développement économique du Val d'Oise et de la transition énergétique...

Les médias ont notamment insisté sur le nombre d'habitants alimentés aujourd'hui par la ligne en question : près de 2,5 millions d'habitants.

Les caractéristiques techniques du projet ont également largement été expliquées dans les articles : changement des câbles, rehaussement de quelques pylônes...

### L'annonce de la concertation

La presse, sollicitée par RTE, a annoncé les réunions d'information et les permanences locales.

Deux réunions d'information ont d'ailleurs fait l'objet d'une couverture particulière par les médias :

- la **réunion de Persan** avec un article spécifique dans La Gazette du Val d'Oise
- la **réunion d'Osny** avec un reportage par la webtv *VOnews*.

L'adresse du site internet dédié au projet a été mentionnée dans plusieurs articles.

### L'expression des acteurs

Les différents intervenants de la concertation recommandée ont été présentés dans la presse et leurs rôles explicités : RTE, le garant de la concertation...

Le responsable du projet, Jean-Gabriel VALENTIN, a été interviewé à plusieurs reprises par les médias. Ehouarn BAGUET, chargé de concertation, et Bastien CHARDEBAS, chargé de projet, ont tous deux été cités dans un article.

Les médias ont également donné la parole à des acteurs du territoire. Ainsi, les médias ont relayé les propos :

- des acteurs du Vexin : Marc GIROUD, président du PNR du Vexin français et de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron, et les associations du Vexin (l'association de sauvegarde de la Vallée du Sausseron et l'association des « Amis du Vexin français ») ;
- des élus et associations de Persan : Philippe COUSIN, maire de Persan et Arnaud BAZIN, président du Conseil général du Val d'Oise et adjoint à Persan, ainsi que l'association Haut Val d'Oise écologie ;
- des riverains de la commune d'Osny.

### Les échos des débats

La presse télévisuelle et la radio ont présenté un panorama des préoccupations des personnes concernées par le projet : impact visuel de la ligne réaménagée, champs électromagnétiques et inquiétudes quant aux effets sur la santé, compatibilité avec les aménagements futurs sur le territoire.

Les associations environnementales du Vexin, plus spécifiquement l'association des Amis du Vexin et l'association de Sauvegarde de la Vallée du Sausseron, se sont déclarées **rassurées par les explications données par RTE sur son projet, démontrant ainsi l'utilité de cette procédure de concertation recommandée avec garant.**

## **3. La poursuite de la concertation**

### **3.1 - Les grands enseignements de la concertation**

#### **Sur la démarche de concertation**

La quasi-totalité des participants a manifesté sa satisfaction quant à la démarche de concertation publique menée par RTE sous l'égide d'un garant et l'effort d'information réalisé. Certains élus ont d'ailleurs salué publiquement la démarche, même si, au regard des efforts importants réalisés pour mobiliser la population, la participation des habitants s'avère relativement modeste.

Pour sa part, RTE souligne la qualité du dialogue approfondi ouvert par cette concertation : un large panel de personnes concernées (exploitants, habitants, riverains, élus locaux, associations représentatives, organismes publics...) a pu échanger avec le maître d'ouvrage. Ces participants étaient pour la plupart – y compris les auteurs des questions posées sur internet – des personnes directement concernées par la ligne.

RTE salue également le rôle bénéfique du garant, la pertinence des conseils apportés au cours de l'élaboration du dispositif de concertation, puis le rôle de médiation joué lors des rencontres avec le public, l'ensemble ayant permis de garantir le sérieux et la transparence des débats.

#### **Sur les enjeux énergétique du projet**

La justification du projet – l'alimentation pérenne des consommations d'électricité des 2,5 millions d'habitants du nord-ouest francilien dans un contexte de transition énergétique – semble avoir été particulièrement bien comprise par le public.

#### **Sur les travaux envisagés**

De même, il n'y a pas eu d'opposition ferme à la solution technique proposée, la réutilisation du réseau existant étant bien comprise par tous et reconnue comme solution « de bon sens ». Les publications des associations ayant participé à la concertation ainsi que les articles dans la presse illustrent également ce consensus autour de la solution technique proposée.

Ce constat justifie en grande partie la mobilisation relativement modeste du public : une très grande majorité des 18 000 habitants ayant reçu la plaquette de synthèse a pu constater, par la lecture de ce document, que le projet ne les concernerait pas directement et que l'impact des travaux envisagés s'avèrerait faible. La construction d'une nouvelle ligne en site vierge aurait certainement davantage mobilisé.

## Sur l'impact visuel et les paysages

L'effet visuel des travaux sur la ligne 225 000 volts a été régulièrement abordé au fil des rencontres (réunions et permanences).

Les participants reconnaissent que la réutilisation de la ligne 225 000 volts existante est une solution qui minimise fortement l'impact visuel du projet, en comparaison à toute autre solution impliquant la construction d'une nouvelle ligne électrique.

Le détail des travaux (rehaussement de la moitié des pylônes qui passeront de 40 mètres à 45 mètres de hauteur, etc) a permis à chacun de relativiser le changement visuel potentiel, de même que la présence des deux autres lignes 400 000 volts à proximité immédiate de la ligne concernée.

RTE note par ailleurs que le projet proposé est respectueux de la Charte du Parc Naturel Régional du Vexin français.

## Sur le cadre de vie

La notion de cadre de vie a peu été évoquée lors des réunions dans les territoires ruraux, si ce n'est à travers l'évocation du label « Parc Naturel Régional ». Il est vrai que la ligne est souvent éloignée de plusieurs centaines de mètres des bourgs des communes traversées.

Dans les faits, seule la réunion d'Osny a porté essentiellement sur l'impact du projet sur le cadre de vie. Les riverains des lignes 400 000 et 225 000 volts existantes ont évoqué à plusieurs reprises la présence de ces lignes et demandé des solutions de déplacement des ouvrages existants.

Le projet n'est pas apparu en tant que tel comme porteur de nouveaux impacts majeurs mais plutôt comme l'occasion d'obtenir de RTE des aménagements sur le réseau existant.

RTE a souligné qu'un réaménagement du couloir de lignes fait partie d'une réflexion plus large qui dépasse le cadre du présent projet, tout en restant ouvert à la discussion et en proposant de rencontrer des représentants de ce quartier sur ce thème. Le maître d'ouvrage a toutefois rappelé le rôle stratégique de ces ouvrages, leur présence sur le territoire avant le développement de l'urbanisation et la difficulté de les déplacer « sans reporter les impacts chez le voisin ».



*A gauche, la ligne 225 000 volts, à droite les deux lignes 400 000 volts*

### **Sur les effets des lignes sur la santé**

Cette thématique a été abordée à plusieurs reprises, notamment dans le secteur d'Osny où les lignes 400 000 volts et la ligne 225 000 volts passent non loin des habitations.

Les échanges ont permis de donner une information factuelle sur la question et de fournir de nombreuses références aux participants.

RTE a également affirmé sa volonté de transparence sur ce sujet et proposé la réalisation de mesures de champs chez les particuliers.

### **Sur les pratiques agricoles**

Les agriculteurs ont bien compris les effets (assez réduits) du projet proposé et se sont surtout intéressés au déroulement des travaux.

Beaucoup d'agriculteurs se sont également intéressés aux aspects administratifs du projet : nouveaux conventionnements, indemnisations liées aux travaux et à la ligne, etc. Dans une moindre mesure, certains exploitants ont souhaité obtenir des informations sur les champs induits et sur la réglementation liée à la hauteur des câbles. RTE a rappelé son attachement à respecter strictement les normes de sécurité en vigueur.

Ainsi, les premières rencontres ont permis d'amorcer un dialogue constructif avec les agriculteurs, dialogue qui devra se poursuivre pour permettre de conjuguer au mieux les travaux avec les activités agricoles.

### **Sur les projets locaux d'aménagement du territoire**

Cette concertation a permis à RTE d'approfondir sa connaissance des projets d'aménagement du territoire, notamment sur la commune de Persan. La démarche a également permis de poursuivre le dialogue préalablement engagé avec les différents partenaires de l'aménagement du territoire.

RTE note par ailleurs l'opportunité qu'offre la concertation pour engager un partenariat durable avec le Parc Naturel Régional du Vexin français, sur le projet et plus largement sur les ouvrages électriques traversant le périmètre du parc.

## 3.2 - Conclusions du maître d'ouvrage

Au vu de ce bilan, RTE se félicite de l'état d'esprit constructif qui a prévalu tout au long de la concertation recommandée placée sous l'égide du garant M. Pierre-Gérard MERLETTE et souhaite poursuivre le projet de passage à 400 000 volts de la ligne 225 000 volts existante entre Cergy et Persan.

### **RTE prend pour ce faire les engagements suivants :**

- **Le dialogue va se poursuivre** avec l'ensemble des parties prenantes du territoire impliquées dès cette phase préalable de concertation recommandée, **en particulier les riverains.**
- **Le présent bilan figurera sur le site internet du projet qui sera maintenu et actualisé au fil de l'avancée du projet.**
- **RTE travaillera notamment en étroite relation avec la profession agricole** afin d'anticiper et préparer le chantier dans les meilleures conditions, ainsi que la mise en place des conventions de servitude type 400 000 volts.
- **RTE contactera les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles** pour la mise en place de conventions de servitude type 400 000 volts remplaçant les conventions existantes type 225 000 volts.
- **Les questions liées au cadre de vie et aux champs magnétiques sur la commune d'Osny feront l'objet d'un suivi particulier** : une rencontre a déjà eu lieu le 4 décembre 2013 avec l'ASL Chapeau pour évoquer les possibilités de réaménagement du couloir de lignes existantes. A la demande du maire d'Osny, RTE organisera une campagne de mesures de champs dans les conditions prévues par l'accord « Association des Maires de France – RTE » de décembre 2008.
- **Une réflexion commune sera engagée avec le Parc Naturel Régional du Vexin français sur les actions de partenariat permettant d'accompagner le projet.** RTE confirme le projet de déconstruction de la boucle aérienne 63 000 volts entre Puiseux et Sandricourt (suppression de 241 pylônes) et son remplacement par un réseau en technique souterraine à l'horizon 2018.
- **Le travail commun sera poursuivi avec la mairie de Persan et l'aménageur de la ZAC du Chemin Herbu, la Semavo,** afin d'être à même de définir, d'ici à la demande d'enquête publique, un schéma de raccordement au réseau 400 000 volts à Persan permettant de concilier les différents usages du territoire.

**Rte**

Réseau de transport d'électricité



PASSAGE A 400 000 VOLTS DE LA LIGNE ELECTRIQUE 225 000 VOLTS EXISTANTE ENTRE CERGY ET PERSAN

## **Bilan de la concertation recommandée (12 novembre - 13 décembre 2013)**

**Annexe 1 :**

**Annonces presse**

**Articles et reportages**

## Liste des supports utilisés pour annoncer les réunions d'informations et permanences locales

Au total : 4 parutions dans la presse régionale

- *Le Parisien* édition Val d'Oise des 2 et 7 novembre
- *La Gazette du Val d'Oise* du 6 novembre
- *L'Echo régional* du 7 novembre

### Exemple de parution d'une annonce dans le journal

*Le Parisien* du 2 novembre 2013



**Rte**  
Réseau de transport d'électricité

**PASSAGE À 400 000 VOLTS DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE 225 000 VOLTS EXISTANTE ENTRE CERGY ET PERSAN**

Ces travaux réalisés entre 2016 et 2018 permettront de sécuriser l'alimentation électrique du nord-ouest francilien sans construire de nouvelle ligne.

CONCERTATION PUBLIQUE  
DU 12 NOVEMBRE AU 13 DÉCEMBRE 2013

**Réunions d'information**

- **VALLANGOUJARD, mardi 12 novembre 2013 à 18h30**  
Foyer rural, 17 rue de Marines
- **ENNERY, mercredi 13 novembre 2013 à 18h30**  
Mairie, place Rendu
- **OSNY, jeudi 14 novembre 2013 à 18h30**  
Espace François Villon, allée François Villon
- **PERSAN, vendredi 15 novembre 2013 à 18h30**  
Mairie - salle Pierre Brossolette, 65 avenue Gaston Vermeire

**Permanences locales**

- **LABBEVILLE, mardi 19 novembre 2013 de 14h à 18h**  
Mairie, 1 Grande Rue
- **PONTOISE, jeudi 21 novembre 2013 de 14h à 18h**  
Maison de Quartier de Marcouville, 30 bis les Hauts de Marcouville
- **HEROUVILLE, vendredi 22 novembre 2013 de 15h à 18h**  
Mairie, 1 rue du Poteau
- **ENNERY, mardi 26 novembre 2013 de 14h à 18h**  
Mairie, place Rendu
- **CERGY, vendredi 29 novembre 2013 de 13h à 17h**  
Maison de Quartier des Linandes, place des Linandes

Informez-vous sur le projet et posez vos questions :  
[www.rte-ligne-cergy-persan.fr](http://www.rte-ligne-cergy-persan.fr)



**Cornelles-en-Vexin, le 4 août.** Le zeppelin a volé environ quarante jours, à raison de 4 ou 5 vols quotidiens. Il vient de quitter le Val-d'Oise pour sa révision annuelle. Les survols du Vexin et de Versailles ont rencontré un certain succès. (L.P./E.D.)

# Le zeppelin survolera de nouveau le Vexin en 2014

**Le dirigeable a réussi sa saison test dans le Val-d'Oise. Reparti en Allemagne pour l'hiver, l'engin sera de retour au printemps prochain. La société Airship Paris promet des surprises.**

**D**ici une quinzaine de jours, vous pourrez réserver votre vol en zeppelin depuis Cornelles-en-Vexin pour 2014 ! En attendant, l'impressionnant appareil a quitté le Val-d'Oise où il s'était installé depuis le début du mois d'août.

La société Airship Paris a cessé les décollages un peu plus tôt que prévu, au cours de la deuxième semaine d'octobre au lieu d'attendre la fin du mois. « La météo n'était pas idéale, nous avons préféré arrêter », déclare Jean-Pierre Bonnaud, chargé de la communication de la société.

L'engin a repris le chemin de la maison : à Friedrichshafen en Allemagne, berceau historique du zeppelin. Il va faire l'objet d'un programme annuel de révision. « L'appareil va rester là-bas tout l'hiver, simplement parce que nous n'avons pas de hangar assez grand pour le ranger en France », explique Jean-Pierre Bonnaud. « Il faudrait un bâtiment de la taille d'un terrain de foot ! » Airship Paris assure cependant que le dirigeable reviendra dans l'aérodrome du Vexin en avril prochain. Sans pré-

ciser pour le moment le nombre exact de voyageurs embarqués en un peu plus de deux mois, la société s'estime satisfaite de cette première expérience.

**« Pour une saison test, c'est une bonne saison »**

**Jean-Pierre Bonnaud, porte-parole d'Airship Paris**

Le zeppelin aurait volé environ quarante jours, à raison de 4 ou 5 vols quotidiens. Ce qui représente un total de 150 à 200 vols effectués. « Pour une saison test, c'est une bonne saison », juge le porte-parole d'Airship Paris. « Nous voulions voir comment le dirigeable s'insérait dans l'espace aérien français. Nous avons fait la preuve que nous étions fiables, toutes les questions techniques ont été réglées. » Seul bémol, le taux de remplissage des vols dépasse à peine les 50 % (sachant que le dirigeable ne compte que douze places). « Nous avons atteint l'équilibre financier », assure cependant l'entreprise qui commercialise ses places

dans le dirigeable entre 250 € et 650 €. L'année prochaine, Airship Paris compte passer à la vitesse supérieure. Dès à présent sont démarchés d'éventuels annonceurs qui souhaiteraient voir leur marque portée au firmament sur les flancs du dirigeable. La compagnie compte aussi développer les prestations auprès des entreprises. Plusieurs privatisations de cabines ont déjà été organisées en 2013. Et, début octobre, le zeppelin accueillait son premier séminaire : « Nous avons fait voler une centaine de personnes. » Pendant que certains se trouvaient à bord, d'autres prenaient le volant au karting voisin.

De tels événements pourraient ainsi avoir des retombées très positives sur l'économie locale. Mais Airship Paris n'oublie pas le grand public et promet des « surprises » pour 2014. De nouveaux vols ponctuels thématiques pourraient être proposés, en plus des survols réguliers du Vexin et de Versailles (Yvelines) qui ont remporté un certain succès.

**MARIE PERSIDAT**

**VOIR AUSSI** Nos vidéos sur [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr).

# Le bateau solaire a dynamisé les croisières sur l'Oise

**L**e bateau solaire « Felix de Azara » a eu un bel impact sur les croisières et sur le tourisme à L'Isle-Adam. « La dynamique est bonne. Ça a boosté le marché local, le musée, les restaurants... »



**L'Isle-Adam, en septembre.** Le bateau solaire se déplace à une vitesse maximale de 13 km/h. (L.P./C.L.)

constate Laëtitia Quincerot, adjointe de direction de l'office de tourisme de L'Isle-Adam. La décision est donc prise : Croisières en Seine, qui louait le bateau jusqu'à maintenant, pense investir les 400 000 € nécessaires pour l'acquérir. Toujours disponible pour les groupes, le catamaran, lancé en septembre dernier, a déjà séduit entre 1 500 et 2 000 personnes, soit un tiers des visiteurs de la saison, qui se déroule d'avril à octobre. « On a de très bons retours, confirme Laëtitia Quincerot, les gens n'ont pas l'habitude de ce type de croisière. C'est silencieux, ils prennent leur temps pour

observer la nature. L'ambiance est plus conviviale, les touristes bougent plus sur le bateau que lors d'une croisière classique. » Se déplaçant à une vitesse maximale de 13 km/h, et sans nuisances sonores, le bateau solaire s'adapte parfaitement à son environnement. Construit en 2008 à l'occasion de l'exposition internationale de Saragosse (Espagne) sur la thématique de l'eau, le « Felix de Azara » avait déjà navigué en France, sur le canal de Jonage à Lyon (Rhône). Mais il semble bien que L'Isle-Adam soit devenu son nouveau port d'attache. **S.N.** Renseignements au 01.34.69.41.99 ou sur [www.tourisme-isle-adam.net](http://www.tourisme-isle-adam.net).

## Saint-Ouen-l'Aumône - Gonesse. Projet de délocalisation La Poste encore une fois condamnée

**L**e tribunal de grande instance de Paris (TGI) a une nouvelle fois condamné La Poste à suspendre son projet de transfert de matériels et de personnel entre les plates-formes industrielles courriers (PIC) de Saint-Ouen-l'Aumône et Gonesse. Les syndicats SUD et CGT ainsi que les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) des deux sites avaient réassigné leur direction car ils estimaient qu'elle n'avait pas respecté la première décision du TGI du 19 juillet. « Nous espérons que la direction va retrouver la voie du dialogue social, indique Yves Lefrançois de SUD. La fermeture de la PIC de Saint-Ouen-l'Aumône est inévitable mais on veut que le personnel soit reclassé dignement en tenant compte des souhaits et des situations de chacun. » « La direction du courrier du Val-d'Oise prend acte et met tout en œuvre pour mener à bien ce projet important pour le courrier dans le département », indique de son côté La Poste.

## Villiers-le-Bel. Le cambrioleur s'était blessé Interpellé grâce à son ADN

**I**l aura fallu cinq mois. Le temps de procéder aux analyses du sang trouvé sur place et d'en comparer les résultats avec ceux du fichier central de la police. Repéré grâce à son ADN, un adolescent d'Argenteuil âgé de 16 ans a été interpellé mardi. Il lui est reproché d'avoir participé à un cambriolage dans un pavillon, rue des Fleurs à Villiers-le-Bel, le 14 mai. Le jeune homme s'était blessé sur la vitre brisée de la fenêtre par laquelle il était entré avec ses deux complices à l'arrière de la maison. Les policiers avaient retrouvé des traces de son sang ; le même que celui retrouvé sur un tee-shirt maculé, jeté dans un jardin voisin. Du matériel hi-fi, des ordinateurs et des bijoux avaient disparu. Ses deux complices, deux adolescents de Villiers-le-Bel, de 15 et 17 ans, ont aussi été interpellés. Les trois jeunes gens placés sous contrôle judiciaire seront convoqués devant la justice en décembre.

## La compétition réunit les meilleurs d'Ile-de-France Huit compositeurs de hip-hop s'affrontent

**H**uit compositeurs de hip-hop s'affronteront ce soir sur la scène du Tapis rouge, à Colombes (Hauts-de-Seine) dans le cadre du Beatmaker Contest. Une compétition née en 2007 à Colombes et qui se déroule désormais dans plusieurs régions. C'est l'association 9.2 Styles qui a sélectionné les huit « beatmakers » les plus talentueux d'Ile-de-France. Face au public, et grâce à des compositions libres et imposées, chacun devra franchir trois étapes à élimination directe pour être proclamé vainqueur. *Ce soir, à 20 heures, au Tapis rouge, 9, rue de la Liberté à Colombes (92). Dès 3 ans. Tarif : 5 €.*

**PASSAGE À 400 000 VOLTS DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE 225 000 VOLTS EXISTANTE ENTRE CERGY ET PERSAN**

**Rte**  
Réseau de transport d'électricité

Ces travaux réalisés entre 2016 et 2018 permettront de sécuriser l'alimentation électrique du nord-ouest francilien sans construire de nouvelle ligne.

CONCERTATION PUBLIQUE  
DU 12 NOVEMBRE AU 13 DÉCEMBRE 2013

**Réunions d'information**

- **VALLANGOUJARD, mardi 12 novembre 2013 à 18h30**  
Foyer rural, 17 rue de Marines
- **ENNERY, mercredi 13 novembre 2013 à 18h30**  
Mairie, place Rendu
- **OSNY, jeudi 14 novembre 2013 à 18h30**  
Espace François Villon, allée François Villon
- **PERSAN, vendredi 15 novembre 2013 à 18h30**  
Mairie - salle Pierre Brossollette, 65 avenue Gaston Vermeire

**Permanences locales**

- **LABBEVILLE, mardi 19 novembre 2013 de 14h à 18h**  
Mairie, 1 Grande Rue
- **PONTOISE, jeudi 21 novembre 2013 de 14h à 18h**  
Maison de Quartier de Marcouville, 30 bis les Hauts de Marcouville
- **HEROUVILLE, vendredi 22 novembre 2013 de 15h à 18h**  
Mairie, 1 rue du Poteau
- **ENNERY, mardi 26 novembre 2013 de 14h à 18h**  
Mairie, place Rendu
- **CERGY, vendredi 29 novembre 2013 de 13h à 17h**  
Maison de Quartier des Linandes, place des Linandes

Informez-vous sur le projet et posez vos questions :  
[www.rte-ligne-cergy-persan.fr](http://www.rte-ligne-cergy-persan.fr)

**MÉRIEL/PONTOISE** La série noire porte à 22 le nombre de tués sur les routes depuis le début de l'année

## Deux accidents, quatre morts

Il y a deux semaines, Jean-Luc Nevache, le préfet du Val-d'Oise, appelait les automobilistes à la prudence à l'occasion d'un bilan provisoire sur la sécurité routière. Alors qu'il estimait que les chiffres étaient « plutôt bons » avec 18 morts sur les routes du Val-d'Oise au 15 octobre, le représentant de l'État rappelait : « Traditionnellement, nous connaissons une mauvaise fin d'année. » Les statistiques se sont une nouvelle fois vérifiées. Quatre personnes ont trouvé la mort à la suite de deux accidents survenus à deux jours d'intervalle et portant le bilan provisoire à 22 tués sur les routes du Val-d'Oise.

### • Pontoise : la voiture finit dans l'Oise, un père et sa fille décédés

Le terrible drame s'est produit dans la nuit de vendredi à



■ À Pontoise, le conducteur d'un Renault Scenic a été pris d'un malaise et a terminé dans l'Oise.

samedi. Il est environ trois heures lorsqu'un Renault Scenic descend l'avenue du Général Gabriel-Delarue, avec à son bord trois personnes, un couple et leur fille. Selon, les premiers éléments de l'enquête, le conducteur, un homme de 60 ans, a fait un malaise et a

voulu s'arrêter en prenant le chemin de la Pelouse, mais il n'a pu le faire et la voiture a fini sa course dans l'Oise. Le père et sa fille, âgée de 36 ans, sont décédés alors que la mère, 58 ans, était en état de choc. Conduite aux urgences, elle serait, a priori, hors de danger.



■ À Mériel, le conducteur d'une Mercedes s'est déporté sur la voie opposée et a percuté de plein fouet la voiture arrivant en face (Photo O.Su.).

### • Mériel : deux morts dans le violent face-à-face sur la D922

L'accident est survenu aux environs de 17h30, sur la commune de Mériel, en direction de l'Isle-Adam. Pour des raisons qui restent à déterminer, le conducteur d'une

Mercedes a perdu le contrôle de son véhicule et s'est déporté sur la voie de circulation opposée. Il a percuté de plein fouet une Citroën qui arrivait en face, ainsi qu'une Peugeot 206. Le conducteur de la berline allemande, âgé de 70 ans et domicilié à Mériel est mort sur

le coup, tout comme la conductrice de la Saxo, une Adamoise de 54 ans. Plus légèrement blessé, l'automobiliste au volant de la 206, un homme de 56 ans, a été pris en charge par les secours.

**Thomas HOFFMANN**  
avec Léandre GODART

15<sup>ème</sup> édition

# BLUES SUR SEINE

78 Mantes en Yvelines et Val de Seine **8 > 23 novembre 2013**

CONCERTS D'OUVERTURE

Vendredi **08 novembre** 20h30

## THE CAMPBELL BROTHERS

AU THÉÂTRE DE POISSY

**SORTIE D'ALBUM**

**DATE UNIQUE EN EUROPE!**

"Si Jimi Hendrix et Django Reinhardt avaient eu l'idée de former un groupe avec la chanteuse de gospel Mahalia Jackson, ils n'auraient pu rivaliser avec les Campbell Brothers!"

Samedi **09 novembre** 21h00

## Abraham inc. feat. DAVID KRAKAUER, FRED WESLEY & SOCALLED

À LA NACELLE - AUBERGENVILLE

Quand l'ex-directeur artistique de James Brown rencontre le maître du klezmer-funk et le MC génie du rap. Le cocktail explosif d'une soirée au groove d'enfer portée par 3 stars incontournables.

01 30 92 35 38 [www.blues-sur-seine.com](http://www.blues-sur-seine.com)

**Rte**  
Réseau de Transport d'Électricité

### PASSAGE À 400 000 VOLTS DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE 225 000 VOLTS EXISTANTE ENTRE CERGY ET PERSAN

Ces travaux réalisés entre 2016 et 2018 permettront de sécuriser l'alimentation électrique du nord-ouest francilien sans construire de nouvelle ligne.

CONCERTATION PUBLIQUE  
DU 12 NOVEMBRE AU 13 DÉCEMBRE 2013

#### Réunions d'information

- **VALLANGOUJARD**, mardi 12 novembre 2013 à 18h30  
Foyer rural, 17 rue de Marines
- **ENNERY**, mercredi 13 novembre 2013 à 18h30  
Mairie, place Rendu
- **OSNY**, jeudi 14 novembre 2013 à 18h30  
Espace François Villon, allée François Villon
- **PERSAN**, vendredi 15 novembre 2013 à 18h30  
Mairie - salle Pierre Brossolette, 65 avenue Gaston Vermeire

#### Permanences locales

- **LABBEVILLE**, mardi 19 novembre 2013 de 14h à 18h  
Mairie, 1 Grande Rue
- **PONTOISE**, jeudi 21 novembre 2013 de 14h à 18h  
Maison de Quartier de Marcouville, 30 bis les Hauts de Marcouville
- **HEROUILLE**, vendredi 22 novembre 2013 de 15h à 18h  
Mairie, 1 rue du Poteau
- **ENNERY**, mardi 26 novembre 2013 de 14h à 18h  
Mairie, place Rendu
- **CERGY**, vendredi 29 novembre 2013 de 13h à 17h  
Maison de Quartier des Linandes, place des Linandes

Informez-vous sur le projet et posez vos questions :  
[www.rte-ligne-cergy-persan.fr](http://www.rte-ligne-cergy-persan.fr)

FRANCOIS R.C. 6.492.307.988

ARGENTEUIL Droite et gauche s'opposent toujours sur le sujet

# Le projet de reconquête des berges de Seine divise

À quelques mois des municipales, le projet des berges de Seine refait surface. Philippe Doucet, le député-maire (PS) d'Argenteuil, a évoqué la question lors du dernier conseil municipal, rappelant que son équipe est mobilisée sur le sujet depuis 2008. Tout comme l'ont été les précédentes municipalités UMP et communistes. La reconquête des berges fait en effet partie des dossiers phares et celui-ci est évoqué depuis... Trente ans ! « La ville doit se retourner à nouveau vers la Seine à laquelle elle tourne le dos depuis trop longtemps », justifie le maire.

Entre janvier et juin dernier, l'agglomération Argenteuil-Bezons a lancé une grande campagne de concertation. Jugée de « plan de communication » par l'opposition (UMP et UDI), elle est sans équivoque : « 95 % des personnes ayant répondu souhaitent un aménagement permettant de pacifier la circulation automobile sur la voie sur berges et que l'agglomération poursuive son travail ». La municipalité veut justement s'y atteler. Elle a présenté un projet en cinq points.

Il porte sur « la réduction de la vitesse à 50 km/h sur la voie sur ber-

ge en centre-ville, la lutte contre les embouteillages par la création de six carrefours à feu complet, le réaménagement des carrefours Dassault et de Gaulle, la création d'une promenade pour piétons et vélos sur les berges qui connecte Argenteuil à ses communes limitrophes et le redimensionnement de la voie rapide à 2 x 1 voie, au niveau de l'île Héloïse, pour regagner des espaces de loisirs en berges et permettre un franchissement agréable et sécurisé ».

**« Vous ne ferez pas d'ici mars ce que vous avez échoué à faire en cinq ans »**

**Xavier Péricat, conseiller (UMP) municipal et général**

Sur tous ces points, l'opposition, par la voix de Philippe Métézeau, conseiller (UDI) municipal et général, navigue dans le même sens. « A tout cela, nous n'avons jamais dit le contraire, commente-t-il. Vous demandez aux habitants s'ils acceptent ces objectifs ? C'est comme leur demander s'ils préfèrent être riches et bien portants ou bien pauvres et malades. »

Le maire a révélé que ce projet « essentiel pour le développement d'Argenteuil », est finançable. Mais sur ce point, il se tourne vers le conseil général et demande, en plus des budgets actés par la région et l'agglomération, « d'inscrire les financements nécessaires à la création des carrefours prévus au projet, soit 4 M€ par an sur les cinq prochaines années ». Philippe Métézeau rappelle que « 22 M€ sont mobilisables sur Argenteuil et Bezons dans le cadre du contrat particulier région département ». Pour autant, Xavier Péricat conseiller (UMP) municipal et général, reste sceptique sur l'avancement du projet. « Vous ne ferez pas d'ici mars ce que vous avez échoué à faire en cinq ans », tacle-t-il. Il regrette d'ailleurs que le Département n'ait pas été saisi sur certains points.

Agacé, Philippe Doucet, lettres en mains, explique « avoir demandé de nombreuses rencontres avec le département mais en vain ». Lors du vote, les élus de droite se sont abstenus. Le dossier regroupant les objectifs et priorités d'actions pour engager la requalification des berges de Seine a recueilli la majorité.

MAÏRAM GUISSÉ



Voici à quoi les berges de Seine d'Argenteuil et de Bezons pourraient ressembler lorsqu'elles auront été réaménagées. Une promenade pour piétons et vélos est envisagée. (DR)

ERMONT Accès vient d'ouvrir ses portes

## Habitants et entrepreneurs lancent la première coopérative de services

Accompagnement scolaire, lutte contre la fracture numérique... On pourrait croire qu'Acces, qui vient d'ouvrir ses portes à Ermont et propose ces services, n'est qu'une nouvelle association de solidarité. Et pourtant, Acces est une coopérative, la première du genre dans le Val-d'Oise. En clair, il ne s'agit pas d'une association, mais d'une société de droit privé dont tout le monde peut décider de faire partie. Il suffit d'investir un minimum de 25 €.

Actuellement quinze habitants et trois sociétés de Val et Forêt ont rejoint le projet. Ils sont ingénierie à la retraite, professeur... Quelle que soit sa participation financière au capital, chaque membre de la coopérative a le même poids dans la gouvernance : une personne a une voix au conseil d'administration. A partir de là, Acces — qui est née dans les groupes de

réflexion de l'Agenda 21 d'Ermont — est une page blanche. Les habitants peuvent y développer toutes sortes d'activités. « Nous sommes partis de l'idée que les collectivités locales ne peuvent pas tout faire, explique Patrick Von Dahle, l'un des initiateurs du projet. Il faut que les citoyens se prennent en charge. »

**■ Soutien scolaire et initiation à l'informatique**

Acces a déjà lancé ses deux premiers services à la population : un soutien scolaire pour les 11-16 ans et des initiations à l'informatique à destination des seniors y compris dans les maisons de retraite, le tout à des tarifs abordables (moins de 10 € de l'heure).

La coopérative propose également des services à destination des entreprises et des associations. Patrick Von Dahle, consultant auprès de ri-

geants de l'économie sociale et solidaire, estime que nombre de structures ne profitent pas des aides qui leur sont accessibles. « Il existe par exemple un label d'entreprise solidaire, délivré par la préfecture, explique le président d'Acces. Nous avons le sentiment qu'un grand nombre de petites entreprises du secteur pourraient en bénéficier, mais les artisans ou les petits commerçants ne savent pas comment faire. »

Dans un autre registre, certaines associations seraient éligibles pour recevoir des fonds européens, « trop peu utilisés ». Acces se propose de les aider à lever ces sommes. Acces a reçu, pour ses débuts, un coup de pouce de la ville d'Ermont puisqu'elle a pu emménager dans les anciens bureaux du Trésor public, près du théâtre.

MAÏRAM GUISSÉ

Pour contacter Acces : [coopacces@orange.fr](mailto:coopacces@orange.fr), 06.59.56.06.32.

## Montmorency. Il est resté fermé pendant quarante ans Le cinéma l'Eden fait salle comble pour sa première



« C' est une très belle salle ». Les commentaires allaient tous dans le même sens, mardi soir, au cinéma l'Eden. Montmorency n'est plus, orpheline du septième art. La réouverture de son cinéma, fermé voici pendant plus de quarante ans, a été unanimement appréciée. L'Eden a fait salle comble, lors de la projection en avant-première du film « En solitaire » en présence de son réalisateur, Christophe Offenstein. Avant la projection, le gestionnaire de ce cinéma

municipal, Michel Enten, a félicité le maire apparenté PS François Detton d'avoir tenu sa promesse de campagne de 2008, qui visait à rouvrir ce cinéma de quartier. Parmi les nombreux événements qui vont se succéder durant ce premier mois d'existence, à noter la présence vendredi soir de Bertrand Tavernier qui viendra présenter « Quai d'Orsay », son dernier film.

Programme complet sur le site [Internet.Montmorency.fr](http://Internet.Montmorency.fr).

D.P.

## Taverny. Le Spatiobus est ouvert jusqu'à demain Découvrez l'espace dans... un bus

La maison des loisirs et de la culture accueille depuis hier le Spatiobus du Centre national d'études spatiales (Cnes). L'occasion de faire découvrir l'espace aux plus jeunes de manière très ludique grâce aux animations du Cnes. La venue du Spatiobus s'effectue dans le cadre de l'exposition « Climat, eau, vie, la Terre, une exception dans l'univers. » Jusqu'à demain, de 14 heures à 19 heures. Renseignements au 01.39.60.42.49.

Rte  
Réseau de transport d'électricité

PASSAGE À 400 000 VOLTS DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE 225 000 VOLTS EXISTANTE ENTRE CERGY ET PERSAN



Ces travaux réalisés entre 2016 et 2018 permettront de sécuriser l'alimentation électrique du nord-ouest francilien sans construire de nouvelle ligne.

CONCERTATION PUBLIQUE  
DU 12 NOVEMBRE AU 13 DÉCEMBRE 2013

Réunions d'information

- VALLANGOUJARD, mardi 12 novembre 2013 à 18h30  
Foyer rural, 17 rue de Marines
- ENNERY, mercredi 13 novembre 2013 à 18h30  
Mairie, place Rendu
- OSNY, jeudi 14 novembre 2013 à 18h30  
Espace François Villon, allée François Villon
- PERSAN, vendredi 15 novembre 2013 à 18h30  
Mairie - salle Pierre Brosolette, 65 avenue Gaston Vermeire

Permanences locales

- LABBEVILLE, mardi 19 novembre 2013 de 14h à 18h  
Mairie, 1 Grande Rue
- PONTOISE, jeudi 21 novembre 2013 de 14h à 18h  
Maison de Quartier de Marcouville, 30 bis les Hauts de Marcouville
- HEROUVILLE, vendredi 22 novembre 2013 de 15h à 18h  
Mairie, 1 rue du Poteau
- ENNERY, mardi 26 novembre 2013 de 14h à 18h  
Mairie, place Rendu
- CERGY, vendredi 29 novembre 2013 de 13h à 17h  
Maison de Quartier des Linandes, place des Linandes

Informez-vous sur le projet et posez vos questions :  
[www.rte-ligne-cergy-persan.fr](http://www.rte-ligne-cergy-persan.fr)



**Pontoise**  
Et pourquoi pas un musée de l'Hermitage ?

p. 30



**L'Isle-Adam**  
Le souffleur de verre vous ouvre son atelier.

p. 14



**Puiseux-en-France**  
Des cours pour apprendre aux seniors à se défendre.

p. 22



**Ermont**  
Un questionnaire pour définir les rythmes scolaires.

p. 18



**Argenteuil**  
Le chaton enragé venait de Casablanca.

p. 6



**Montmorency**  
Première séance à l'Eden.

p. 15



**PASSAGE À 400 000 VOLTS DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE 225 000 VOLTS EXISTANTE ENTRE CERGY ET PERSAN**

Ces travaux réalisés entre 2016 et 2018 permettront de sécuriser l'alimentation électrique du nord-ouest francilien sans construire de nouvelle ligne.

CONCERTATION PUBLIQUE  
DU 12 NOVEMBRE AU 13 DÉCEMBRE 2013

**Réunions d'information**

- **VALLANGOUJARD, mardi 12 novembre 2013 à 18h30**  
Foyer rural, 17 rue de Marines
- **ENNERY, mercredi 13 novembre 2013 à 18h30**  
Mairie, place Rendu
- **OSNY, jeudi 14 novembre 2013 à 18h30**  
Espace François Villon, allée François Villon
- **PERSAN, vendredi 15 novembre 2013 à 18h30**  
Mairie - salle Pierre Brossolette, 65 avenue Gaston Vermeire

**Permanences locales**

- **LABBEVILLE, mardi 19 novembre 2013 de 14h à 18h**  
Mairie, 1 Grande Rue
- **PONTOISE, jeudi 21 novembre 2013 de 14h à 18h**  
Maison de Quartier de Marcouville, 30 bis les Hauts de Marcouville
- **HEROUVILLE, vendredi 22 novembre 2013 de 15h à 18h**  
Mairie, 1 rue du Poteau
- **ENNERY, mardi 26 novembre 2013 de 14h à 18h**  
Mairie, place Rendu
- **CERGY, vendredi 29 novembre 2013 de 13h à 17h**  
Maison de Quartier des Linandes, place des Linandes

Informez-vous sur le projet et posez vos questions :  
[www.rte-ligne-cergy-persan.fr](http://www.rte-ligne-cergy-persan.fr)

# L'Atelier

**RÉPARATION HORLOGERIE BIJOUTERIE**  
*Vente bijoux et maroquinerie d'occasion*

**Jusqu'au 31 décembre 2013**

## CHÈQUE CADEAU

# 60€

pour toute réparation de pendule

**163, avenue Jean-Rostand - 95330 DOMONT**  
**01 39 35 80 07** ( au-dessus des Vins Nicolas)

## Articles et reportages parus

**Au total : 8 parutions dans les médias régionaux**

- **La Gazette du Val d'Oise :**
  - Article du 9 octobre pour annoncer le projet
  - Article du 6 novembre pour annoncer les réunions d'information
- **L'Echo le Régional :**
  - Article du 7 novembre pour annoncer les réunions d'information
  - Article du 14 novembre annonçant la réunion d'information à Persan
  - Article du 21 novembre relatant la réunion d'information à Persan
- **VOnews (webtv du Conseil général du Val d'Oise) :**
  - reportage vidéo du 17 novembre à la réunion d'information d'Osny
- **Radio RGB 99.2 FM :**
  - reportage radio du 19 novembre avec interview de Jean-Gabriel Valentin, directeur de projet RTE
  - reportage radio du 21 novembre avec interview de l'association « *Les Amis du Vexin* »

Ligne électrique Persan - Cergy

# Vexin : la tension va monter

PAGE 9



De Persan à Cergy en traversant le PNR, elle va passer de 225 000 à 400 000 volts

# Ligne THT : la tension va monter

La ligne haute tension de 225 000 volts qui traverse le PNR du Vexin français sur 20 kilomètres entre Persan et Cergy va être aménagée pour passer à 400 000 volts. À l'origine du projet, Réseau de transport d'électricité (RTE) promet des travaux "a minima" sans impact sur l'environnement. Les défenseurs du Vexin promettent, eux, d'être vigilants.

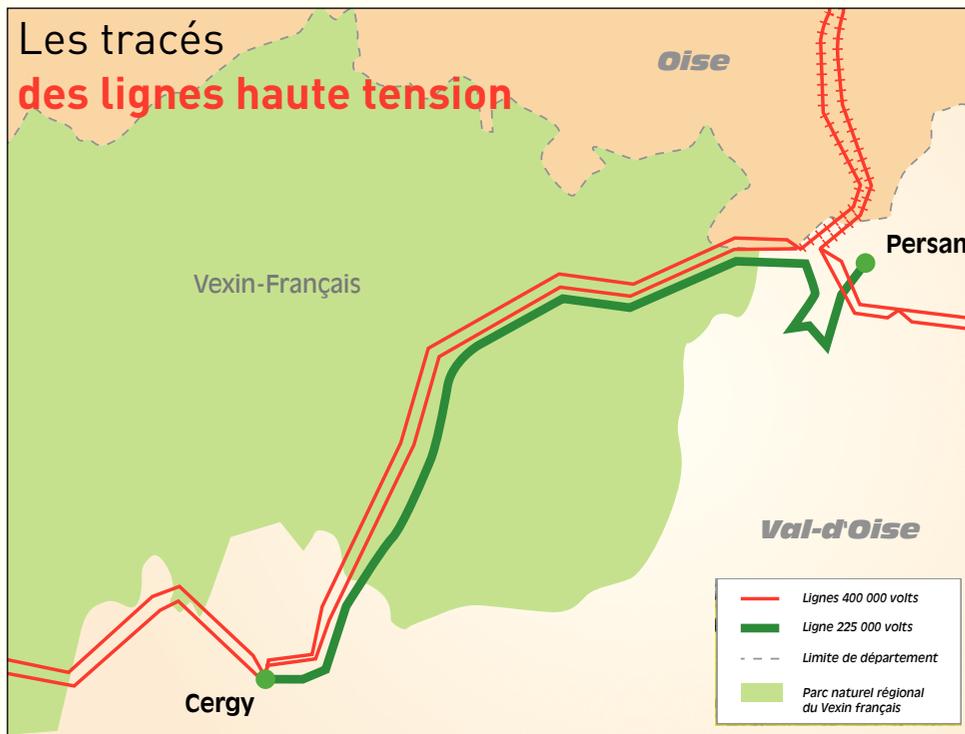
**D**u courant en plus sans pylônes supplémentaires : c'est en résumé le projet que Réseau transport d'électricité veut mettre en œuvre dans le Vexin.

## • Pourquoi ?

Le projet est nécessaire, selon RTE pour assurer la sécurité de l'alimentation électrique du nord-ouest francilien.

«Sur ce territoire, nous avons 2,5 millions d'habitants, rappelle Jean-Gabriel Valentin, directeur du projet Persan-Cergy chez RTE. C'est un secteur où la démographie est très dynamique avec une croissance de la population de 1% sur dix ans. Cela entraînera nécessairement un accroissement de la consommation d'électricité. Parallèlement à cette demande qui augmente, la production d'électricité en Île-de-France stagne, voire régresse. C'est pour cela que nous acheminons en Île-de-France de l'électricité produite en Haute-Normandie et en Picardie.»

Actuellement, il existe une «autoroute de l'électricité» constituée de deux lignes de 400000 volts qui relient l'Oise



■ C'est la ligne verte, actuellement en 225 000 V qui sera modifiée pour accueillir du 400 000 V (Source : RTE).

au Val-d'Oise, auxquelles s'ajoute une troisième ligne parallèle de 225 000 volts. «Cette troisième ligne, c'est un peu la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute», explique Jean-Gabriel Valentin. Une «bande d'arrêt d'urgence» de plus en plus utilisée pour parvenir à maintenir une alimentation suf-

fisante en cas de forte consommation. Le projet de RTE consiste donc à créer une voie supplémentaire.

## • Comment ?

«La ligne existante en 225000 V peut accueillir du 400 000 V en adaptant les câbles, avec un impact réduit sur l'environne-

ment. Outre le changement d'une vingtaine de kilomètres de câbles, il y aura simplement quelques pylônes à surélever», détaille Jean-Gabriel Valentin. Des travaux a minima qui nécessitent cependant une déclaration d'utilité publique, et qui feront l'objet d'une concertation recommandée par la Commis-



sion nationale du débat public (CNDP). «La concertation sera ouverte aux élus, aux riverains, aux associations des onze communes concernées par le tracé. Une personnalité indépendante sera ainsi nommée, sans doute avant la fin de l'année. Ce genre d'adaptation de tension est quelque chose que nous réalisons fréquemment, assure Jean-Gabriel Valentin. On sait l'importance du dialogue en amont auquel nous attachons beaucoup d'importance.»

## • Quand ?

La concertation constituera la première étape du processus.

Quand elle sera terminée, la procédure de demande de déclaration d'utilité publique sera engagée, puis il y aura l'autorisation de projet d'ouvrage qui vérifiera la conformité technique du projet, et enfin la réalisation.

Selon ce calendrier établi par RTE, les travaux préparatoires pourraient débuter en 2016. Le chantier proprement dit (changement des câbles, surélévation de certains pylônes...) pourrait être commencé fin 2017, début 2018 pour une durée de deux ans. Le coût de l'opération est estimé à 45 millions d'euros.

François PELOILLE

## Les associations du Vexin seront «vigilantes»

Informé par *La Gazette* du projet de RTE, Daniel Amiot, président de l'Association de sauvegarde de la Vallée du Sausseron et vice-président des Amis du Vexin observe une prudente circonspection.

«En l'état, nous avons surtout beaucoup de questions à poser à RTE sur la réalisation de son projet. Nous serons très vigilants sur les modifications qui pourraient être envisagées sur la ligne existante, notamment en ce qui concerne la hauteur des pylônes. Le Vexin est déjà "balafré" par les trois lignes ; il ne s'agirait pas d'aggraver la situation. Par ailleurs, nous pouvons aussi poser des questions sur la pertinence du projet. Miser sur une consommation d'électricité toujours exponentielle constitue un a priori qui peut être contesté. Plutôt que d'investir dans le renforcement des lignes électriques, ne serait-il pas pertinent d'avoir une réflexion sur les moyens de réduire la consommation et de promouvoir l'isolation des foyers ? Certes, ce n'est peut-être pas le boulot des ingénieurs de RTE de réfléchir à ces problématiques, mais la concertation qui sera organisée doit permettre d'aborder ces questions qui, à nos yeux, sont essentielles afin de préserver nos territoires. Nous participerons donc activement à la concertation afin d'obtenir les réponses à toutes nos questions en mettant ce projet en perspective avec les enjeux environnementaux.»

## RÉACTION Marc Giroud, président du Parc naturel du Vexin français

# «Des mesures compensatoires»

**P**our le président du PNR, Marc Giroud, le renforcement de la ligne très haute tension ne modifiera pas en profondeur le paysage. «Certains pylônes seront rehaussés, mais je ne suis pas sûr que tout le monde s'en apercevra.» Sur l'idée du projet, le président du Parc n'est pas un opposant. «L'électricité ne se garde pas, par conséquent, il faut bien la faire transiter.»

Cependant, il a demandé à RTE (Réseau transport d'électricité) de mettre en place des mesures d'accompagnement en matière d'environnement. «Nous n'en avons pas encore discuté dans le détail, mais on peut imaginer des mesures compensatoires comme faire



■ Marc Giroud, président du PNR, n'est pas contre ce projet, comprenant les enjeux. En revanche, il espère bien que ce projet ne retarde pas le retrait de la ligne moyenne tension qui était prévu.

des espaces protégés pour les oiseaux migrateurs avec, pourquoi pas, des perchoirs. Il peut aussi y avoir une réflexion

autour des zones humides, avec des aménagements au niveau des marais.» Si le président du PNR rappelle que ces

mesures ne sont pas toujours obligatoires, «c'est bien de le faire.» Pour l'heure, le PNR n'a été informé que brièvement, mais Marc Giroud assure qu'il sera vigilant sur ce dossier «On s'oriente vers un non-blocage. Et de toute façon, ce n'est pas possible de le faire.»

En revanche, ce projet ne doit pas empêcher le retrait de la ligne moyenne tension. «Il est prévu que les lignes à mi-hauteur disparaissent, et sur ce point nous serons intransigeants. Il n'est pas question que le passage de cette ligne très haute tension ralentisse ce projet. C'est une des remarques que nous avons faites. Nous demandons même que le retrait de cette ligne soit accéléré.» Léandre GODART

**ARGENTEUIL** Le chat enragé  
venait de Casablanca

PAGE 10



[www.gazettevaldoise.fr](http://www.gazettevaldoise.fr)

# La gazette

Rejoignez-nous  
sur  

Édition du mercredi 6 novembre 2013 - n°1965 - 1,20 €

Sur les routes du Val-d'Oise

# Radars : ils vont vous surprendre !

PAGES 8 et 9



**Z AND CO**  
Vêtements enfants de 0 - 14 ans  
**LIQUIDATION  
TOTALE\***  
AVANT TRAVAUX  
JUSQU'À  
**-60%\*\***  
Jusqu'au 23 novembre  
RENDEZ-VOUS DANS VOTRE BOUTIQUE Z  
CC E.LECLERC - CHEMIN HAYETTE  
95520 OSNY

\* Selon arrêté préfectoral N° 179513 - Remise effectuée en caisse par escompte de caisse sur le prix de vente conseillé  
\*\* Selon arrêté préfectoral N° 179513

**PONTOISE** 11

Municipales : deux  
adjoints défient  
Philippe Houillon

**HERBLAY** 24

Buttes blanches :  
marre des incivilités

**MÉRY-SUR-OISE** 21

Le Ps local derrière  
Guillaume Villetet

**COURDIMANCHE** 17

Elvira Jaouën  
veut récidiver

**CONFLANS** 33

Fanny Ervera dans  
les pas de Ph. Esnol

**VEXIN** 7

Ligne haute tension :  
bientôt la concertation

R 92010-1965-F:1,20 euro



1, avenue du Général-de-Gaulle - L'ISLE-ADAM  
accès parking par l'espace culturel M. Poniatowski  
**01 34 69 36 00**

OUVERT MIDI ET SOIR DU MARDI AU DIMANCHE SOIR INCLUS

Différents menus au choix à 18,90 € et 24,90 €  
Formule Express le midi uniquement sauf le week-end

- entrée du jour + plat du jour + café **12€90**  
ou FORMULE COMPLÈTE
- entrée du jour + plat du jour + dessert + café **14€90**

sur notre site : [www.restaurantdelaplage-isle-adam.fr](http://www.restaurantdelaplage-isle-adam.fr)

RCGV45/13

## L'INFO LA SEMAINE



■ Manuel Valls était en visite à Bezons, lundi 4 novembre. Le ministre de l'Intérieur est venu constater le travail réalisé par la police à la cité du Colombier, gangrenée par le trafic de drogue depuis plusieurs années. Manuel Valls a profité de l'occasion pour discuter avec les élus et les habitants du quartier avant de participer à une réunion sur le thème de la sécurité, à la sous-préfecture d'Argenteuil. Lors de sa visite, le ministre a confirmé le maintien du commissariat de Bezons comme commissariat de plein exercice.

R.Da.

## EN BREF

### POLITIQUE

**Axel Poniatowski, patron de l'UMP 95, dénonce «La Gauche ou le syndrome de l'impôt dans la peau»** - Le député-maire



UMP de l'Isle-Adam, président du comité départemental UMP Val-d'Oise monte au créneau. Ainsi, Axel Poniatowski s'en prend à la politique gouvernementale en matière de fiscalité. «Du jamais vu ! Non content des 60 milliards d'euros d'impôts

supplémentaires déjà imposés aux Français, le budget 2014 tourne au véritable concours Lépine de création de nouvelles taxes ou nouveaux prélèvements.» Et l'élus valdoisien de poursuivre : «Et que dire de ce désormais principe de rétroactivité ? Aujourd'hui, plus personne n'est à l'abri de voir ses impôts augmenter y compris pour les années passées.

Au-delà du risque de mettre la France à feu et à sang, d'assommer un peu plus des classes moyennes qui luttent contre le déclassement et des classes populaires qui ne s'en sortent déjà plus, ce gouvernement à bout de souffle est tout simplement en train de mettre la France à genoux. Le climat quasi-insurrectionnel est bien réel.»

### Un nouveau bureau exécutif pour Europe écologie-Les Verts

- Lors de sa dernière réunion du 28 octobre, le conseil politique départemental d'Europe Écologie-Les Verts a procédé à l'élection d'un nouveau bureau exécutif départemental, ainsi composé :  
- Co-secrétaires : Dominique Damour (Pontoise) et François Delcambre (Soisy-sous-Montmorency)  
- Trésorière : Christiane Rochweg (Ézanville)  
- Secrétaires adjoints : Ahmed Mamache (Argenteuil) et Loëiz Rapinel (Herblay).

Rejoignez-nous sur [www.gazettevaldoise.fr](http://www.gazettevaldoise.fr)

## VIE QUOTIDIENNE De Persan à Cergy en traversant le Vexin

# Ligne haute tension : bientôt la concertation

**L**a ligne haute tension de 225 000 volts qui traverse le Parc naturel régional du Vexin français, sur 20 kilomètres entre Persan et Cergy, va être aménagée pour passer à 400 000 volts. À l'origine du projet, Réseau de transport d'électricité (RTE, lire encadré) promet des travaux "à minima", sans impact sur l'environnement. Les défenseurs du Vexin promettent, eux, d'être vigilants. «La concertation publique, sous l'égide d'un garant indépendant, se tiendra du 12 novembre au 13 décembre prochains», annoncent les promoteurs du projet.

Le réseau de transport d'électricité nord-ouest francilien est composé de deux lignes à 400 000 volts reliant l'Oise au Val-d'Oise et d'une ligne 225 000 volts entre Cergy et Persan. «Il est surchargé et ne suffit plus. Il doit être renforcé pour assurer la sécurité de l'alimentation électrique du Val-d'Oise, accompagner son développement économique et la transition énergétique qui modifie le parc de production d'électricité en France.»

### Double objectif

Le projet convertit la ligne 225 000 volts existante en une ligne à 400 000 volts. Cet aménagement de la ligne 225 000 volts entre Cergy et Persan consistera principalement à changer les câbles sur une vingtaine de kilomètres et à rehausser certains pylônes. Il ne sera pas construit de nouvelle ligne.

Des réunions publiques et des permanences locales seront organisées du 12 novembre au 13 décembre pour informer les populations et échanger autour du projet. Supervisée par Pierre-Gérard Merlette, le garant indépendant nommé par la Commission nationale de débat public, la concertation publique sert une double finalité : permettre des échanges directs et transparents entre RTE et la population concernée par le projet, et prendre en compte les



besoins de l'environnement et du cadre de vie locaux. Pour ce faire, quatre réunions publiques auront lieu à :

- Vallangoujard le 12 novembre,
- Ennery le 13 novembre,
- Osny le 14 novembre,
- Persan le 15 novembre.

De plus, des permanences locales seront mises en place : à Labbeville le 19 novembre, à Pontoise le 21 novembre, à Hérouville le 22 novembre, à Ennery le 26 novembre et à Cergy le 29 novembre.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet dédié au projet :

[www.rte-ligne-cergy-persan.com](http://www.rte-ligne-cergy-persan.com)

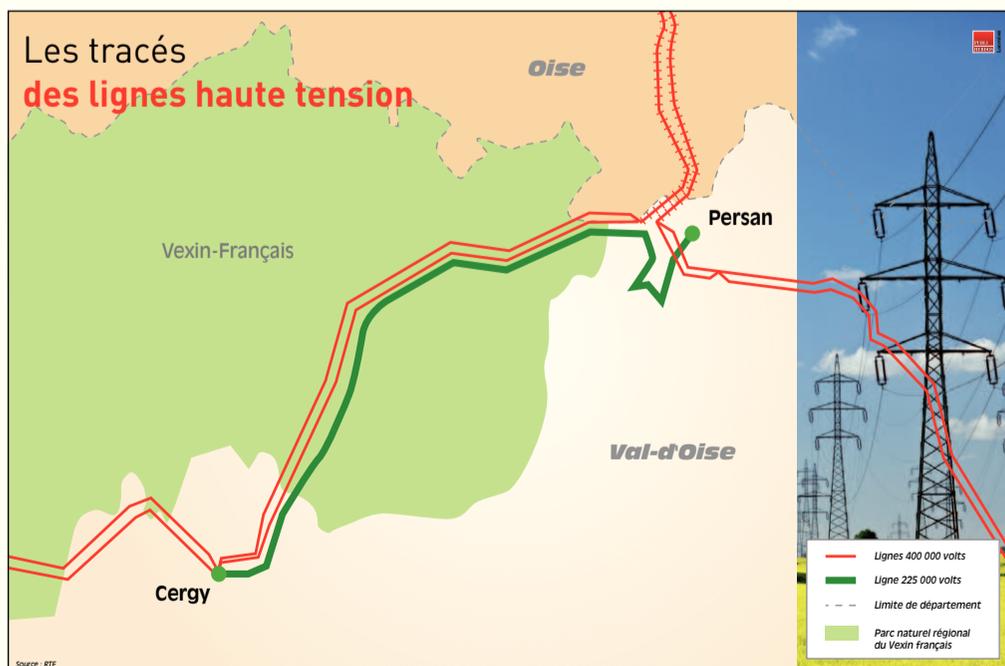
## RTE, c'est quoi ?

RTE est l'opérateur du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service public, il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique.

RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité (ERDF et les entreprises locales de distribution) ou industriels directement raccordés au réseau de transport.

Avec 100 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 45 lignes transfrontalières, le réseau géré par RTE est le plus important d'Europe.

RTE a réalisé un chiffre d'affaires de 4 529 millions d'euros en 2012 et emploie 8 400 salariés.



R 95000-3375-F-1,10euro



# le Régional L'Écho

L'HEBDOMADAIRE DES VALDOISIENS

Rejoignez-nous  
sur  

[www.echo-regional.fr](http://www.echo-regional.fr)

N° 3375 - Nouvelle série - Jeudi 7 novembre 2013 - 1,10 €

RÉAMÉNAGEMENT DE LA GARE DE DEUIL - MONTMAGNY

# Ils disent "non" au tunnel

Pages 4 et 5



MONTMORENCY

## Premières audiences à la cité judiciaire

P. 16

SANNOIS

## La santé du commerce en question

P. 19

BEAUMONT-SUR-OISE

## Premiers "ploufs" dans la piscine fin 2016

P. 13

DOMONT - L'ISLE-ADAM

## Une femme battue dans un état critique

P. 9

BEZONS

## M. Valls au Colombier : haro sur les stups

P. 20

PERSAN - CERGY



## Ligne haute tension : vous avez la parole

P. 7

## AMÉNAGEMENT

# Renforcement de la ligne haute tension Persan-Cergy : la concertation va commencer

Une première réunion aura lieu le 12 novembre à Vallangoujard pour présenter le projet qui prévoit de faire passer de 225 000 à 400 000 volts la ligne qui traverse le Parc naturel du Vexin français.

La ligne haute tension de 225 000 volts qui traverse le Parc naturel régional du Vexin français, sur 20 kilomètres entre Persan et Cergy, va être aménagée pour passer à 400 000 volts. À l'origine du projet, Réseau de transport d'électricité (RTE, lire encadré) promet des travaux "à minima", sans impact sur l'environnement. Les défenseurs du Vexin promettent, eux, d'être vigilants. « La concertation publique, sous l'égide d'un garant indépendant, se tiendra du 12 novembre au 13 décembre prochain », annoncent les promoteurs du projet.

La ligne 225 000 volts entre Cergy et Persan consistera principalement à changer les câbles sur une vingtaine de kilomètres et à rehausser certains pylônes. Il ne sera pas construit de nouvelle ligne.

Des réunions publiques et des permanences locales seront organisées du 12 novembre au 13 décembre pour informer les populations et échanger autour du projet.

### Quatre réunions publiques

Supervisée par Pierre-Gérard Merlette, le garant indépendant nommé par la Commission nationale de

débat public, la concertation publique sert une double finalité : permettre des échanges directs et transparents entre RTE et la population concernée par le projet, et prendre en compte les besoins de l'environnement et du cadre de vie locaux.

Pour ce faire, quatre réunions publiques auront lieu à :

- Vallangoujard le 12 novembre,
- Ennery le 13 novembre,
- Osny le 14 novembre,
- Persan le 15 novembre.

De plus, des permanences locales seront mises en place : à Labbeville le 19 novembre, à Pontoise le 21 novembre, à Hérouville le 22 novembre, à Ennery le 26 novembre et à Cergy le 29 novembre.

Plus d'informations sur le site Internet dédié au projet : [www.rte-ligne-cergy-persan.com](http://www.rte-ligne-cergy-persan.com)

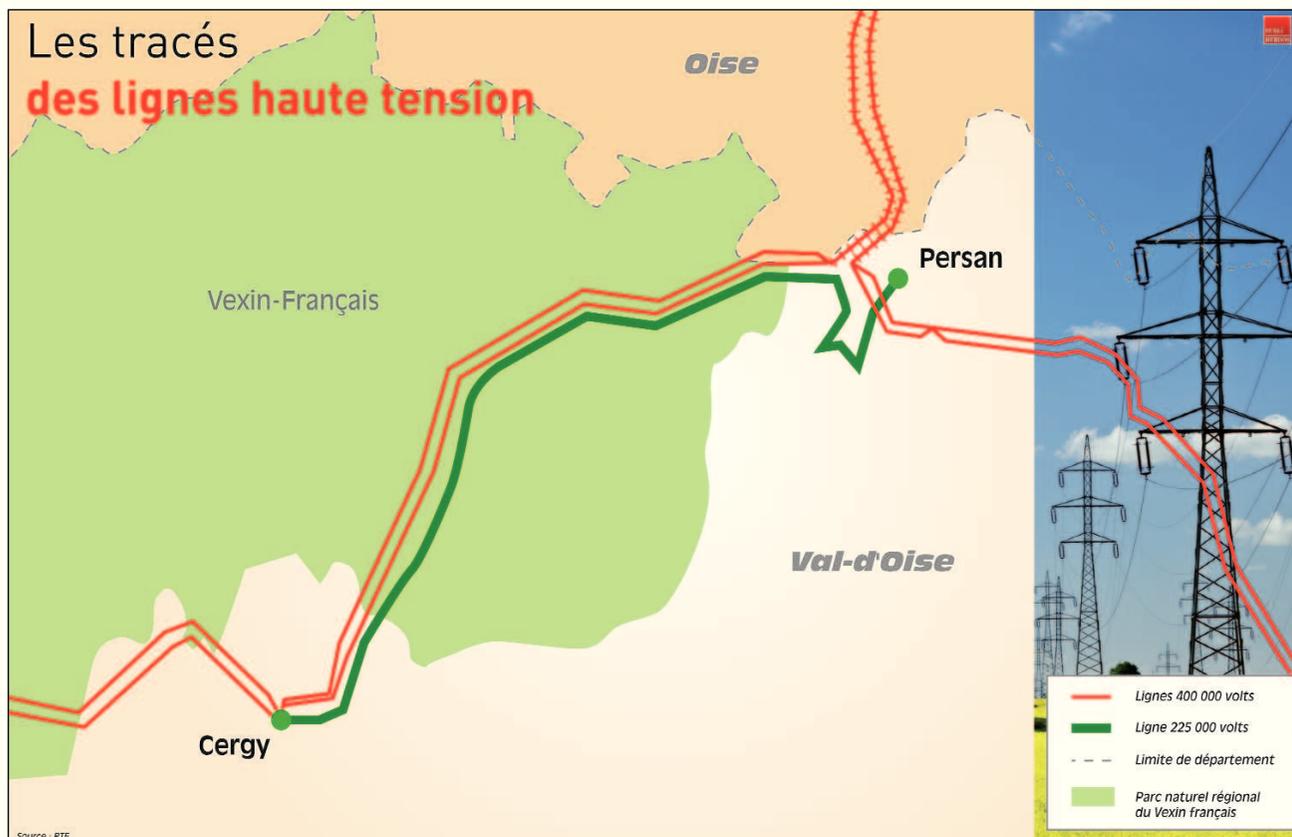
**« Ce projet est nécessaire pour assurer la sécurité de l'alimentation électrique du Val-d'Oise »**

### • Réseau de transport d'électricité (RTE)

Le réseau de transport d'électricité nord-ouest francilien est composé de deux lignes à 400 000 volts reliant l'Oise au Val-d'Oise et d'une ligne 225 000 volts entre Cergy et Persan.

« Il est surchargé et ne suffit plus. Il doit être renforcé pour assurer la sécurité de l'alimentation électrique du Val-d'Oise, accompagner son développement économique et la transition énergétique qui modifie le parc de production d'électricité en France. »

Le projet convertit la ligne 225 000 volts existante en une ligne à 400 000 volts. Cet aménagement de la



C'est la ligne verte, actuellement en 225 000 volts, qui sera modifiée pour accueillir du 400 000 volts.



## RTE, kézako ?

RTE est l'opérateur du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service public, il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique.

RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité (ERDF et les entreprises locales de distribution) ou industriels directement raccordés au réseau de transport.

Avec 100 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 45 lignes transfrontalières, le réseau géré par RTE est le plus important d'Europe.

RTE a réalisé un chiffre d'affaires de 4 529 millions d'euros en 2012 et emploie 8 400 salariés.

# Ligne haute tension : une réunion publique vendredi

Demain, vendredi 15 novembre, à 18 h 30 (salle Brossolette, en mairie), Réseau de transport d'électricité, RTE, en charge, pour EDF, d'acheminer le courant jusqu'à chez vous, organise une réunion d'information. Au cœur de cette concertation annoncée, le renforcement de la ligne haute tension entre Persan et Cergy. « *Le passage à 400 000 volts de la ligne comprend plusieurs opérations techniques, explique, sur le site Internet dédié à cet aménagement, RTE. L'objectif est d'installer des câbles à 400 000 volts sur les pylônes de la ligne actuelle à 225 000 volts puis de les raccorder au réseau existant.* »



## Des travaux à minima

La ligne Cergy-Persan, longue d'une vingtaine de kilomètres est composée de quarante-sept pylônes : quarante-deux pylônes identiques entre Osny et Persan et d'un autre type pour les cinq pylônes sur l'agglomération de Cergy-Pontoise. « *Le remplacement des câbles conduira à modifier certains pylônes : rehaussement de quelques mètres, renforce-*

**À Persan, deux ou trois pylônes devront être remplacés pour le passage à 400 000 volts.**

*ment des armatures métalliques... On estime que la moitié des pylônes passera de 40 à 45 mètres de hauteur environ tandis que l'autre moitié restera inchangée ; les études techniques de détail permettront de confirmer cette estimation »,* précise RTE.

Pour présenter le projet d'aménagement et répondre

aux questions, sans doute nombreuses, des habitants, une série de réunions est organisée dont celle de Persan. « *À Persan, la ligne sera raccordée à une ligne à 400 000 volts existante. Deux ou trois pylônes dans le secteur devront être remplacés »,* termine l'opérateur du transport de l'électricité.

# La ville très attentive au projet de ligne à haute tension

**Vendredi soir, RTE, chargé du transport de l'électricité pour EDF, a organisé une réunion publique afin de présenter son projet de passage de la ligne existante de 225 000 à 400 000 volts.**

**F**ace à un projet pas tout à fait ficelé, Philippe Cousin, le maire de Persan a prévenu RTE : « *Nous serons très attentifs à la solution que vous proposerez pour le raccordement au réseau 400 000 volts existant.* » Dans l'incapacité, en effet, de pouvoir clairement expliquer où et comment allait être reliée la future ligne entre Cergy et Persan (*lire l'Écho, le Régional du 14 novembre*), Réseau de transport d'électricité – chargé d'acheminer le courant des centrales françaises et européennes jusqu'à chez vous – a eu du mal à rassurer.

## Des risques à cause du champ magnétique ?

Dans la salle Brossolette, vendredi soir, il n'y avait qu'une poignée d'habitants. Attentifs à la présentation du projet, les représentants des associations écologistes at-



**RTE a présenté le projet mais pas encore dans le détail...**

tendent le micro. « *Comme vous avez du mal à nous dire où passera précisément la ligne, nous nous demandons si elle traversera des zones d'habitations ? Quid, aussi, de la future ZAC du Chemin-Herbu où travailleront des humains, sous ou à proximité, des ondes liées à cette ligne à haute tension...* », interroge Philippe Sandre, de Haut Val-d'Oise écologie.

Réponse de Jean-Gabriel Valentin, le responsable du projet : « *La question du champ magnétique est au cœur de nos préoccupations. L'Organisation mondiale de la santé a fixé des règles, traduites dans le droit français, que nous respectons scrupuleusement. Je peux vous dire, ici, que ce projet ne prévoit pas de surplomb d'habitations.* » Quant à une

## Repères

Ehouarn Baguet et Bastien Chardebas, responsable de la concertation et chef de projet pour RTE, ont présenté le projet tel qu'il est avancé aujourd'hui. « *Sur les 42 pylônes entre Osny et Persan, à peu près la moitié devra subir des modifications. Ils seront, notamment, rehaussés de trois à six mètres, seront de même forme. Les trois câbles se-*

*ront remplacés par trois pairs, installées différemment sur les bras. Une enquête publique commencera en 2014 et les travaux commenceront, eux, d'ici à la fin 2016 pour une livraison en 2018.* » Ces travaux renforceront la sécurisation de l'alimentation du Nord-Ouest francilien sans construire de nouvelle ligne électrique.

présence humaine sur la future ZAC, c'est Arnaud Bazin en personne, le président du Conseil général, ancien maire, et adjoint de Persan, qui a apporté une réponse : « *Nous souhaitons rencontrer les responsables de RTE au plus vite afin de travailler ensemble et adapter leur projet au nôtre. Pour nous, une chose est claire : la nouvelle ligne doit améliorer la situation pour les habitants et la concession Renault*

*Guedet (dans laquelle trône un pylône, NDLR).* » Et le représentant de Réseau de transport d'électricité de conclure : « *Nous sommes très confiants pour que le raccordement de la ligne au réseau existant se fasse loin des habitations et de la ZAC puisque vous le savez, et mieux que nous, il y a de l'espace dans cette zone agricole (derrière le cimetière).* »

**17 Novembre 2013**

### **Inquiétudes sur un projet de ligne à très haute tension à Osny**

Haute tension autour d'un futur projet de RTE, réseau de transport de l'électricité. L'entreprise souhaite transformer l'une de ses lignes en la passant de 225 000 à 400 000 volts. L'objectif ? Consolider l'alimentation de 2,5 millions de Français, dans le Nord-Ouest de l'Île-de-France. Reliant Persan à Cergy, elle passe à quelques mètres d'habitations à Osny. Et lors d'une réunion de concertation dans la ville, les riverains ont exprimé leurs inquiétudes... Eux attendent l'enfouissement de la ligne depuis plusieurs années...

Le reportage de VOtv (Florian PHILIPPE et Florent BEUNE)

#### ***Le journaliste***

C'est un projet qui inquiète les riverains d'Osny... le renforcement d'une ligne à haute tension à proximité de la ville est à l'étude pour relier Persan à Cergy en passant par le Vexin et donc Osny. Cette ligne 225 000 volts pourraient passer à 400 000 volts. C'est déjà le cas de deux autres lignes situées juste à côté. Réunis pour une réunion d'information et de concertation, les riverains ont fait part de leurs inquiétudes. Ils attendent l'enfouissement des lignes depuis plusieurs années.

#### ***Stéphane, riverain des lignes à haute tension***

*L'inquiétude, c'est principalement par rapport à la santé. Bien qu'il y ait eu des études de faites sur les champs électromagnétiques basses fréquences depuis 30 ans, rien n'a été démontré. Par contre, il y a aujourd'hui un principe de précaution qui dit : on ne construit pas d'habitations à moins de 100 mètres d'une ligne à haute tension. Je me suis dit, pourquoi ne pas profiter de ce projet pour étudier la possibilité de déplacer ou réaménager les lignes qui sont les plus proches de nos habitations.*

#### ***Le journaliste***

Pour RTE, il s'agit d'un enjeu important : consolider la consommation de 2,5 millions de personnes. Le projet présenté est aujourd'hui le projet le plus simple pour l'entreprise. Il consisterait en un changement de câbles sur 20 kilomètres et un rehaussement de certains pylônes sans en construire de nouveau et pour l'impact sur la santé, l'exploitant se veut rassurant.

#### ***Jean-Gabriel VALENTIN, responsable du projet Persan-Cergy***

*Chacun le sait bien, même chez soi, il ne faut pas mettre les doigts dans une prise électrique. S'agissant d'installations électriques, quelques lignes à 400 000 volts, il est possible de vivre à côté. D'ailleurs, la population le fait le long des 100 000 kilomètres de liaisons électriques exploitées par RTE à condition de respecter une réglementation et des normes qui sont très précises. Donc c'est possible moyennant ces précautions.*

#### ***Le journaliste***

*D'autres réunions auront lieu avant une enquête publique d'ici 2015, les travaux d'un coût estimé à 45 millions d'euros sont prévus de 2016 à 2018, à moins que les riverains arrivent à repousser le projet.*



<http://www.radiorgb.net/informations-locales/>

### **19 Novembre 2013 : RTE va modifier la tension des LHT qui traversent le Vexin**

#### ***La Journaliste***

Aujourd'hui, nous vous informerons sur le changement de tension que va opérer RTE sur la ligne électrique reliant Cergy à Persan.

L'une des lignes haute tension qui traversent le Vexin entre Cergy et Persan devrait bientôt passer de 225 000 volts à 400 000 volts. Pour mieux comprendre ce changement, nous avons interrogé Jean-Gabriel VALENTIN, responsable du projet chez RTE, le Réseau de Transport d'Electricité.

#### ***Jean-Gabriel VALENTIN***

Nous voulons la transformer en voie autoroutière de façon à lever la saturation électrique. La sécurité sera faite par d'autres dispositifs techniques mais en tous cas, la circulation sera plus fluide.

#### ***La Journaliste***

C'est-à-dire d'autres dispositifs, une quatrième ligne ?

#### ***Jean-Gabriel VALENTIN***

Ça se traduit par de la redondance sur les réseaux électriques et par des règles techniques que nous mettons en œuvre pour assurer la fluidité de la puissance sur le réseau.

#### ***La Journaliste***

Alors, qu'on comprenne bien, l'électricité part de Cergy pour aller jusqu'à Persan, c'est ça ?

#### ***Jean-Gabriel VALENTIN***

Alors, l'électricité part de Terrier, qui est un poste près de Neuilly-en-Thelle dans l'Oise où arrive la puissance du Nord de la France, de Picardie et de Haute Normandie pour irriguer le réseau d'Ile-de-France, donc en particulier à Cergy pour ce qui concerne le Nord-Ouest de la Région parisienne.

#### ***La Journaliste***

On n'a pas de poste électrique à Cergy ?

#### ***Jean-Gabriel VALENTIN***

Alors, il y a un poste électrique à Cergy qui est relié à Terrier par des lignes 400 000 volts, donc qui emprunte le parcours Terrier puis Persan jusqu'à Cergy.

#### ***La Journaliste***

Comment va s'opérer ce changement ?

#### ***Jean-Gabriel VALENTIN***

Ça va être en réalité assez simple, il y a une file de pylônes qui existe. Les pylônes, ce sont ces tours métalliques qui servent à porter les câbles. Donc, ces pylônes ne vont pas changer et nous allons changer les câbles 225 000 volts pour des câbles 400 000 volts.

***La Journaliste***

Donc, ça ne changera pas le décor, le paysage ?

***Jean-Gabriel VALENTIN***

Ça ne changera pas le décor, tout à fait.

***La Journaliste***

Et au niveau de l'impact sur l'environnement, changer la tension ça va avoir un impact probable sur l'environnement ?

***Jean-Gabriel VALENTIN***

Il y a un impact paysager qui est assez limité. Avant les travaux, il existe un couloir de trois lignes électriques très haute tension et après les travaux, il existe le même couloir, seuls quelques pylônes, à peu près une vingtaine sur la quarantaine qui existent devraient être surélevés de quarante à quarante-sept mètres. En perception visuelle, ça devrait passer relativement inaperçu.

***La Journaliste***

Et sur la nature, sur le Vexin en dessous ?

***Jean-Gabriel VALENTIN***

Alors sur le Vexin, l'impact devrait également être assez faible, le point critique sera les travaux, puisque vous vous imaginez bien que pour changer des câbles, il faut enlever ceux qui existent, donc accéder aux pieds des pylônes sur les terrains agricoles et puis revenir avec des nouveaux câbles pour les installer. Donc, c'est sur ce point-là qu'il faudra être très attentif.

***La Journaliste***

Et là, ça se passe comment avec les agriculteurs, les habitants, par exemple ?

***Jean-Gabriel VALENTIN***

Avec les agriculteurs, c'est tout le but de la concertation que nous avons lancé. Nous initialisons un dialogue dans cette période, entre le 12 Novembre et le 13 Décembre 2013 qui est en réalité le lancement de l'interaction avec eux, d'abord qu'ils comprennent bien notre projet, ce qui nous permettra ensuite de mettre au point avec eux les dispositions et les modes de travaux les moins impactants pour la vie quotidienne et l'exercice des différentes activités.

***La Journaliste***

Vous avez déjà eu plusieurs réunions publiques avec ces personnes, qu'est ce qui s'est dit ?

***Jean-Gabriel VALENTIN***

Alors, nous avons eu plusieurs réunions publiques effectivement à Vallangoujard, Osny et Persan, ce que je peux vous dire, c'est que l'objectif qui était d'ouvrir le dialogue est pleinement atteint. Nous avons pu nous exprimer et présenter notre projet et avoir en retour la perception et les questions des publics qui assistaient à ces réunions. Il y a eu des questions des agriculteurs sur le déroulement des travaux et les différentes servitudes induites par les lignes existantes et puis la ligne une fois transformée. Il y a eu des questions sur le cadre de vie, la santé, l'environnement et donc, c'est un dialogue qui s'ouvre de façon très constructive.

***La Journaliste***

Et nous recevrons bientôt sur RGB les membres de l'association « Les défenseurs du Vexin », ils nous présenteront l'analyse de la situation



## 21 Novembre 2013 : Les Amis du Vexin surveillent le travail de RTE

### ***La journaliste***

Aujourd'hui, l'association des Amis du Vexin Français partagera avec nous son avis concernant les modifications de la ligne haute tension qui relie Cergy à Persan.

La Société de Réseau de Transport Electrique RTE veut modifier la tension électrique sur une ligne reliant Cergy à Persan. Elle passerait de 250 000 volts à 400 000 volts. Nous avons rencontré Etienne de Magnitot, il est vice-Président de l'association des Amis du Vexin Français et membre de la sauvegarde la vallée du Sauserron.

### ***Etienne de MAGNITOT, Vice-Président de l'association des Amis du Vexin Français***

Quand on entend parler de lignes électriques à haute tension, de lignes nouvelles, évidemment on est tout de suite aux aguets. Nous avons été aux aguets, la ligne concernée, c'est 20 kilomètres, ça va de Cergy à Persan, donc ça traverse le plateau, également des morceaux de forêts, des morceaux de vallée et donc, nous voulions regarder cela de près et nous étions très inquiets. Nous avons consulté des Promoteurs Ingénieurs RTE, Réseau de Transport d'Electricité et puis aussi, nous sommes allés aux réunions de concertation qu'ils ont commencé à réaliser. Et là, nous avons vu que c'était moins grave que ce que l'on pouvait craindre. C'est moins grave parce que d'abord, il n'y a pas de créations de lignes au sens strict, il y a juste la transformation d'une ligne de 225 000 volts en 400 000 volts à un endroit où on a ce que l'on appelle l'autoroute d'électricité, c'est-à-dire qu'il y a trois lignes de haute tension à cet endroit-là : deux lignes qui sont déjà depuis l'origine à 400 000 volts et cette troisième ligne qui est à 225 000 volts. Il s'agit de transformer le 225 000 en 400 000. Nous avons constaté que l'emprise ne bougeait pas sauf au raccordement à Persan, que les pylônes existants étaient un tout petit peu transformés mais pas beaucoup, alors, il faut quand même les conforter au sous-sol, une nuisance de terrain mais temporaire et il faut surtout pour un certain nombre d'entre eux, je crois pas loin d'une cinquantaine, il faut les surélever un petit peu puisque évidemment une ligne de 400 000 volts a un effet électromagnétique supérieur et donc il faut qu'ils soient plus loin du sol. Donc, c'est une petite surélévation mais qui se verra à peine. Et donc observation faite et ayant entendu la présentation qui en a été faite, on a été globalement rassuré.

### ***La journaliste***

Rassurés, alors est-ce qu'il y aura un impact nocif sur l'environnement ?

### ***Etienne de MAGNITOT***

Alors, qu'est-ce qu'on peut avoir comme impact sur l'environnement ? L'impact visuel dont je viens d'expliquer qu'il sera mineur. Après, on peut parler d'un impact électromagnétique, le fait de passer de 225 000 à 400 000 volts mais en réalité, les ingénieurs de RTE nous montrent que l'effet électromagnétique est quasiment nul au sol donc on ne peut pas considérer qu'on ait un impact électromagnétique. Indirectement, nous nous posons la question de voir si ce renforcement amènerait une création de ligne en aval donc à partir de Cergy et donc là indirectement, on aurait eu

une nuisance qui nous aurait tout à fait contrariés. Ce que nous a dit RTE en répondant à cette question, c'est que dans leurs plans à 10 ans, il n'est pas prévu de lignes nouvelles et qu'en fait les lignes existantes en moyenne tension vont suffire. Et là de passer de 225 000 à 400 000 volts, c'est pour accompagner une petite croissance de la demande qui se fait année après année mais ce n'est pas pour un développement très important.

***La journaliste***

Vous avez aussi parlé de travaux sur les pylônes pour les surélever, qu'en pensent les agriculteurs ou les habitants qui sont à proximité ?

***Etienne de MAGNITOT***

L'agriculteur, il est directement concerné par les travaux de confortation du pylône au pied, c'est-à-dire de la confortation des fondations parce que évidemment il va y avoir des passages dans les champs, il va y avoir du foisonnement du sol et là il s'agit d'être très soigneux pour remettre le sous-sol en dessous et le sol fertile en surface et donc il faut faire très attention. L'agriculteur sera concerné et aura des gênes. Mais la promesse de RTE, c'est de faire ça correctement. J'ai cru comprendre que cette ligne de 225 000 volts au départ était créée pour pouvoir être transformée en 400 000 sans travaux mais que c'est une évolution de normes qui oblige à faire ces quelques travaux. Ensuite, la surélévation, elle est mineure et quand on observe ce qu'on voit à côté dans les deux autres tracés, les autres lignes qui sont directement voisines, on ne fait quasiment pas la différence, ce n'est pas gênant.

***La journaliste***

Les deux associations que vous représentez sont d'accords pour que ces travaux soient faits, vous n'allez pas émettre d'oppositions particulières ?

***Etienne de MAGNITOT***

Alors, nous n'émettons pas d'oppositions et puis nous comprenons bien la nécessité d'alimenter en électricité notre région. Pour l'immédiat, nous sommes véritablement rassurés sur le projet et l'impact que ça va avoir.

***La journaliste***

Si vous souhaitez rencontrer les équipes de RTE, des permanences sont organisées dès demain à Hérouville, mardi à Ennery et vendredi prochain à Cergy.

## **Informations municipales**

*(liste non exhaustive)*

- **Journal municipal de la Ville d'Ennery :**
  - Article sur la première page annonçant la réunion publique du 13 novembre et la permanence du 26 novembre
- **Site internet de la Ville de Persan**
  - Encart sur la page d'accueil et article annonçant la réunion publique du 15 novembre à Persan
- **Site internet Cergy Ma Ville:**
  - Article annonçant la permanence locale du 29 novembre



## VIE MUNICIPALE

### Nouveaux rythmes scolaires

Ils devraient être mis en place à Ennery lors de la rentrée 2014 (cf : Conseil municipal de janvier 2013)

Mais d'ores et déjà nous travaillons sur des possibilités de mise en place d'un programme d'animation périscolaire avec les enseignants, les parents d'élèves, les associations et le centre aéré.

Discussion également avec la Communauté de Communes pour la prise en charge des frais supplémentaires occasionnés par ce nouvel aménagement.

### Réunion Réseaux de Transport EDF

Prochainement le Réseau Transport EDF va aménager les réseaux et pylônes sis dans les champs le long du mur du parc du château entre Osny et Hérouville pour qu'ils puissent transporter jusqu'à 225 000 Volts.

Une réunion publique est organisée en mairie le 13 novembre à 18h30 pour expliquer l'opération et ses conséquences et de plus une permanence sera tenue, toujours en mairie, le 26 novembre de 14 à 18 heures.

### Ordures ménagères

Le SMIRTOM syndicat intercommunal pour le ramassage des ordures ménagères a proposé aux communes qui utilisent actuellement les déchetteries de Cergy-Pontoise, ce qui est le cas d'Ennery, d'étudier la possibilité d'installer une déchetterie dans leur zone territoriale. Les communes concernées sont en cours de concertation à ce sujet.

### Assainissement

Le SIARP (Syndicat Intercommunal), lors de sa séance de son Comité du 23 octobre dernier, a fixé ses orientations budgétaires pour 2014.

La redevance restera au même niveau soit 0,4675 € / m<sup>3</sup>

### Chemins ruraux

La commission des chemins, réunie le 10 octobre, a décidé de faire un bilan général de l'état des chemins afin de définir les travaux nécessaires d'entretien.

### Communauté de Communes

Le bureau de la Communauté de Communes doit se réunir le 19 novembre pour faire le point sur le parc d'activités, les dossiers concernant l'enfance et la voirie.

### Prochain Conseil Municipal le 25 novembre

#### Fermeture de la mairie :

En raison des fêtes de la Toussaint, la mairie sera fermée le samedi 2 novembre

#### Cérémonies du 11 novembre :

Le Maire invite la population à participer à la cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918, qui aura lieu le :

Lundi 11 novembre 2013

- 11h rassemblement Place de la Mairie

- défilé au monument aux morts

- dépôt d'une gerbe

A l'issue de cette cérémonie seront remis :

- les récompenses des maisons fleuries

- les médailles de la fête cantonale

Un vin d'honneur clôturera ces manifestations en mairie.

#### Stationnement :

Le parking du foyer rural sera interdit au stationnement et à l'accès piétons le 14 novembre de 7h à 18h, la Direction Départementale des Routes utilisant le parking pour des démonstrations de matériel de voirie (lors d'un colloque privé au foyer rural).

#### Nuisances sonores :

Rappel des horaires ou l'usage des appareils de bricolage jardinage ou autre faisant du bruit est autorisé :

Lundi - vendredi : 8h30 - 12h et 14h30 - 19h30

Samedi : 9h - 12h et 15h - 19h

Dimanche et jours fériés : 10h - 12h

# ENNERY

## 15<sup>ème</sup> foire aux jouets à la puericulture aux sports d'hiver

### le 17 novembre 2013

Réservation obligatoire avant le 10 novembre



## 01 34 24 91 58

(répondeur téléphonique)

15 € les 2 mètres ( indivisibles )

### Réservations complètes

L'Association des Amis d'ENNERY se réserve  
l'exclusivité  
des ventes alimentaires et des boissons.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE merci

Imprimé par nos soins

## PHARMACIES DE GARDE

### Pharmacies :

1er nov : DE L'OSERAIE : Centre Cial Auchan à Osny : 01 30 31 00 60

02 - 03 nov : DES 3 GARES : 2 place des 3 Gares à CERGY le Haut : 01 34 32 11 15

09 - 10 nov : DU CHATEAU : 11 rue Mareche à MENUUCOURT : 01 34 42 34 63

11 nov : EPLUCHES : cccial Leclerc rue d'Epluches à st Ouen l'Aumône : 01 34 64 08 41

16 - 17 nov : LA LOUVIERE : 17 - 19 ch. des cygnes à COURDIMANCHE : 01 34 46 00 43

23 - 24 nov : DE LA BUSSIE : Place de la Bussie à Vauréal : 01 34 30 92 77

Gardes quotidiennes sur notre site : [www.ennery.fr](http://www.ennery.fr) rubrique vie pratique / informations utiles

Service de nuit : contacter le commissariat de police de CERGY au 01 34 43 17 17

### Tri sélectif :

Bacs jaunes & bleus :  
08 et 22 novembre

Bacs verts : 15 et 29 novembre

Bennes à déchets verts  
les 02 - 03 et 16 - 17 novembre

Ramassage des encombrants :  
le mardi 26 novembre

Découvrir Persan

Vivre à Persan

Enfance & jeunesse

Social, santé,  
solidarité

Culture, sports et vie  
associative

Recherche



vianavigo



## Vous êtes

- ▶ Association
- ▶ Entreprise
- ▶ Famille
- ▶ Senior

## Persan pratique

- ✓ Démarches administratives
- ✓ Contacter les services
- ✓ Marchés publics
- ✓ La mairie recrute



Découvrez  
**le catalogue**  
de l'artothèque  
**en ligne**

**Artothèque**  
de persan

**Consultez le catalogue  
de l'artothèque !**

Découvrez toutes les œuvres qui  
sont à votre disposition à  
l'Artothèque

[Lire la suite](#)

### Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra **le vendredi 8 novembre 2013**  
, Salle Pierre Brossolette

### La révision du PLU approuvée

La révision de PLU de Persan a été approuvée par délibération du conseil

## Agenda

**Réunion d'information sur la ligne  
électrique Cergy-Persan**

14/11/2013 - 18:30

## Réunion d'information sur la ligne électrique Cergy-Persan

14/11/2013 - 18:30

Passage à 400 000 volts de la ligne électrique 225 000 volts existante entre Cergy et Persan.  
Travaux réalisés entre 2016 et 2018 pour sécuriser l'alimentation du nord-ouest francilien.

**Concertation publique du 12 novembre au 13 décembre 2013.**

Réunion d'information à Persan le vendredi 15 novembre 2013 à 18h30, salle Pierre Brossolette (Mairie), 65 avenue Gaston vermeire

Pour vous informer sur le projet :

[www.rte-ligne-cergy-persan.fr](http://www.rte-ligne-cergy-persan.fr) 

— **EN BREF**

■ **LE COURANT  
PASSE**

Tous les Cergyssois qui souhaitent obtenir des informations sur les travaux effectués sur la ligne électrique Persan-Cergy (passage de 225 000 volts à 400 000 volts) ont rendez-vous le 29 novembre, à la maison de quartier.

De 13 h à 17 h, la RTE (Réseau de transport d'électricité) y tiendra une permanence.

**Rte**

Réseau de transport d'électricité



PASSAGE A 400 000 VOLTS DE LA LIGNE ELECTRIQUE 225 000 VOLTS EXISTANTE ENTRE CERGY ET PERSAN

## **Bilan de la concertation recommandée (12 novembre - 13 décembre 2013)**

**Annexe 2 :**

**Comptes-rendus synthétiques  
des réunions publiques  
des 12, 13, 14 et 15 novembre 2013**

Passage à 400 000 volts de la ligne à 225 000 volts existante entre Cergy et Persan

## Réunion d'information du 12 novembre 2013 à Vallangoujard

\*\*\*\*\*



### Ouverture de la réunion

La première réunion publique de concertation sur le passage à 400 000 volts de la ligne à 225 000 volts existante entre Cergy et Persan s'est déroulée au foyer rural de Vallangoujard le mardi 12 novembre 2013 à 18h30, réunissant une dizaine de participants, dont des élus et des représentants du monde associatif ou agricole. A la tribune, le maître d'ouvrage RTE était représenté par Jean-Gabriel VALENTIN, responsable du projet, Bastien CHARDEBAS, chef de projet et Ehouarn BAGUET, chargé de concertation.

**Marc GIROUD**, Maire de Vallangoujard, président de la Communauté de communes du Sausseron et président du PNR du Vexin Français ouvre la réunion publique en soulignant les efforts réalisés par RTE pour informer la population, « *même si peu de monde est venu, beaucoup de personnes savent ce qui se passe* » précise-t-il. Il rappelle que la Communauté de communes possède la compétence « environnement » et salue au passage la présence de Françoise GERMAIN, représentante de l'association de Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et de l'association des Amis du Vexin.

L'animateur expose le déroulement de la réunion - 15 minutes de présentation du projet avant le temps d'échanges - et indique la possibilité d'écrire ses questions sur les feuillets disposés sur les chaises et sur le registre à l'entrée de la salle, le public ayant par ailleurs la possibilité d'interroger RTE directement sur le site internet dédié à la concertation.

**Pierre-Gérard MERLETTE**, garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public, se présente en insistant sur sa totale indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage et du territoire. Il précise aussi qu'il n'a pas vocation à se positionner sur le projet, son rôle étant de veiller à la sincérité des informations délivrées au public.

## Présentation du projet par le maître d'ouvrage

**Jean-Gabriel VALENTIN** présente les principes fondateurs de la concertation publique « *transparence, sincérité et équité* » ainsi que les moyens d'information du public mis en œuvre. Il présente ensuite RTE et ses missions de service public avant d'expliquer les enjeux du projet – liés à la transition énergétique et notamment au développement des énergies renouvelables en Picardie et Haute-Normandie – tout en détaillant le fonctionnement du réseau électrique francilien. La situation d'un recours croissant à la production d'électricité située au nord de la France pour l'alimentation de la consommation électrique de l'agglomération francilienne rend indispensable le renforcement de l'axe à 400 000 volts entre les postes de Terrier dans l'Oise et Cergy dans le Val d'Oise. La solution présentée par RTE consiste à réutiliser au mieux le réseau existant en transformant en 400 000 volts une ligne à 225 000 volts existante entre Cergy et Persan.

**Ehouarn BAGUET** commente ensuite un survol aérien de la ligne à 225 000 volts, puis présente en détail les trois « *familles* » de travaux à réaliser sur cette ligne : changement des câbles, renforcement (voire rehaussement dans certains cas) des pylônes, et enfin raccordement de la ligne au réseau 400 000 volts existant au niveau de Cergy (dans l'enceinte du poste électrique existant) et de Persan (avec le déplacement de 2 ou 3 pylônes).

**Jean-Gabriel VALENTIN** présente en conclusion le calendrier du projet, depuis la concertation actuellement en cours jusqu'à la mise en service de la ligne 400 000 volts en 2018. L'enquête publique est prévue en 2014 ; elle permettra de nouveau à chacun de s'exprimer. Il précise également que de nouvelles réunions seront organisées avec les riverains avant le lancement des travaux prévu en 2016.

\*\*\*\*\*

## Echanges avec le public

**M. SARRAZIN**, exploitant agricole concerné par la ligne, demande s'il ne serait pas possible d'enfourer les lignes « *pour éviter les déperditions de courant* ».

Jean-Gabriel VALENTIN explique que la réalisation d'une ligne 400 000 volts en souterrain se heurte à de fortes contraintes techniques et financières. En revanche, pour les niveaux de tension inférieurs, RTE pratique de plus en plus la mise en souterrain des lignes, notamment en milieu urbain.

**M. SARRAZIN** demande si la « *déperdition* » double du fait du passage de 225 000 à 400 000 volts.

Jean-Gabriel VALENTIN explique les notions physiques de puissance, de tension, de déperdition liée à la résistance des câbles (effet Joule) : monter la tension permet de minimiser les pertes d'énergie sur le réseau électrique.

**Marc GIROUD** précise que le terme « *déperdition* » comporte plusieurs sens et souhaite que soit plus précisément abordée la notion de « *rayonnement* » lié aux lignes. **M. SARRAZIN** confirme en évoquant le grésillement des lignes. Il décrit par ailleurs un phénomène électrique « *le jour où un ouvrier agricole est monté sur le toit de son tracteur* ».

Jean-Gabriel VALENTIN détaille la réglementation en vigueur permettant d'assurer la sécurité des personnes et des biens (hauteur des câbles, distances de sécurité sous les lignes...). Il explique ensuite le grésillement des lignes : il s'agit d'un phénomène physique appelé « *effet couronne* » lié aux aspérités sur la surface des câbles, qui entraînent des micro-décharges le long de celui-ci. Ce phénomène varie en fonction de l'humidité de l'air.

**M. SARRAZIN** souhaite également comprendre pourquoi une clôture métallique peut être électrisée dès lors qu'elle se trouve sous la ligne.

Jean-Gabriel VALENTIN explique ce phénomène physique « *d'induction* », précise qu'une mise à la terre dans de bonnes conditions de la clôture suffit à stopper le phénomène puis rassure l'assemblée sur le fait que les travaux envisagés n'entraîneront pas d'augmentation de ce type de situation.

**Françoise GERMAIN** de l'Association de Sauvegarde de la Vallée du Sausseron demande s'« *il n'y a aucun risque pour la santé lié aux champs électromagnétiques ?* »

Jean-Gabriel VALENTIN explique que dans ce domaine, de nombreuses études ont été menées depuis 1979 par des structures indépendantes et reconnues par l'Organisation Mondiale de la Santé, qui a préconisé des recommandations dès 1998, lesquelles ont été suivies par la Commission Européenne en 1999, puis en France dans l'arrêté technique de 2001 et le décret du 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**Pierre-Gérard MERLETTE** souhaite obtenir plus de détails sur le contenu du décret en termes de chiffres.

Jean-Gabriel VALENTIN précise le seuil réglementaire : « *100 microteslas dans les lieux normalement accessibles au public.* » En guise de comparaison, RTE précise que sous une ligne 400 000 volts le niveau moyen est de 6 microteslas, et devient très faible dès que l'on se trouve à quelques dizaines de mètres, « *le champ diminue en fonction de la distance au carré. Par exemple :*

- *entre 30 et 60 mètres, la distance est doublée et le champ magnétique sera réduit d'un facteur 4.*
- *Entre 30 et 100 mètres, la distance est multipliée par 3,3 et le champ magnétique sera réduit d'un facteur 10.* »

Bastien CHARDEBAS ajoute que l'arrêté technique de 2001 succède à de nombreux arrêtés depuis les années 30 et comprend une multitude de règles techniques : par rapport à la résistance au vent, au givre, à la hauteur au sol, etc. Il précise que ce document est public et consultable sur le site internet de RTE.

**Marc GIROUD** suggère que la question des champs électromagnétiques soit bien explicitée (et les sources indépendantes mentionnées) sur le site internet de RTE afin de rassurer la population.

Jean-Gabriel VALENTIN indique que ce sujet, fréquemment abordé lors des concertations sur les ouvrages électriques, est expliqué en détail sur le site <http://www.clefdeschamps.info> (accessible depuis le site du projet) qui rassemble toute l'information existante dans ce domaine, avec de nombreuses sources indépendantes de RTE.

**Monsieur SARRAZIN** demande « *comment vont se passer les indemnisations ? A quelle époque se dérouleront les travaux ?* »

Bastien CHARDEBAS explique que le montant des indemnisations est calculé selon le barème défini par la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France. Il rappelle aussi les différents types d'opérations envisagées, qui auront une durée limitée dans le temps - « *il n'y aura pas 2 ans de travaux dans un même champ* » - puis affirme que des rencontres en amont auront lieu avec les exploitants agricoles pour définir les modalités d'accès aux champs, en respect des accords signés entre RTE et l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture. Il explique également les modalités de remise en état des terrains après travaux : « *cette remise en état sera réalisée soit par RTE, soit par l'exploitant, en fonction du souhait de chaque agriculteur* ».

**Françoise GERMAIN** de l'Association de Sauvegarde de la Vallée du Sausseron s'interroge : « *et si l'exploitant n'est pas le propriétaire ?* »

Ehouarn BAGUET précise qu'il existe une indemnité spécifique pour le propriétaire ; si le propriétaire est également exploitant, il bénéficie des deux indemnités.

**Un habitant de Labbeville** demande si la SICAE (Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité de la Vallée du Sausseron) réalisera des travaux de raccordement sur la future 400 000 volts. Il signale que des pieds de pylônes ont d'ores et déjà été renforcés et souhaite plus d'information sur les rehaussements de pylônes envisagés par RTE.

Jean-Gabriel VALENTIN affirme ne pas avoir connaissance de projet de la SICAE mais que cette entreprise qui distribue localement l'électricité est raccordée au réseau 63 000 volts et non pas au réseau 400 000 volts.

**Marc GIROUD** rebondit sur le sujet du réseau 63 000 volts et souhaite avoir des informations sur un projet d'aménagement d'une ligne 63 000 volts qui traverse le PNR du Vexin.

Jean-Gabriel VALENTIN explique à l'assemblée qu'il s'agit de la ligne « Puiseux - Sandricourt », actuellement installée sur poteaux en béton et qui devrait être mise en souterrain en 2018, en même temps que la mise en service du projet 400 000 volts. Il rappelle ensuite l'ancien projet qui consistait à supprimer cette ligne en installant ses câbles sur la ligne 225 000 volts. Mais le passage à 400 000 volts de cette même ligne 225 000 volts a entraîné une révision du projet initial et une forte augmentation de son coût. Au final, RTE maintient son engagement de suppression de la ligne 63 000 volts par sa mise en souterrain, ce qui représente un surcoût conséquent par rapport au projet initial. Autre changement : cette suppression n'interviendra pas en 2015 comme dans le premier projet mais en 2018 à la même échéance que le projet 400 000 volts.

**Marc GIROUD** refuse de voir la mise en souterrain de la ligne 63 000 volts comme une compensation et regrette le « *retard de 3 ans par rapport à ce qui était initialement prévu* ».

Jean-Gabriel VALENTIN reconnaît le décalage de 3 ans du projet 63 000 volts « Puiseux - Sandricourt » lié à l'apparition du projet 400 000 volts, et souligne le maintien de l'engagement pris par RTE malgré le surcoût que cela occasionne. Puis il explique la perception par le riverain des évolutions paysagères qui auront lieu en 2018 : aménagement de la ligne 225 000 volts en 400 000 volts, accompagnée par la suppression de la ligne 63 000 volts dans le même temps.

**Un habitant de Vallangoujard** demande des précisions techniques sur les pylônes et leur robustesse : « *seront-ils renforcés à leur base pour supporter les nouveaux câbles ? Des micropieux sont-ils prévus comme à Ennery ?* »

Bastien CHARDEBAS rappelle que l'ouvrage, robuste, a été conçu à l'origine pour supporter 2 lignes. Il confirme que dans certains cas les fondations seront renforcées par micropieux et précise : « *Les dégâts du chantier seront indemnisés, s'il y a augmentation de l'emprise au sol, un nouveau conventionnement sera mis en place.* ». Puis il rassure l'assemblée sur la robustesse de la ligne par rapport aux événements climatiques exceptionnels.

**M. LEVASSEUR**, représentant l'association Val d'Oise Environnement, souhaite aborder la possibilité de mise en souterrain de la ligne en projet sur l'agglomération de Cergy-Pontoise, « *car cette technique est possible sur quelques kilomètres* ». Par ailleurs, il estime que la mise en souterrain de la ligne 63 000 volts ne peut pas être vue comme une compensation, « *notamment dans votre future étude d'impact* ».

Bastien CHARDEBAS explique que la vallée de la Viosne, de par son dénivelé, se prête mal à un franchissement par une liaison souterraine, les seules alternatives de passage - viaduc, centre-ville d'Osny – paraissant également très difficiles à mettre en œuvre

**M. LEVASSEUR** évoque un arrêt du Conseil d'Etat concernant la défiguration par les éoliennes des paysages de sites protégés. Il insiste et estime qu'il y aura bien « *défiguration* » quand les pylônes seront rehaussés. Bastien Chardebas relativise par ailleurs l'effet visuel de l'augmentation de 5 mètres de la moitié des pylônes existants qui passeront de 40 à 45 mètres de haut, ce qui portera leur hauteur à celle des pylônes des deux lignes 400 000 existantes dans le même couloir de lignes.

**Marc GIROUD** s'interroge sur « *le haut des 'oreilles de chat'* » (*pylônes de la ligne 225 000 volts*) et la possibilité de les enlever pour réduire la hauteur ?

Bastien CHARDEBAS explique que ces « oreilles » supportent des câbles de garde jouant le rôle de parafoudre et assurant les télécommunications entre les postes électriques.

Jean-Gabriel VALENTIN revient sur le terme « défigurer » et rappelle que l'effet visuel de l'aménagement peut être facilement appréhendé sur le terrain du fait de la présence des deux autres lignes 400 000 volts à proximité : la future ligne sera de la même hauteur. Concernant le recours à la technique souterraine, il rappelle que le projet permet de ne pas créer de nouvelle ligne et que 7 lignes 225 000 volts sortent déjà du poste de Cergy, en mettre une en souterrain n'entraînerait donc pas d'amélioration paysagère ni foncière significative, et représenterait donc « *un surcoût inutile* ».

**Marc GIROUD** énumère les divers bénéficiaires d'indemnités liés aux ouvrages électriques et regrette que certaines personnes ne soient pas indemnisées. Il pose la question de la pertinence de l'indemnisation géographique pour les ouvrages électriques. Il fait le parallèle avec les antennes-relais pour lesquelles le Parc Naturel Régional joue « *un rôle fédérateur* ».

Jean-Gabriel VALENTIN indique que RTE, au niveau national, a conscience de l'effet visuel de ses ouvrages et met en œuvre de nombreuses mesures d'accompagnement, avec l'encouragement des pouvoirs publics. « *La particularité ici, c'est que la ligne existe déjà, il s'agit de la réaménager pour améliorer le service rendu, sans créer de nouvel ouvrage* ». Il reste néanmoins ouvert à la discussion avec le PNR « *pour identifier des actions de développement durable sur le PNR du Vexin susceptibles d'être menées en partenariat.* »

\*\*\*\*\*

L'animateur conclut la réunion à 20h15 en rappelant les diverses modalités d'expression à la disposition du public jusqu'au 13 décembre : internet, permanences locales...

Des échanges en face à face entre RTE et les participants se poursuivent jusqu'à 21h00.

\*\*\*\*\*

Passage à 400 000 volts de la ligne à 225 000 volts existante entre Cergy et Persan

## Réunion d'information du 13 novembre 2013 à Ennery

\*\*\*\*\*



*Discussions entre les participants et les intervenants à l'issue de la réunion publique d'Ennery*

### Ouverture de la réunion

La deuxième réunion publique de concertation sur le passage à 400 000 volts de la ligne à 225 000 volts existante entre Cergy et Persan s'est déroulée dans la salle du conseil municipal de la mairie d'Ennery le mercredi 13 novembre à 18h30, réunissant plus d'une quinzaine de participants, dont des élus et des représentants du monde agricole et associatif. A la tribune, RTE était représenté par Jean-Gabriel VALENTIN, responsable du projet et Bastien CHARDEBAS, chef de projet plus particulièrement chargé des études techniques et du déroulement des travaux.

L'animateur expose le déroulement de la réunion - 15 minutes de présentation du projet avant le temps d'échanges - et indique la possibilité d'écrire ses questions sur les feuillets disposés sur les chaises et le registre à l'entrée de la salle, le public ayant par ailleurs la possibilité d'interroger RTE directement sur le site internet dédié à la concertation.

**Pierre-Gérard MERLETTE**, garant de la concertation, se présente en rappelant la saisine de la Commission Nationale du Débat Public par RTE, laquelle a abouti à l'organisation d'une concertation recommandée sous l'égide d'une personnalité neutre : le garant. Il insiste sur sa totale indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage et du territoire. Il précise aussi qu'il n'a pas vocation à se positionner sur le projet, son rôle étant de veiller à la sincérité des informations délivrées au public. Il porte ainsi son regard sur les réponses apportées par RTE au public pour s'assurer de leur compréhension par tous. Enfin, le garant annonce qu'il rédigera un rapport sur le déroulement de la concertation, rapport rendu public sur le site de la Commission Nationale du Débat Public puis joint au dossier d'enquête publique quand celle-ci aura lieu.

## Présentation du projet par le maître d'ouvrage

**Jean-Gabriel VALENTIN** présente les principes fondateurs de la concertation publique « *transparence, sincérité et équité* » ainsi que les moyens d'information du public mis en œuvre. Il présente ensuite RTE et ses missions de service public avant d'expliquer les enjeux du projet – liés à la transition énergétique et notamment au développement des énergies renouvelables en Picardie et Haute-Normandie – tout en détaillant le fonctionnement du réseau électrique francilien. La situation d'un recours croissant à la production d'électricité située au nord de la France pour alimenter la consommation électrique de l'agglomération francilienne rend indispensable le renforcement de l'axe à 400 000 volts entre les postes de Terrier dans l'Oise et Cergy dans le Val d'Oise. La solution présentée par RTE consiste à réutiliser au mieux le réseau existant en transformant en 400 000 volts une ligne à 225 000 volts existante entre Cergy et Persan.

**Bastien CHARDEBAS** commente ensuite un survol aérien de la ligne à 225 000 volts, puis présente en détails les trois « *familles* » de travaux à réaliser sur cette ligne : changement des câbles, renforcement (voire rehaussement dans certains cas) des pylônes, et enfin raccordement de la ligne au réseau 400 000 volts existant au niveau de Cergy (dans l'enceinte du poste électrique existant) et de Persan (avec le déplacement de 2 ou 3 pylônes).

**Jean-Gabriel VALENTIN** présente en conclusion le calendrier du projet, depuis la concertation actuellement en cours jusqu'à la mise en service de la ligne 400 000 volts en 2018. L'enquête publique est prévue en 2014 ; elle permettra de nouveau à chacun de s'exprimer. Il précise également que de nouvelles réunions seront organisées avec les riverains avant le lancement des travaux prévu en 2016.

\*\*\*\*\*

## Echanges avec le public

**Un exploitant d'Ennery** ayant reçu personnellement une invitation demande « *à quel titre sommes-nous invités à cette réunion ?* »

L'animateur explique le double dispositif d'information mis en place par le maître d'ouvrage d'une part pour informer tous les citoyens (dépliants déposés dans 18 000 boîtes aux lettres, publication dans la presse locale (*Le Parisien, L'Echo régional*) et affichages dans des lieux publics) et d'autre part inviter personnellement les propriétaires et exploitants directement concernés par le projet.

**M. POIRET**, exploitant et élu sur la commune de Champagne-sur-Oise, souhaite des informations sur la hauteur des rehaussements des pylônes. Il estime que certains câbles sont relativement bas, ce qui peut poser problème pour l'exploitation des terres agricoles. Il regrette l'absence de réponses à ces demandes passées sur ce sujet, si ce n'est la mise en place d'un affichage préventif sous les lignes.

Bastien CHARDEBAS confirme qu'environ la moitié des pylônes seront rehaussés de 3 à 6 mètres du fait du passage à 400 000 volts de la ligne. Il assure qu'il sera possible d'exploiter les terres normalement, avec des machines actuelles, sous la future ligne.

Jean-Gabriel VALENTIN ajoute que les lignes électriques font l'objet d'un arrêté technique fixant la distance minimum entre les câbles et le sol : 8 mètres pour une ligne 400 000 volts. Il reconnaît que le gabarit des engins agricoles évolue et propose de prendre date en fin de réunion avec l'agriculteur pour traiter le cas particulier de l'affichage préventif, la sécurité des tiers étant une préoccupation majeure de RTE.

**M. POIRET** indique que le matériel agricole a évolué, qu'il est plus performant mais pas nécessairement de plus grande dimension, au contraire : « *jadis, on avait des remorques de foin qui atteignaient 4,5 mètres de haut* ».

**Un autre exploitant agricole** aborde le sujet du conventionnement de la future ligne, des effets de l'aménagement de la ligne pour les propriétaires et les exploitants, en indiquant que dans ce domaine les textes ont évolué.

Bastien CHARDEBAS affirme la volonté d'appliquer « *à la lettre* » le protocole d'accord signé entre la Chambre d'agriculture, la FDSEA, RTE et ERDF. Il confirme que le passage à 400 000 volts de la ligne entraînera la signature d'une nouvelle convention sur la totalité de l'emprise, avec « *un renouvellement de convention tous les 9 ans, dispositif qui n'existait pas sur les pylônes actuels* ». Jean-Gabriel VALENTIN précise que cette nouvelle convention sera proposée à tous les propriétaires et à tous les exploitants et rappelle que les éventuels dégâts réalisés au moment des travaux seront également indemnisés.

**M. de MAGNITOT** de l'Association des Amis du Vexin Français approuve le dispositif de concertation mis en place par RTE puis demande : « *lors du démontage de la ligne 225 000 volts, il y aura une perte de capacité de transit, que faites-vous pour pallier ce manque ?* ».

Jean-Gabriel VALENTIN précise le rôle « *avant tout de secours* » de la ligne 225 000 volts actuelle (la centrale électrique de Champagne-sur-Oise n'étant plus en activité) et explique que les travaux seront réalisés dans une période où la consommation est modérée, permettant à RTE de se passer temporairement de cette ligne de secours.

**M. de MAGNITOT** s'interroge sur la possibilité d'équiper la ligne actuelle d'un deuxième circuit électrique à 225 000 volts au lieu de passer en 400 000 volts ?

Pour expliquer les différents niveaux tensions, Jean-Gabriel VALENTIN compare le réseau 400 000 volts aux autoroutes et le réseau 225 000 volts aux routes nationales : « *créer une deuxième route nationale ne résoudrait pas le problème de saturation sur l'autoroute* ». Et de démontrer que le besoin de puissance n'est pas résolu avec un nouveau circuit 225 000 volts : il permettrait de gagner seulement quelques centaines de Mégawatts.

**M. de MAGNITOT** souhaite avoir des précisions sur l'intensité qui passe dans une ligne 400 000 volts.

Jean-Gabriel VALENTIN précise : « *environ 500 ampères pour une ligne 225 000 volts et au maximum 2700 ampères pour la ligne après son passage à 400 000 volts.* »

**M. de MAGNITOT** s'interroge également sur les projets d'avenir sur le territoire du Vexin : « *serez-vous tentés par la suite de mettre d'autres lignes en aval dans le Vexin ?* » Et de souhaiter que cette sécurisation du réseau exonère pour longtemps la venue d'éoliennes dans le Vexin.

Jean-Gabriel VALENTIN invite les participants à consulter le « *schéma décennal* » de RTE, mis à disposition du public sur le site de RTE et actualisé tous les ans. Il précise qu'à ce jour aucun autre projet de RTE n'est prévu dans la région à l'horizon de 10 ans.

Concernant l'éolien, Jean-Gabriel VALENTIN mentionne le Schéma Régional Climat Air Energie établi par la Région Ile de France en décembre 2012 et plus particulièrement le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables « *S3REnR* » qui devrait être publié prochainement : ce schéma permettra à chacun de connaître les enjeux du raccordement des futures productions d'énergies renouvelables envisagées en Ile-de-France. Il rappelle toutefois que le potentiel éolien en région parisienne est à ce jour relativement faible au regard d'autres régions françaises.

**Un agriculteur élu local** aborde la question de la ligne 63 000 volts « *qui devait être déposée* ».

Jean-Gabriel VALENTIN revient sur l'historique du projet de réaménagement complet de cette ligne 63 000 volts qui traverse le Val d'Oise sur près de 60 km et alimente en électricité tous les villages. Il était en effet envisagé de la déposer en la remplaçant par un nouveau circuit électrique 63 000 volts sur la ligne 225 000 volts existante et une partie en souterrain. « *Mais les études liées à la transition énergétique ont révélé le*

*besoin d'une nouvelle ligne 400 000 volts. Face à la difficulté pressentie de créer ce type d'ouvrage dans le Parc Naturel Régional du Vexin, RTE a saisi l'opportunité de placer cette ligne 400 000 volts sur les supports de la ligne 225 000 volts existante. Celle-ci n'est donc plus disponible pour accueillir la ligne 63 000 volts ». RTE maintient toutefois son engagement de déposer la ligne 63 000 volts en la mettant en souterrain sur la totalité de sa longueur « même si cela entraîne un surcoût important par rapport au projet d'origine ». Il s'agit donc d'une mesure d'accompagnement importante du projet 400 000 volts. « Cette politique d'accompagnement des projets est encouragée par les pouvoirs publics pour tous les projets menés par RTE en France. » Jean-Gabriel VALENTIN souligne le bénéfice perçu par l'habitant qui verra, dans le même temps dès 2018, d'une part l'adaptation de la ligne 225 000 en 400 000 volts sur une vingtaine de kilomètres, et d'autre part la disparition de la ligne 63 000 volts sur 58 km (dont 38 km sur le plateau du Vexin).*

**Le même agriculteur** évoque les « courants induits » et demande si l'élévation du niveau de tension aura des conséquences pour les exploitations agricoles.

Jean-Gabriel VALENTIN rappelle le respect des distances de sécurité pour les biens et les personnes et ajoute que RTE et ERDF réalisent régulièrement des campagnes de prévention auprès des agriculteurs mais aussi des pêcheurs.

**Un exploitant agricole** demande si un renforcement au niveau des pieds de pylônes aura lieu, et à quel moment ?

Bastien CHARDEBAS indique que certaines fondations des pieds de pylônes seront effectivement renforcées, ceci avant la pose des nouveaux câbles, soit vers 2016.

**Un autre exploitant** s'interroge sur d'éventuels projets de relance du site de l'ancienne centrale de Champagne-sur-Oise ?

Jean-Gabriel VALENTIN précise que ce site appartient à EDF (tout en rappelant l'indépendance de RTE vis-à-vis d'EDF) et qu'il n'a pas connaissance de projet à ce jour. « *C'est toutefois un site stratégique, proche d'un cours d'eau – donc d'une source de refroidissement - d'une conduite de gaz, d'infrastructures électriques... On ne peut donc objectivement rejeter la possibilité qu'un jour ce site intéresse à nouveau un producteur d'électricité.* »

\*\*\*\*\*

L'animateur conclut la réunion vers 20h00 en rappelant les diverses modalités d'expression à la disposition du public jusqu'au 13 décembre : internet, permanences locales dont celle d'Ennery qui aura lieu en mairie le 26 novembre 2013.

Des échanges en face à face entre RTE et les participants se poursuivent jusqu'à 20h30.

\*\*\*\*\*

Passage à 400 000 volts de la ligne à 225 000 volts existante entre Cergy et Persan

## Réunion d'information du 14 novembre 2013 à Osny

\*\*\*\*\*



### Ouverture de la réunion

La troisième réunion publique de concertation sur le passage à 400 000 volts de la ligne à 225 000 volts existante entre Cergy et Persan s'est déroulée à l'espace François Villon d'Osny le jeudi 14 novembre à 18h30, réunissant près de soixante-dix participants, dont des élus et des représentants associatifs. A la tribune, RTE était représenté par Jean-Gabriel VALENTIN, responsable du projet, et Bastien CHARDEBAS, chef de projet plus particulièrement chargé des études techniques et du déroulement des travaux.

**Monsieur le Maire d'Osny, Jean-Michel LEVESQUE**, souhaite la bienvenue aux participants et précise : *« je serai attentif aux échanges de ce soir pour relayer l'information à ceux qui n'ont pas pu venir ».*

L'animateur expose le déroulement de la réunion - 15 minutes de présentation du projet avant le temps d'échanges - et indique la possibilité d'écrire ses questions sur les feuillets disposés sur les chaises et le registre à l'entrée de la salle, le public ayant par ailleurs la possibilité d'interroger RTE directement sur le site internet dédié à la concertation.

**M. Pierre-Gérard MERLETTE**, garant de la concertation, se présente en rappelant la saisine de la Commission Nationale du Débat Public par RTE, laquelle a abouti à l'organisation d'une concertation recommandée sous l'égide d'une personnalité neutre : le garant. Il insiste sur sa totale indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage et du territoire. Il précise aussi qu'il n'a pas vocation à se positionner sur le projet, son rôle étant de veiller à la sincérité des informations délivrées au public. Il porte ainsi son regard sur les réponses apportées par RTE au public pour s'assurer de leur compréhension par tous. Enfin, le garant annonce qu'il rédigera un rapport sur le déroulement de la concertation, rapport rendu public sur le site de la Commission Nationale du Débat Public puis joint au dossier d'enquête publique quand celle-ci aura lieu.

## Présentation du projet par le maître d'ouvrage

**Jean-Gabriel VALENTIN** présente les principes fondateurs de la concertation publique « *transparence, sincérité et équité* » ainsi que les moyens d'information du public mis en œuvre. Il présente ensuite RTE et ses missions de service public avant d'expliquer les enjeux du projet – liés à la transition énergétique et notamment au développement des énergies renouvelables en Picardie et Haute-Normandie – tout en détaillant le fonctionnement du réseau électrique francilien. La situation d'un recours croissant à la production d'électricité située au nord de la France pour alimenter la consommation électrique de l'agglomération francilienne rend indispensable le renforcement de l'axe à 400 000 volts entre les postes de Terrier dans l'Oise et Cergy dans le Val d'Oise. La solution présentée par RTE consiste à réutiliser au mieux le réseau existant en transformant en 400 000 volts une ligne à 225 000 volts existante entre Cergy et Persan.

**Bastien CHARDEBAS** commente ensuite un survol aérien de la ligne à 225 000 volts, puis présente en détail les trois « *familles* » de travaux à réaliser sur cette ligne : changement des câbles, renforcement (voire rehaussement dans certains cas) des pylônes, et enfin raccordement de la ligne au réseau 400 000 volts existant au niveau de Cergy (dans l'enceinte du poste électrique existant) et de Persan (avec le déplacement de 2 ou 3 pylônes).

**Jean-Gabriel VALENTIN** présente en conclusion le calendrier du projet, depuis la concertation actuellement en cours jusqu'à la mise en service de la ligne 400 000 volts en 2018. L'enquête publique est prévue en 2014 ; elle permettra de nouveau à chacun de s'exprimer. Il précise également que de nouvelles réunions seront organisées avec les riverains avant le lancement des travaux prévu en 2016.

\*\*\*\*\*

## Echanges avec le public

**Un habitant d'Osny** s'interroge sur la durée des travaux (2016 – 2018), qu'il juge très longue « *pour seulement 20 km de ligne à réaménager* ».

Bastien CHARDEBAS explique que les travaux comportent plusieurs opérations : préalablement le renforcement des pylônes (à partir de 2016), conduits à différents endroits et en plusieurs phases, puis le remplacement des câbles, réalisé lui en une seule fois de manière linéaire. Jean-Gabriel VALENTIN ajoute que ce phasage relativement long des différentes opérations permettra de concilier au mieux les travaux avec les usages locaux. Il résume : « *Il n'y aura pas 2 ans de travaux sur toute la ligne mais des interventions ponctuelles organisées en fonction des contraintes techniques et du contexte local.* »

**Un habitant d'Osny** s'inquiète de l'impact des lignes sur son cadre de vie : « *j'ai acheté en 2002, j'ai des enfants en bas-âge, je m'interroge sur les champs électromagnétiques. Il y a aussi le bruit des lignes, qui augmente lorsqu'il pleut... Peut-on enfouir les lignes ?* »

Jean-Gabriel VALENTIN explique que les effets des lignes sur l'environnement local sont au cœur des préoccupations de RTE et tout particulièrement les champs électromagnétiques qui sont étudiés depuis 1979. Depuis cette date, des groupes d'experts indépendants mènent des études qui ont permis aux pouvoirs publics de fixer des limites pour l'exposition du public aux champs magnétiques : « *Ces limites ont été reprises par la Communauté européenne en 1999, puis par la France en 2001 à travers un arrêté technique, disponible sur internet et confirmé depuis par le décret du 1<sup>er</sup> décembre 2011* ». Il ajoute que RTE respecte strictement ces normes, avec une volonté de transparence sur ce sujet.

**Un riverain des lignes à Osny** demande à son tour si les lignes proches des maisons peuvent être mises en souterrain sur une courte portion : « *j'habite sous la ligne, quand les gens ont acheté il y avait la promesse d'enfouir dans les prochaines décennies.* »

**Un autre riverain** prend alors la parole pour affirmer « *Il y a des problèmes de santé* » et préciser que « *l'Organisation Mondiale de la Santé classe les champs électromagnétiques comme potentiellement cancérigènes.* »

Jean-Gabriel VALENTIN réfute cette dernière affirmation en précisant que les champs électromagnétiques émis par les lignes électriques ne sont pas considérés comme un problème de santé publique. Il explique que « *le café est aussi classé potentiellement cancérigène... Il faut regarder ce que signifient ces termes dans ce classement de l'OMS.* » Puis de rappeler qu'aucune étude menée à ce jour ne conclut à un problème de santé lié aux champs électromagnétiques basse fréquence.

**Un riverain** revient sur la question précédente concernant l'enfouissement des lignes : « *en 1977, quand on a acheté, on nous disait qu'elles seraient enfouies.* »

Jean-Gabriel VALENTIN explique que d'une manière générale en France, les lignes ont été installées loin des bourgs et qu'ensuite l'urbanisation s'est progressivement rapprochée du réseau : « *Ce sont les maisons qui se sont approchées des lignes et non l'inverse. Les lignes présentes ici datent de 1968.* »

**M. LALMY, conseiller municipal d'Osny**, regrette de ne pas avoir été informé directement mais avoir eu connaissance de la réunion à travers la presse locale. Il s'interroge sur l'objectif de la concertation : « *existe-t-il une marge de manœuvre sur le déroulement des travaux ? Peut-on proposer une alternative au projet ?* ». Il précise que la commune d'Osny porte un Agenda 21 et souhaite que le projet de RTE s'inscrive dans cette démarche de développement durable.

**M. le Maire d'Osny** précise que les axes directeurs de l'Agenda 21 sont fixés, puis évoque des projets d'enfouissement de lignes de tension 63 000 volts sur la commune d'Osny.

Jean-Gabriel VALENTIN revient sur l'information du public sur le projet : « *Vous avez pu être informé par la presse parce que nous avons réalisé des annonces publicitaires dans la presse locale, diffusé un communiqué de presse, mais aussi édité un dépliant en 18 000 exemplaires distribués dans les boîtes-aux-lettres des riverains, donnés des affiches aux mairies...* ».

Il confirme par ailleurs que la concertation permet de répondre à toutes les questions et « *qu'il n'y a pas de sujet tabou* ». Elle servira aussi à affiner le déroulement des travaux au fil des échanges avec les parties prenantes : « *nous sommes juste au début du dialogue.* »

**M. LALMY** revient sur l'objectif de la réunion : « *Est-ce une simple information, ou est-ce une interaction avec les citoyens, susceptible de modifier le projet ?* »

Jean-Gabriel VALENTIN confirme qu'il s'agit bien d'une concertation visant à répondre à toutes les questions des participants et à permettre à RTE de prendre en compte le cadre de vie et l'environnement local : « *il s'agit bien de discuter de manière constructive avec vous.* » Il rappelle aux participants le faible impact du projet qui, pour garantir l'alimentation électrique de 2,5 millions d'habitants pour les décennies à venir, consiste uniquement à réaménager le réseau existant : « *en France, on a des infrastructures de très haute qualité. Cet enjeu n'est jamais acquis. Parfois, pour y répondre, il faut créer une nouvelle infrastructure dans un site vierge, ce qui entraîne des discussions passionnées. Ici, nous répondons à un enjeu très important de manière très simple : l'optimisation du réseau existant.* »

**Vincent DEMOL, représentant des copropriétaires du quartier d'Osny**, revient sur les champs électromagnétiques : « *des mesures de champs ont-elles été réalisées pour les pavillons immédiatement sous les lignes ? D'autres mesures sont-elles prévues après le changement des câbles ?* » Puis d'évoquer le préjudice visuel : « *après l'élévation de 5 mètres des pylônes, de nouvelles maisons vont voir les pylônes.* »

Jean-Gabriel VALENTIN indique que les ordres de grandeur des champs électromagnétiques sont mentionnés dans le dossier d'information : « *la réglementation en vigueur limite l'exposition des personnes aux champs magnétiques à 100 microteslas. A l'aplomb d'une ligne 400 000 volts, on relève 6 microteslas et ce champ diminue très vite avec la distance : à quelques dizaine de mètres, il n'est plus perceptible* ».

Jean-Gabriel VALENTIN précise en outre que l'Association des Maires de France et RTE ont signé un protocole en 2008 sur la transparence de l'information autour des champs électromagnétiques basse fréquence (ceux émis par les lignes). « *Ce protocole offre la possibilité à votre maire de demander à RTE la réalisation de mesures dans votre quartier.* »

Jean-Gabriel VALENTIN poursuit sa réponse sur l'impact visuel et indique que les pylônes à rehausser ne sont pas encore localisés précisément : « *on estime devoir rehausser la moitié des pylônes de la ligne, mais on ne sait pas encore lesquels.* » Puis d'ajouter : « *La perception visuelle est très difficile à estimer... Ici, il y a déjà trois lignes électriques en place : deux lignes 400 000 volts et une ligne 225 000 volts. Quand cette dernière sera réaménagée en 400 000 volts, elle ressemblera davantage aux deux autres. L'incidence réelle sera donc limitée ?* »

**Vincent DEMOL** souhaite être informé lorsque les pylônes à rehausser seront fixés.

Jean-Gabriel VALENTIN s'engage sur ce point : « *Nous vous tiendrons informés à travers votre association* ».

**Un participant à la réunion** fait une proposition : « *Des sommes importantes sont engagées sur ce projet, pourquoi installer seulement deux faisceaux par câbles et non trois comme il en existe déjà dans l'Oise ?* » Il souhaite par ailleurs des informations sur la production d'ozone autour des lignes très haute tension.

Bastien CHARDEBAS explique que les pylônes de la ligne 225 000 volts ne peuvent supporter des câbles triple faisceau : « *ça serait mécaniquement trop lourd* ». Il faudrait en fait reconstruire toute la ligne, remplacer tous les pylônes ce qui serait très pénalisant pour l'environnement. Concernant la production d'ozone autour des câbles, ce phénomène étant complexe à analyser, il propose de prendre les coordonnées de l'interlocuteur en fin de réunion pour lui apporter par la suite les informations attendues.

**Un riverain des lignes existantes** s'inquiète de ressentir une décharge électrique lorsqu'il ouvre un parasol dans son jardin. Il poursuit en demandant s'il est possible d'enfouir les lignes sur Osny.

Bastien CHARDEBAS explique qu'il s'agit d'un phénomène lié au champ électrique (différent du champ magnétique) : « *Si votre parasol est sur un socle en plastique, il se peut que ce phénomène se produise : il suffit de mettre ce socle à la terre. Si vous le souhaitez, on peut vous conseiller* ».

**M. le Maire d'Osny** demande quel serait « *le surcoût d'un enfouissement des lignes sur quelques centaines de mètres* » puis évoque le « *dévoisement* » d'une ligne 63 000 volts existante.

Jean-Gabriel VALENTIN explique ce dernier point en rappelant l'historique de la ligne 63 000 volts évoquée par le Monsieur le Maire, « *ligne de 58 km avec des poteaux en béton, qui relie Puiseux, à l'ouest de Cergy, à Méru dans l'Oise* ». Il relate ensuite les discussions passées avec les collectivités locales et le Parc Naturel Régional du Vexin français : RTE envisageait de supprimer cette ligne en installant ses câbles sur le circuit disponible de la ligne 225 000 volts et en mettant une partie en souterrain. Cependant, début 2012, RTE a pris conscience du besoin d'une nouvelle ligne 400 000 volts pour accompagner la transition énergétique. Il était dès lors plus pertinent d'utiliser le patrimoine Très Haute Tension existant (les pylônes de la ligne 225 000 volts) pour cette nouvelle ligne 400 000 volts que pour la ligne Haute Tension à 63 000 volts. Le projet de suppression de cette ligne devenait alors caduc. « *Mais à titre de confirmation de nos engagements et d'accompagnement du projet de passage à 400 000 volts de la ligne, RTE s'engage à maintenir la suppression de cette ligne 63 000 volts de 58 km en la remplaçant par une liaison en technique souterraine* ». Il insiste sur le caractère d'accompagnement à la fois temporel (le réseau aérien 63 000 volts sera déconstruit à la même période que l'aménagement à 400 000 volts de la ligne 225 000 volts Cergy Persan), c'est-à-dire à l'horizon 2018, et financier. « *Cette mesure d'accompagnement représente un surcoût de l'ordre de 20 millions d'euros pris en charge par RTE* ».

**Plusieurs riverains** reviennent sur la mise en souterrain des lignes passant à proximité des lotissements d'Osny : « *je comprends qu'il n'est pas possible d'enfouir toutes les lignes. Mais les communes les plus impactées sont Cergy et Osny. Peut-on les déplacer ou les éloigner de quelques dizaines de mètres, là où elles sont les plus proches des habitations ?* »

Jean-Gabriel VALENTIN répond tout d'abord que la situation sur Osny est fréquente : une forte pression urbaine s'exerce partout en France autour des infrastructures électriques en place depuis des décennies. Il complète en précisant que « *techniquement, il est très difficile de déplacer un ouvrage et que socialement, il faut veiller à ne pas reporter les impacts ailleurs : la seule solution viable pour assurer l'alimentation de la région est d'éviter de rajouter de nouvelles lignes en cherchant à utiliser au mieux les ouvrages existants. C'est ce que nous faisons ici.* »

**Un riverain** s'interroge sur la possibilité de regrouper les lignes sur un même pylône : « *il y a des pylônes qui supportent 2 lignes à 400 000 volts, pourquoi ne le faire ici ? Ou même installer les 3 lignes sur une seule file de pylônes ?* »

Jean-Gabriel VALENTIN confirme qu'il existe bien des pylônes supportant 2 circuits 400 000 volts, « *mais il faut examiner toutes les conséquences : il faudrait construire des nouveaux pylônes plus imposants, veiller à ne pas reporter l'impact chez les autres...* ». Il précise ensuite qu'il est impossible d'installer 3 lignes 400 000 volts sur un même pylône, « *notamment pour des raisons de sécurité de l'alimentation électrique car des millions d'habitants dépendent de ce type d'infrastructure et nous ne pouvons pas prendre de risque sur ce point* ».

**Une habitante** regrette « *qu'il n'y ait aucun changement possible : on ne se préoccupe pas des habitants d'Osny et Cergy, on perd sur notre patrimoine, notre santé...* »

Jean-Gabriel VALENTIN revient alors sur l'enjeu de la concertation, ces réunions traduisent une volonté de dialogue de RTE avec les habitants d'Osny et de Cergy riverains des ouvrages : « *nous réfléchissons au meilleur projet sur tous les plans, y compris l'environnement et le cadre de vie, et ces réflexions sont soumises à la critique.* » Il rappelle que RTE poursuit une mission de service public, a le souci de l'intérêt général, et qu'enfin ce projet évite de construire une nouvelle file de pylônes sur le territoire.

**Un riverain** propose à nouveau de déplacer les lignes existantes : « *Depuis 10 ans, on parle des champs électromagnétiques. On se dit tous qu'il faut profiter de ces travaux pour améliorer notre cadre de vie. Mettez les lignes plus loin, vers la D915, pour les éloigner des maisons.* »

**Une riveraine** reprend la parole et demande : « *le maire va faire une requête sur les champs électromagnétiques. Mais avez-vous déjà effectué des mesures sous les pavillons actuels ? Et y en aura-t-il après les travaux ?* »

Jean-Gabriel VALENTIN confirme que des mesures effectuées en octobre 2013 donnent des résultats « *de l'ordre de 6 microteslas sous la ligne 400 000 volts.* » Il renvoie au dossier d'information disponible sur le site internet et précise que le champ magnétique diminue très vite avec la distance : « *le champ diminue en fonction de la distance au carré. Par exemple,*

- *entre 30 et 60 mètres, la distance est doublée et le champ magnétique sera réduit d'un facteur 4.*
- *Entre 30 et 100 mètres, la distance est multipliée par 3,3 et le champ magnétique sera réduit d'un facteur 10.* »

Jean-Gabriel VALENTIN réaffirme la possibilité d'effectuer des mesures chez les riverains via le protocole d'accord avec l'Association des Maires de France, sur demande du maire de la commune. Des mesures après mise en service de l'ouvrage pourront également être réalisées.

**Un riverain** demande à quelle période de l'année la mesure a été faite car il affirme que « *le champ est plus fort quand il pleut* ».

Jean-Gabriel VALENTIN apporte quelques précisions : « *la mesure est forcément réalisée à un instant T. Selon la période, l'intensité sur la ligne varie (en fonction des consommations d'électricité). La mesure a été réalisée fin octobre de cette année. Le chiffre donné – 6 microteslas - est représentatif de ce qui se passe sous toutes les lignes 400 000 volts de ce type.* »

**Un riverain** complète l'intervention précédente en précisant que « *le bruit sous les lignes augmente lorsqu'il pleut* ».

Bastien CHARDEBAS explique ce phénomène physique appelé « effet couronne » : « *quand on regarde un câble de très près, on voit des aspérités : lorsque le courant passe, cela crée des micro-éclairs à très proche distance du câble ce qui provoque un grésillement. Quand il pleut, les gouttes accentuent ce phénomène, il y a donc plus de bruit.* » Puis il explique que ce bruit n'a aucun lien avec le champ magnétique mais uniquement avec le champ électrique.

**Un habitant** lit des extraits de divers rapports sur les champs électromagnétiques : « *un rapport de l'Office Parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) préconise l'effacement progressif des lignes 225 000 volts surplombant les habitations, ce rapport soulignant dans le domaine de la santé publique que "l'absence de preuve sur la causalité n'exclut pas l'absence de troubles significatifs"* ». Il cite ensuite une étude du CRIIREM (Centre de Recherche d'Informations Indépendantes sur les Rayonnements Electromagnétiques) qui stipule que « *la présence des lignes modifie les conditions de vie et il n'est plus acceptable de nier l'impact des lignes très haute tension sur les riverains.* »

**Un autre habitant** relance le sujet sur le « dévoiement » des lignes très haute tension, en précisant que cela se fait sur la commune de Louvres dans le Val d'Oise : « *même si les cités sont arrivées bien après les lignes, les riverains surplombés ont obligé RTE à déplacer ces lignes* ».

Jean-Gabriel VALENTIN précise que le projet n'est pas réalisé et que « *le dévoiement de la ligne sur quelques kilomètres a fait objet d'une enquête publique cet été* ».

**Un habitant** demande s'il y aura aussi une enquête publique pour le projet à Osny ?

L'animateur rappelle que ce point a en effet été confirmé lors de la présentation par RTE en début de réunion.

**Un habitant** s'interroge sur le point le plus bas d'une ligne 400 000 volts et demande s'il est possible d'isoler les câbles aériens comme pour les lignes souterraines ?

Bastien CHARDEBAS rappelle l'arrêté technique du 17 mai 2001, qui indique les distances à respecter entre les câbles et le sol : « *les câbles devront être à plus de 8 mètres du terrain. Cette hauteur est différente pour le passage au-dessus de routes, de voies ferrées par exemple* ». Quant à l'isolation des câbles aériens, il précise « *que c'est l'air qui joue le rôle d'isolant, d'où cette distance de sécurité* ».

**Une riveraine** admet que la réutilisation de la ligne 225 000 volts existante représente un moindre impact mais regrette que RTE « *n'envisage pas de mettre ces lignes plus loin. RTE peut-il faire une estimation du coût de ce dévoiement ? Il y a des possibilités, le Vexin est suffisamment grand...* »

**Un autre riverain** renchérit : « *peut-on obtenir une estimation du coût du déplacement des lignes plus loin, et ce avant l'enquête publique ? Sachant que les pylônes de 1960 sont déjà amortis* ». Il déplore par ailleurs les coupes réalisées dans les bois traversés par les lignes.

Jean-Gabriel VALENTIN explique qu'il ne s'agit pas que d'un problème de coût : « *quand on déplace une ligne électrique, cette ligne va toujours chez quelqu'un d'autre, les espaces appartiennent toujours à un propriétaire, et puis il y a la réglementation environnementale qui ne permet pas de s'installer n'importe où* ». Il rappelle enfin la mission de service public de RTE et son souhait de servir l'intérêt général.

**Un riverain** se plaint de maux de tête depuis qu'il habite près des lignes. Il regrette également de « *ne plus arriver à vendre sa maison car les gens voient les lignes.* »

Jean-Gabriel VALENTIN insiste sur le strict respect des normes en vigueur et la volonté de transparence de RTE sur le sujet des champs électromagnétiques.

**M. le Maire d'Osny** demande si dans le cadre de l'enquête publique en 2014, les questions et propositions de déplacement de pylônes seront prises en compte.

Jean-Gabriel VALENTIN considère que la discussion peut s'ouvrir : *« Vous avez des propositions, il peut y avoir des opportunités d'aménagements "gagnant-gagnant" mais prendre un pylône pour le mettre chez le voisin, ça ne fonctionne pas. On peut étudier de manière précise le remplacement de 2 pylônes par un pylône unique par exemple et vous répondre de manière argumentée. Ce type de dialogue est possible »*. Mais il préfère prévenir l'assemblée : *« mettre en souterrain les lignes 400 000 volts ce n'est pas possible, je ne veux pas donner de faux espoirs. »* Il propose l'organisation de réunions avec des *« personnes représentatives »* pour *« faire le tri de ce qui est réaliste et ce qui ne l'est pas, ce qui est faisable techniquement ou pas. Il y a peut-être une bonne idée à prendre, c'est pour cela qu'on est venu discuter avec vous. »*

**Un riverain** se place en tant que client : *« quand on a acheté nos maisons, il n'y avait que l'électricité pour notre chauffage. Nous sommes donc tous vos clients et on a participé à l'amortissement de ces lignes. Vous allez ajouter une contrainte qu'on peut évaluer, pensez-vous que nous serons satisfaits ? »*

Jean-Gabriel VALENTIN apporte quelques précisions : *« vous êtes clients d'un fournisseur d'électricité, et indirectement de RTE puisque les charges d'accès au réseau se retrouvent sur votre facture. »* Il rappelle ensuite que ce projet d'adaptation d'une ligne existante est *« bien meilleur »* qu'un projet de création d'une nouvelle ligne : la réutilisation du réseau existant est un atout aussi bien en termes d'effets locaux que de coût.

**Un riverain** se demande *« quels sont avantages pour nous ? »*

Jean-Gabriel VALENTIN constate que *« c'est toujours la question centrale : on est tous bénéficiaires de ces infrastructures électriques, mais certains en sont plus proches que d'autres »*.

**Une riveraine** s'étonne qu'aucune solution alternative ne soit proposée à la concertation et estime que seul l'aspect financier compte.

Jean-Gabriel VALENTIN précise que le budget détaillé du projet figure dans le dossier d'information ainsi que toutes les solutions étudiées (impliquant la création de nouvelles lignes électriques). Il rappelle que la proposition retenue par RTE représente un coût moindre et une meilleure insertion dans l'environnement. *« Il n'y a pas mieux que de réutiliser la même file de pylône. Optimiser le réseau pour éviter de créer de nouvelles lignes : c'est toujours ce que l'on nous demande dans toutes nos concertations, pour tous nos projets »*.

**Un riverain** demande *« de quelle manière l'enquête publique sera annoncée ? »*

**Le garant de la concertation, Pierre-Gérard MERLETTE** apporte des précisions sur l'enquête publique. *« Une information officielle est d'abord transmise aux mairies, ensuite les modalités de l'enquête - heures des permanences, nom du commissaire enquêteur...- sont publiées »* (dans la presse et par affichage sur site et en mairie). Puis il insiste sur le fait que le projet n'est aujourd'hui pas encore défini en détail. *« Lors de l'enquête publique, les pylônes à renforcer ou à rehausser seront identifiés précisément. Bien entendu, je suppose que le maître d'ouvrage prendra en amont des contacts, avec les élus en particulier, pour étudier des points précis, notamment les possibilités de dévoiement ou de déplacement. »*

**Un riverain** demande si les réponses aux questions posées sur internet figureront sur le site ?

Jean-Gabriel VALENTIN précise que *« si les questions sont trop personnelles, on ne les mettra pas en ligne. Par contre, les réponses aux questions les plus fréquentes seront publiées. »*

\*\*\*\*\*

L'animateur conclut la réunion vers 21h00 en rappelant les diverses modalités d'expression à la disposition du public jusqu'au 13 décembre : internet, permanences locales...

Des échanges en face à face entre RTE et les participants se poursuivent jusqu'à 21h45.

\*\*\*\*\*

Passage à 400 000 volts de la ligne à 225 000 volts existante entre Cergy et Persan

## Réunion d'information du 15 novembre 2013 à Persan

\*\*\*\*\*



### Ouverture de la réunion

La quatrième réunion publique s'est déroulée dans la Mairie de Persan le vendredi 15 novembre à 18h30, réunissant plus d'une vingtaine de participants, dont des élus et des représentants du monde associatif. A la tribune, RTE était représenté par Jean-Gabriel VALENTIN, responsable du projet, Bastien CHARDEBAS, chef de projet et Ehouarn BAGUET, chargé de concertation.

L'animateur expose le déroulement de la réunion - 15 minutes de présentation du projet avant le temps d'échanges - et indique la possibilité d'écrire ses questions sur les feuillets disposés sur les chaises et le registre à l'entrée de la salle, le public ayant par ailleurs la possibilité d'interroger RTE directement sur le site internet dédié à la concertation.

**M. Pierre-Gérard MERLETTE**, garant de la concertation, se présente en rappelant la saisine de la Commission Nationale du Débat Public par RTE, laquelle a abouti à l'organisation d'une concertation recommandée sous l'égide d'une personnalité neutre : le garant. Il insiste sur sa totale indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage et du territoire. Il précise aussi qu'il n'a pas vocation à se positionner sur le projet, son rôle étant de veiller à la sincérité des informations délivrées au public. Il porte ainsi son regard sur les réponses apportées par RTE au public pour s'assurer de leur compréhension par tous. Enfin, le garant annonce qu'il rédigera un rapport sur le déroulement de la concertation, rapport rendu public sur le site de la Commission Nationale du Débat Public puis joint au dossier d'enquête publique quand celle-ci aura lieu.

## Présentation du projet par le maître d'ouvrage

**Jean-Gabriel VALENTIN** présente les principes fondateurs de la concertation publique « *transparence, sincérité et équité* » ainsi que les moyens d'information du public mis en œuvre. Il présente ensuite RTE et ses missions de service public avant d'expliquer les enjeux du projet – liés à la transition énergétique et notamment au développement des énergies renouvelables en Picardie et Haute-Normandie – tout en détaillant le fonctionnement du réseau électrique francilien. La situation d'un recours croissant à la production d'électricité située au nord de la France pour alimenter la consommation électrique de l'agglomération francilienne rend indispensable le renforcement de l'axe à 400 000 volts entre les postes de Terrier dans l'Oise et Cergy dans le Val d'Oise. La solution présentée par RTE consiste à réutiliser au mieux le réseau existant en transformant en 400 000 volts une ligne à 225 000 volts existante entre Cergy et Persan.

**Ehouarn BAGUET** commente ensuite un survol aérien de la ligne à 225 000 volts, puis présente en détails les trois « *familles* » de travaux à réaliser sur cette ligne : changement des câbles, renforcement (voire rehaussement dans certains cas) des pylônes, et enfin raccordement de la ligne au réseau 400 000 volts existant au niveau de Cergy (dans l'enceinte du poste électrique existant) et de Persan (avec le déplacement de 2 ou 3 pylônes).

**Jean-Gabriel VALENTIN** présente en conclusion le calendrier du projet, depuis la concertation actuellement en cours jusqu'à la mise en service de la ligne 400 000 volts en 2018. L'enquête publique est prévue en 2014 ; elle permettra de nouveau à chacun de s'exprimer. Il précise également que de nouvelles réunions seront organisées avec les riverains avant le lancement des travaux prévu en 2016.

\*\*\*\*\*

## Echanges avec le public

**M. Philippe COUSIN, Maire de Persan,** souhaite avoir des précisions techniques sur le raccordement au réseau 400 000 volts au niveau de la zone d'activités de Persan.

Jean-Gabriel VALENTIN indique que RTE a bien connaissance du projet de zone d'activités. « *Plusieurs scénarios sont envisageables, RTE souhaite concilier l'aménagement du territoire et son propre projet. Ce point est étudié en détail avec l'aménageur de la ZAC.* »

**M. le Maire de Persan** estime que les pylônes « *depuis la concession Renault jusqu'à l'ancienne centrale Champagne-sur-Oise* » n'ont plus d'utilité, la centrale n'étant plus en activité.

Jean-Gabriel VALENTIN confirme que ce tronçon de ligne perd de son intérêt et que dans la mesure du possible il sera déposé. Les études à venir donneront avec précision le nombre de pylônes qui seront supprimés.

**Un représentant du garage Renault** demande s'il est possible de « *détourner la ligne pour que l'activité ne soit plus impactée ?* »

Jean-Gabriel VALENTIN rappelle sa volonté de tenir compte de l'aménagement futur du territoire : « *l'implantation des pylônes peut être discutée dans le cadre de la mise au point détaillée du schéma de raccordement. Il faut discuter sur la base de plans précis et avec tous les acteurs concernés.* »

**M. Arnaud BAZIN, Président du Conseil général du Val d'Oise, adjoint au Maire de Persan, Président de la société d'aménagement foncier** souhaite que le dialogue se poursuive entre RTE, la Ville de Persan et l'aménageur de la future zone d'activités : « *Il est indispensable de conclure les échanges techniques, car la ligne peut avoir un effet pénalisant pour la zone d'activités.* » Il juge indispensable d'échanger des informations précises pour définir rapidement les modalités de raccordement : « *Nous comprenons l'intérêt général de sécuriser l'alimentation électrique de 2,5 millions d'habitants, mais prendre en compte les projets locaux doit aussi être possible.* »

Jean-Gabriel VALENTIN confirme la nécessité d'échanges approfondis : « *Le calendrier nous permettra de préciser les choses avant la demande d'enquête publique, dans un processus où la conciliation des différents besoins sera recherchée.* » Il considère que les premiers contacts et les premières études sont encourageants et devraient permettre de déboucher sur un projet respectueux des contraintes et enjeux des uns et des autres.

**Un représentant de l'Association Val d'Oise Environnement sur Persan** demande ce qu'il est prévu au niveau des travaux annexes annoncés dans les dossiers.

Bastien CHARDEBAS explique que des travaux devront être réalisés dans certains postes électriques de RTE. « *On les qualifie d'annexes car ils sont mineurs et réalisés dans l'enceinte des postes existants : ils seront sans impact pour les habitants.* » Il précise que l'intégralité des travaux seront analysés dans l'étude d'impact.

**Mme RICOUL, élue à Champagne-sur-Oise,** souhaite savoir si le lieu de raccordement prévu à Persan peut être « *déporté sur autre lieu ?* »

Jean-Gabriel VALENTIN confirme que le raccordement devra avoir lieu sur la commune de Persan dans le secteur où la ligne 225 000 volts rejoint les lignes 400 000 volts auxquelles il faut se raccorder.

**Mme RICOUL** s'interroge sur le devenir de la ligne qui rejoint le site EDF de Champagne-sur-Oise : « *Peut-il y avoir demain de nouveau une centrale 'propre' sur Champagne-sur-Oise ?* »

Jean-Gabriel VALENTIN explique que le site de Champagne-sur-Oise présente objectivement un caractère stratégique : « *il y a une source d'eau pour le refroidissement, une voie navigable, un réseau électrique, un réseau de gaz.... Si la ligne partant vers l'Ouest est recyclée dans le cadre de ce projet de passage à 400 000 volts de la ligne 225 000 volts existant entre Cergy et Persan, la ligne partant à l'Est vers le poste électrique de Plessis-Gassot sera préservée pour préparer l'avenir et évacuer l'énergie qui pourrait être produite à nouveau un jour sur ce site stratégique.* »

**Val d'Oise Environnement Persan** s'interroge sur le « *risque* » pour les habitations situées à proximité des lignes : « *Y a-t-il des normes ?* »

Jean-Gabriel VALENTIN affirme que la question des champs électromagnétiques est au cœur des préoccupations de RTE. Il explique que « *depuis 1979, ce sujet fait l'objet d'expertises de la part de médecins, de spécialistes... Après plusieurs années d'études, l'Organisation Mondiale de la Santé a préconisé des recommandations en 1998, lesquelles ont été suivies par la Commission Européenne en 1999. En France, l'arrêté technique de 2001, puis le décret du 1<sup>er</sup> décembre 2011 reprennent ces recommandations. Il s'agit d'une démarche saine garantissant un haut niveau de protection pour le public.* » Il confirme que bien entendu, RTE respecte strictement ces normes.

**Val d'Oise Environnement Persan** poursuit sa réflexion en demandant : « *Peut-il y avoir des habitations sous les lignes THT ?* »

Jean-Gabriel VALENTIN indique les valeurs moyennes de champs magnétiques mesurées sous une ligne 400 000 volts : « *6 microtesla environ alors que la norme d'exposition préconisée par l'Organisation Mondiale de la Santé est de 100 microtesla.* » Il complète sa réponse à expliquant que le champ magnétique diminue très vite avec la distance : « *Le champ magnétique décroît comme le carré de la distance. Par exemple,*

- *entre 30 et 60 mètres, la distance est doublée et le champ magnétique sera réduit d'un facteur 4.*
- *Entre 30 et 100 mètres, la distance est multipliée par 3,3 et le champ magnétique sera réduit d'un facteur 10.* »

Jean-Gabriel VALENTIN indique également que « *les habitations sont parfois proches des lignes, mais très rarement juste en-dessous* ».

**Val d'Oise Environnement Persan** évoque la demande de déplacements de lignes THT par certains habitants de la commune de Louvres : « *sur Persan aussi des pavillons sont concernés.* »

A l'écran, Bastien CHARDEBAS fait un zoom sur la commune de Persan et décrit la zone de raccordement envisagée. Il démontre ainsi que la réalisation du raccordement à Persan ne créera pas de surplombs d'habitations : « *l'usage du territoire et son occupation sont pris en compte.* »

**Val d'Oise Environnement Persan** s'interroge sur la compatibilité entre le projet de ZAC et les lignes électriques très haute tension : « *il s'agit de bâtiments logistiques, pas de l'habitat, mais cela pose quand même la question de la présence humaine près des lignes.* »

**M. le Maire de Persan** répond « *qu'il n'y aura pas de surplomb des zones logistiques vu la hauteur des bâtiments. Pour la zone commerciale, on frôlera mais on ne surplombera pas. Pour les PME-PMI, on aura plus de liberté (les bâtiments sont plus petits), ça reste à ajuster.* »

**M. le Président du Conseil général du Val d'Oise** réaffirme son souhait de voir le futur raccordement améliorer la situation par rapport à l'existant. « *Il n'y aura pas de survol par la ligne 400 000 volts, c'est un élément. Avec ma casquette d'aménageur, je souhaite une concertation pour la zone d'activités afin d'améliorer l'existant et de développer cette zone. Je serai très attentif à la façon dont une solution sera proposée.* »

Jean-Gabriel VALENTIN acquiesce : « *nous y serons très attentifs également, c'est un point clef de réussite du projet. Les premiers contacts et analyses me rendent optimiste sur un aménagement permettant de concilier les différents besoins.* »

**Val d'Oise Environnement Persan** demande si les propositions de RTE seront soumises au vote de la municipalité ou du Conseil général.

Jean-Gabriel VALENTIN explique la procédure : « *RTE fournit une étude d'impact et des plans à l'appui de sa demande de déclaration d'utilité publique ; ce dossier est ensuite soumis à l'Autorité Environnementale (en l'occurrence le Conseil général de l'Environnement et du Développement durable) et aux maires et services concernés ; leurs avis sont intégrés aux dossiers mis à l'enquête publique dont la Commission d'enquête établit le rapport en conclusion duquel elle formule son avis : défavorable, favorable avec ou sans réserves et/ou recommandations. Ce n'est que dans le cas d'avis favorable et une fois les réserves levées que le Ministère peut prendre sa décision de déclarer ou non d'utilité publique le projet présenté. Vous voyez donc qu'un bon projet ne peut se faire seul, il doit être défini en concertation avec tous les acteurs concernés.* »

**M. le Président du Conseil général du Val d'Oise** ajoute que « *non seulement le public s'exprime, mais le projet fera également l'objet d'une délibération du conseil municipal.* »

**Une habitante** souhaite plus de précision sur le schéma de raccordement sur Persan.

Jean-Gabriel VALENTIN montre à nouveau à l'écran les différents principes de ce raccordement - suivre le tracé des lignes existantes ou s'en éloigner un peu – et affirme : « *dans tous les cas, la ligne sera plus loin des habitations qu'aujourd'hui.* » Il rappelle que « *le travail technique de détail reste à faire avec tous les acteurs concernés dans le cadre de la concertation engagée.* »

**Val d'Oise Environnement Persan** s'interroge à nouveau sur la compatibilité du projet de ZAC avec les lignes électriques très haute tension : « *vous dites frôler, je ne comprends pas, les chiffres de mesure non plus. Nous nous sommes placés sous les lignes, des néons se sont allumés, les batteries des véhicules d'occasion du garage Renault se sont vidées...* »

**Le représentant du garage Renault** dément formellement cette affirmation.

Bastien CHARDEBAS définit ce qu'est le champ électrique « *généré par tout ouvrage sous tension et arrêté par tout type d'obstacle : voiture, mur...* ». Il explique ensuite : « *en effet, sous une ligne électrique un néon s'allume, c'est tout à fait normal et cela n'a rien à voir avec les champs magnétiques : si vous ouvrez le capot d'une voiture à essence en fonctionnement et approchez le néon du système d'allumage, le néon s'allumera bien plus que sous une ligne électrique* ». Il rappelle enfin qu'il s'agit « *d'un phénomène physique naturel et non dangereux. Il y a bien sûr des normes, qui sont respectées par RTE.* »

Concernant l'autre partie de l'intervention de l'association, l'animateur rappelle que cette réunion constitue une première réunion de concertation et que le processus se poursuivra sur plusieurs années jusqu'à la mise en service de l'ouvrage en 2018.

Jean-Gabriel VALENTIN réaffirme sa volonté d'aboutir à un projet partagé : « *n'hésitez pas à laisser vos coordonnées pour que l'on puisse bien comprendre les demandes de chacun et faire un projet acceptable par tous. C'est un bon projet à la base puisqu'il s'agit d'une optimisation du réseau existant, mais RTE souhaite résoudre tous les détails techniques, notamment le raccordement sur Persan.* »

**Un habitant** demande ce qu'il pourrait se passer si beaucoup d'opposants se mobilisaient lors de l'enquête publique.

Jean-Gabriel VALENTIN explique que la commission d'enquête rend un rapport, dont l'Etat tient compte pour prendre sa décision.

**Le garant de la concertation, Pierre-Gérard MERLETTE**, prend la parole pour apporter quelques précisions : « *Le commissaire enquêteur a pour mission de rendre son rapport avec un avis motivé à partir d'informations recueillies auprès des habitants durant l'enquête publique qui dure 1 mois et comprend l'organisation de permanences. Le rapport est transmis au Préfet pour faire partie de la décision. Il peut y avoir 4 cas : avis favorable, avis favorable avec recommandations (le maître ouvrage n'est pas obligé de les suivre), avis favorable avec réserves (le maître ouvrage doit lever les réserves), ou avis défavorable.* » Il ajoute : « *Un rapport du commissaire enquêteur ne peut être contesté en justice. Mais quand des décisions consécutives à l'avis font l'objet d'un recours, le tribunal regarde en premier lieu le rapport du commissaire enquêteur pour juger si l'avis est motivé et sérieux.* »

Jean-Gabriel VALENTIN précise que pour ce type de projet la décision de déclaration d'utilité publique est prise par le Ministre en charge de l'Energie.

**Une représentante de Val d'Oise Environnement** conteste la distribution des dépliants en grand nombre dans les boîtes-aux-lettres précisant qu'elle n'en a pas vu sur Champagne-sur-Oise.

Ehouarn BAGUET décrit le dispositif d'information mis en place par RTE : annonces publicitaires dans la presse locale et régionale (Le Parisien, l'Echo Le Régional, la Gazette du Val d'Oise), affichages dans les lieux publics, ouverture d'un site internet dédié au projet et distribution de 18 000 dépliants dans les boîtes-aux-lettres des communes concernées : « *le dépliant a été distribué par une entreprise privée spécialisée. Des vérifications ont déjà été faites mais nous allons à nouveau nous assurer que le travail a été bien fait.* »

\*\*\*\*\*

L'animateur conclut la réunion vers 20h00 en rappelant les diverses modalités d'expression à la disposition du public jusqu'au 13 décembre : internet, permanences locales...

Des échanges en face à face entre RTE et les participants se poursuivent jusqu'à 20h30.

\*\*\*\*\*

**Rte**

Réseau de transport d'électricité



PASSAGE A 400 000 VOLTS DE LA LIGNE ELECTRIQUE 225 000 VOLTS EXISTANTE ENTRE CERGY ET PERSAN

## **Bilan de la concertation recommandée** (12 novembre - 13 décembre 2013)

### **Annexe 3 :** **Les supports d'information**

- Dépliant d'invitation
- Panneaux d'information
- Affiche 40cm x 60 cm
- Page d'accueil du site internet
- Dossier d'information (1<sup>ère</sup> page)

# ASSISTEZ AUX RÉUNIONS D'INFORMATION

Vous êtes conviés à la réunion publique de votre choix, au cours de laquelle le projet sera présenté par RTE :

VALLANGOUJARD	mardi 12 novembre 2013	18h30	Foyer rural, 17 rue de Marines
ENNERY	mercredi 13 novembre 2013	18h30	Mairie, place Rendu
OSNY	jeudi 14 novembre 2013	18h30	Espace François Villon, allée François Villon
PERSAN	vendredi 15 novembre 2013	18h30	Mairie - salle Brossolette, 65 avenue Gaston Vermeire

## RENCONTREZ PERSONNELLEMENT RTE

Si vous souhaitez évoquer un sujet particulier, vous pouvez vous rendre à l'une des permanences locales tenues par RTE :

LABBEVILLE	mardi 19 novembre 2013	de 14h à 18h	Mairie, 1 Grande Rue
PONTOISE	jeudi 21 novembre 2013	de 14h à 18h	Maison de Quartier de Marcouville, 30 bis les Hauts de Marcouville
HEROUVILLE	vendredi 22 novembre 2013	de 15h à 18h	Mairie, 1 rue du Poteau
ENNERY	mardi 26 novembre 2013	de 14h à 18h	Mairie, place Rendu
CERGY	vendredi 29 novembre 2013	de 13h à 17h	Maison de Quartier des Linandes, place des Linandes

**INFORMEZ-VOUS ET POSEZ VOS QUESTIONS :**  
[www.rte-ligne-cergy-persan.fr](http://www.rte-ligne-cergy-persan.fr)



### Le garant de la concertation publique

La concertation est animée par RTE, maître d'ouvrage du projet, sous l'égide d'un garant, neutre et indépendant, nommé par la Commission nationale du débat public. Le garant veille au bon déroulement de la concertation, à la participation et à l'information du public.

Pour toute question sur la concertation :  
Pierre-Gérard MERLETTE - 31, rue de l'Ardèche - 27000 Evreux



### L'équipe projet RTE

Pour toute question sur le projet :  
Jean-Gabriel VALENTIN, responsable du projet.

RTE  
2, square Franklin  
78180 Montigny-le-Bretonneux  
[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)



Réseau de transport d'électricité

## PASSAGE À 400 000 VOLTS DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE 225 000 VOLTS EXISTANTE ENTRE CERGY ET PERSAN



FRANCOM P.C. B 493 307 888  
crédit photos: Lionel Roux - RTE - Dominique Merlin

CONCERTATION PUBLIQUE  
DU 12 NOVEMBRE AU 13 DÉCEMBRE 2013

**INFORMEZ-VOUS, PARTICIPEZ !**

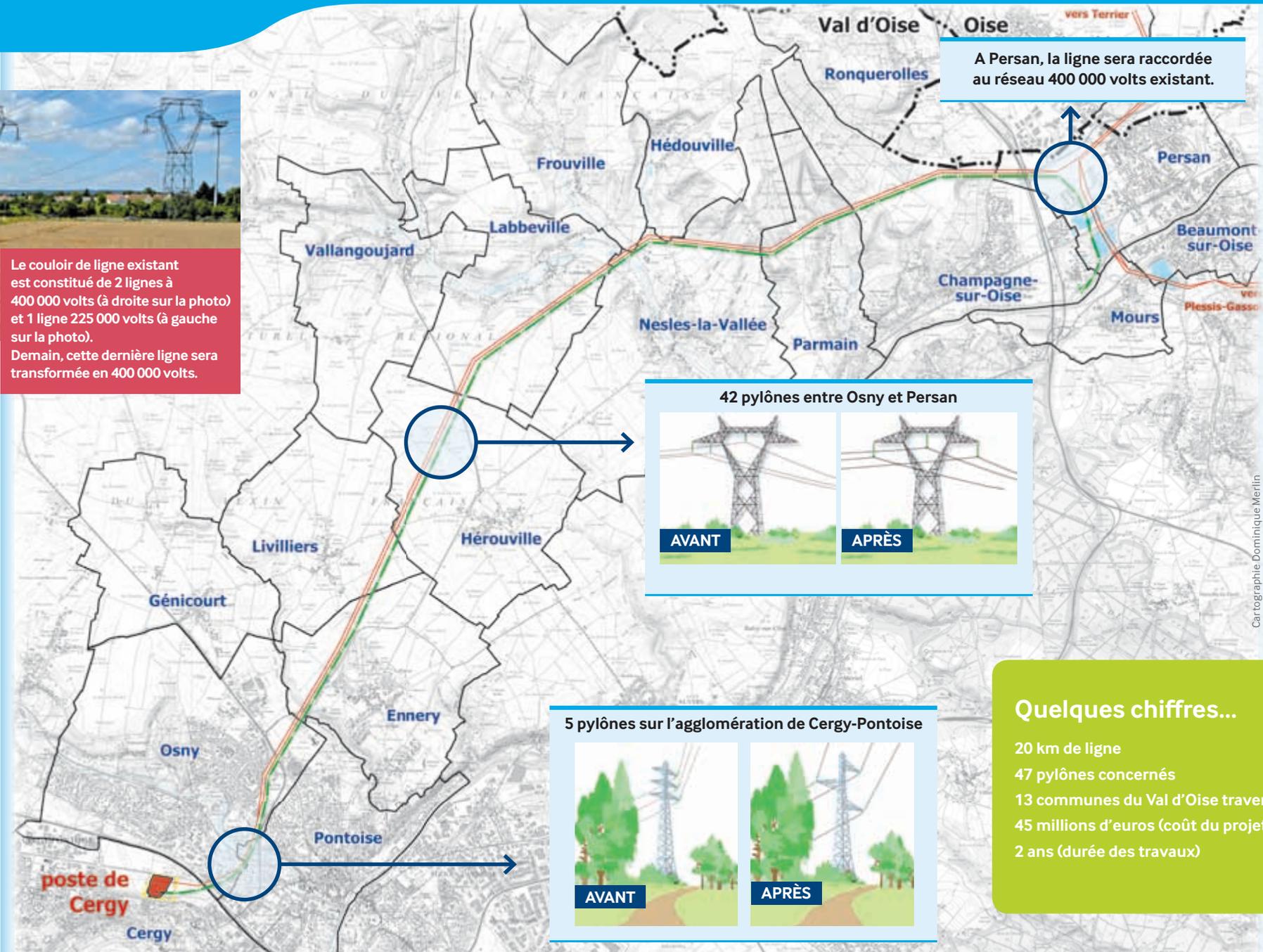
# SÉCURISER L'ALIMENTATION DU NORD-OUEST FRANCILIEN SANS CONSTRUIRE DE NOUVELLE LIGNE



Le couloir de ligne existant est constitué de 2 lignes à 400 000 volts (à droite sur la photo) et 1 ligne 225 000 volts (à gauche sur la photo). Demain, cette dernière ligne sera transformée en 400 000 volts.

Le réaménagement de la ligne à 225 000 volts existante entre Cergy et Persan consiste principalement à remplacer ses câbles par des câbles 400 000 volts puis à les raccorder au réseau existant.

Ces travaux renforceront la sécurité d'alimentation du nord-ouest francilien sans construire de nouvelle ligne et accompagneront la dynamique territoriale valdoisienne en respectant son environnement.



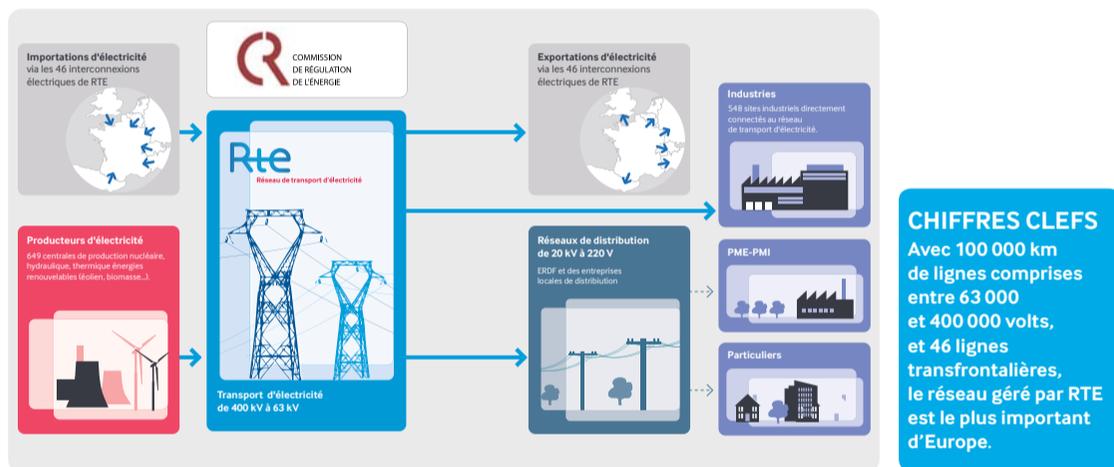
## LE PORTEUR DU PROJET

# RTE, OPÉRATEUR DU RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ FRANÇAIS

Entreprise de service public, RTE a pour missions l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau à haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique.

## NOS MISSIONS

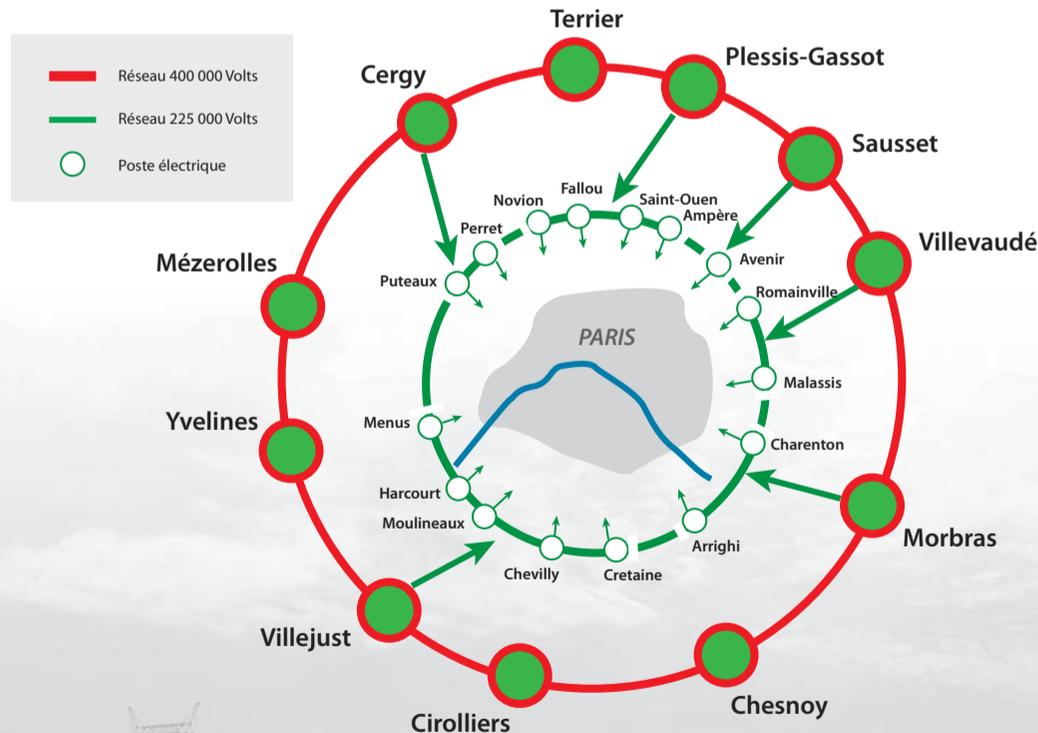
RTE achemine l'électricité entre les producteurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport.



## L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE FRANCILIENNE

L'agglomération parisienne est essentiellement alimentée par la production électrique en provenance de Haute-Normandie et du Nord de la France. Ces flux électriques convergent au poste de Terrier situé dans l'Oise.

Une « couronne électrique 400 000 volts » alimente toute l'agglomération à travers le réseau 225 000 volts.



## LES ENJEUX DU PROJET

# ALIMENTER DURABLEMENT LE NORD-OUEST FRANCILIEN

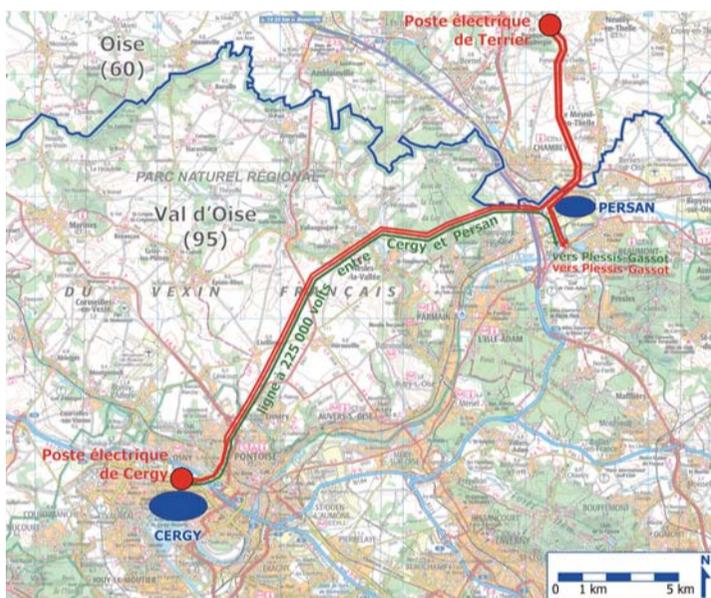
**Le projet consiste à sécuriser durablement l'alimentation électrique du nord-ouest francilien sans construire de nouvelle ligne électrique grâce au passage en 400 000 volts de la ligne existante à 225 000 volts entre Cergy et Persan.**

## UNE ALIMENTATION ACTUELLEMENT INSUFFISANTE

L'alimentation en électricité de 2,5 millions d'habitants du nord-ouest francilien repose principalement sur deux lignes électriques à 400 000 volts acheminant l'électricité au poste de Cergy depuis le poste de Terrier dans l'Oise. Ces deux lignes sont désormais insuffisantes.

## UNE OPPORTUNITÉ : RÉUTILISER UNE LIGNE EXISTANTE

Une troisième ligne est raccordée au poste de Cergy : une ligne à 225 000 volts venant de Persan. Pour donner au poste de Cergy la puissance nécessaire sans construire de nouvelle ligne, il est possible de remplacer les câbles de cette ligne à 225 000 volts par des câbles à 400 000 volts.



— ligne aérienne à 400 000 volts  
— ligne aérienne à 225 000 volts

## LES OBJECTIFS DU PROJET

Le projet proposé a pour objectif de sécuriser l'alimentation du nord-ouest francilien et d'accompagner la dynamique du Val d'Oise.



### LES CHIFFRES DU PROJET

Coût du projet : 45 millions d'euros

Durée des travaux : 2 ans

Echéance : 2018

A gauche, la ligne 225 000 volts à réaménager. A droite les deux lignes 400 000 volts.

## LES TRAVAUX

# LES TRAVAUX ENVISAGÉS SUR LA LIGNE À 225 000 VOLTS ENTRE CERGY ET PERSAN

**Le passage à 400 000 volts de la ligne Cergy Persan comprend plusieurs opérations techniques. L'objectif est d'installer des câbles à 400 000 volts sur les pylônes de la ligne actuelle à 225 000 volts puis de les raccorder au réseau 400 000 volts existant.**



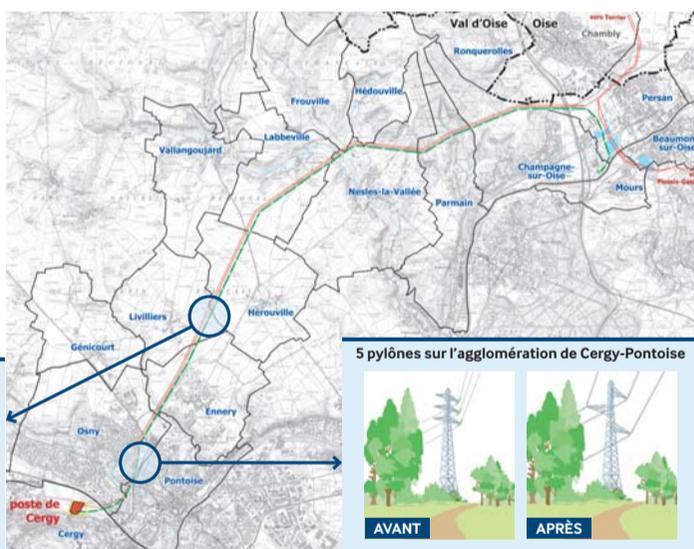
Le couloir de ligne existant est constitué de 2 lignes à 400 000 volts (à droite sur la photo) et 1 ligne 225 000 volts (à gauche sur la photo). Demain, cette dernière ligne sera transformée en 400 000 volts.

## QUELS CHANGEMENTS SUR LES PYLÔNES ?

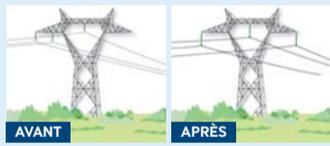
La ligne Cergy-Persan longue d'une vingtaine de kilomètres est composée de 47 pylônes. Le remplacement des câbles conduira à modifier certains pylônes : rehaussement de quelques mètres, renforcement des armatures métalliques...



Travaux de rehaussement de pylône



42 pylônes entre Osny et Persan



5 pylônes sur l'agglomération de Cergy-Pontoise

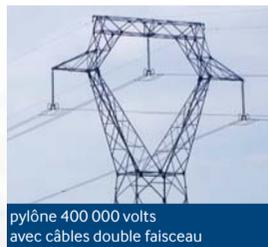


## COMMENT SERONT LES FUTURS CÂBLES ?

Les futurs câbles seront environ deux fois plus petits que les câbles actuels mais ils seront doublés. Au final, il y aura trois paires de câbles.

## COMMENT RACCORDER LA FUTURE LIGNE AU RÉSEAU EXISTANT ?

Sur Cergy, la ligne sera raccordée au poste électrique existant dans la zone des Linandes. A Persan, la ligne sera raccordée à une ligne à 400 000 volts existante. Deux ou trois pylônes dans le secteur devront être remplacés.



pylône 400 000 volts avec câbles double faisceau

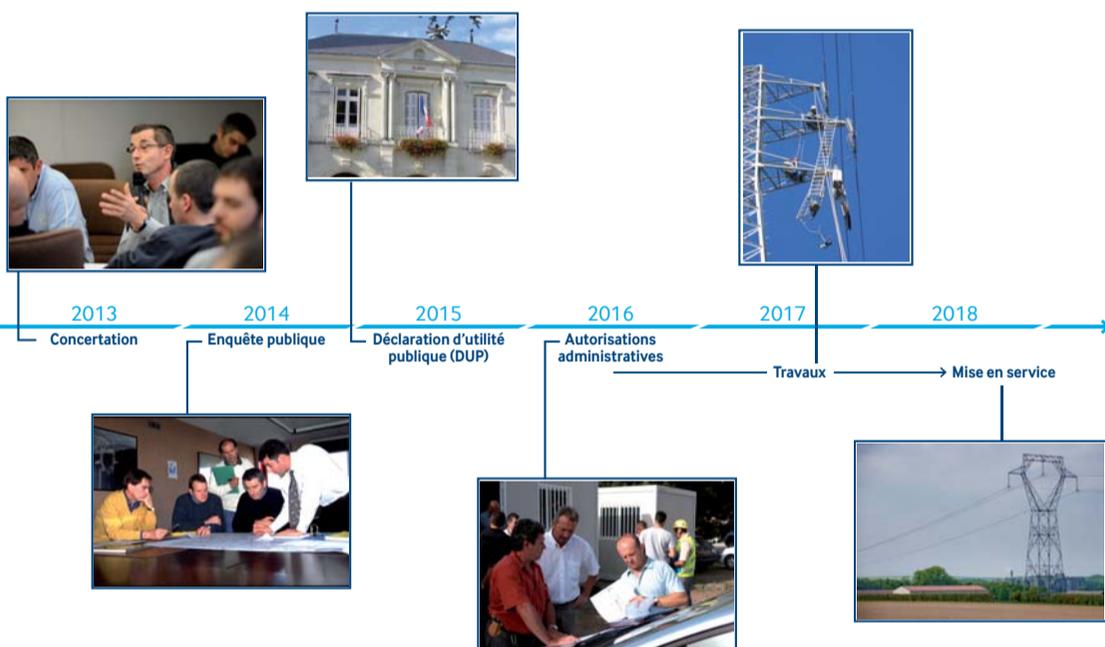
## LA CONCERTATION SUR LE PROJET

# LA CONCERTATION : S'INFORMER, PARTICIPER

La concertation publique vise à informer et à échanger avec la population sur les enjeux et caractéristiques du projet. Elle est supervisée par un garant, personnalité indépendante nommée par la Commission Nationale du Débat Public.

## LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La concertation publique permettra au maître d'ouvrage d'affiner et d'adapter son projet, notamment les modalités des travaux de réaménagement de la ligne 225 000 volts afin de limiter au mieux leurs effets sur le territoire.



## COMMENT S'INFORMER ?

Le site internet rassemble toute la documentation nécessaire sur le projet, avec des possibilités étendues de téléchargement, notamment le dossier d'information qui présente les objectifs et caractéristiques essentielles du projet.

[www.rte-ligne-cergy-persan.fr](http://www.rte-ligne-cergy-persan.fr)



## COMMENT DONNER SON AVIS ?

- En venant aux réunions d'information et aux permanences locales.
- Par le site internet via la page de questions - réponses
- Par courrier directement à RTE à l'adresse suivante :  
RTE  
A l'attention de Jean-Gabriel VALENTIN  
2, square Franklin  
78180 Montigny-le-Bretonneux



### LE GARANT DE LA CONCERTATION

La concertation est animée par RTE, maître d'ouvrage du projet, sous l'égide d'un garant, neutre et indépendant, nommé par la Commission nationale du débat public. Le garant veille au bon déroulement de la concertation, à la participation et à l'information du public. Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

Pierre-Gérard MERLETTE - 31, rue de l'Ardèche - 27000 Evreux

# PASSAGE À 400 000 VOLTS DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE 225 000 VOLTS EXISTANTE ENTRE CERGY ET PERSAN

Il s'agit de réaménager la ligne à 225 000 volts entre Cergy et Persan en remplaçant ses câbles par des câbles 400 000 volts. Ces travaux réalisés entre 2016 et 2018 permettront de sécuriser l'alimentation électrique du nord-ouest francilien sans construire de nouvelle ligne.

**Ce projet fait l'objet d'une concertation publique qui se déroule du 12 novembre au 13 décembre 2013.**

## CONCERTATION PUBLIQUE

## Réunions d'information

Vous êtes conviés à la réunion de votre choix

### VALLANGOUJARD

mardi 12 novembre 2013 à 18h30

Foyer rural, 17 rue de Marines

### OSNY

jeudi 14 novembre 2013 à 18h30

Espace François Villon, allée François Villon

### ENNERY

mercredi 13 novembre 2013 à 18h30

Mairie, place Rendu

### PERSAN

vendredi 15 novembre 2013 à 18h30

Mairie - salle Pierre Brossolette, 65 avenue Gaston Vermeire

## Permanences locales

Si vous souhaitez évoquer un sujet particulier, vous pouvez rencontrer personnellement le maître d'ouvrage RTE à l'occasion d'une permanence locale

### LABBEVILLE

mardi 19 novembre 2013 de 14h à 18h

Mairie, 1 Grande Rue

### ENNERY

mardi 26 novembre 2013 de 14h à 18h

Mairie, place Rendu

### PONTOISE

jeudi 21 novembre 2013 de 14h à 18h

Maison de Quartier, 30 bis les Hauts de Marcouville

### CERGY

vendredi 29 novembre 2013 de 13h à 17h

Maison de Quartier, place des Linandes

### HEROUVILLE

vendredi 22 novembre 2013 de 15h à 18h

Mairie, 1 rue du Poteau

Informez-vous sur le projet et posez vos questions :

**[www.rte-ligne-cergy-persan.fr](http://www.rte-ligne-cergy-persan.fr)**



La concertation publique sur le projet de passage à 400 000 volts de la ligne 225 000 volts existante entre Cergy et Persan est lancée. Cette concertation menée par RTE est placée sous l'égide d'un garant indépendant se déroulera du **12 novembre** au **13 décembre 2013**.

## LE PROJET EN BREF

### Pourquoi ?

Renforcer la sécurité d'alimentation du nord-ouest francilien

### Où ?

Entre Cergy et Persan dans le Val d'Oise

### Comment ?

En remplaçant les câbles de la ligne existante, sans construire de nouvelle ligne électrique

## LA CONCERTATION PUBLIQUE

### 4 réunions d'information

- VALLANGOUJARD, le mardi 12 novembre 2013 à 18h30  
Foyer rural, 17 rue de Marines
- ENNERY, le mercredi 13 novembre 2013 à 18h30  
Mairie, place Rendu
- OSNY, le jeudi 14 novembre 2013 à 18h30  
Espace François Villon, allée François Villon
- PERSAN, le vendredi 15 novembre 2013 à 18h30  
Salle Brossolette en Mairie, 65 avenue Gaston Vermeire

### 5 permanences locales

- LABBEVILLE, le mardi 19 novembre 2013 de 14h à 18h  
Mairie, 1 Grande Rue
- PONTOISE, le jeudi 21 novembre 2013 de 14h à 18h  
Maison de quartier des Hauts de Marcouville, 30 bis les Hauts de Marcouville



Réseau de transport d'électricité

A photograph showing a landscape with a field of tall grass and white flowers in the foreground. In the background, several high-voltage electrical pylons and power lines stretch across the horizon under a clear blue sky.

**Passage à 400 000 volts  
de la ligne électrique à 225 000 volts  
existante entre Cergy et Persan**

**Dossier d'information**

**Octobre 2013**

**RÉGION ÎLE DE FRANCE  
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE**